

# Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc





## SOMMAIRE

|                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                             | <b>5</b>  |
| <b>2 Les grands résultats du diagnostic énergie/climat .....</b>                                      | <b>8</b>  |
| 2.1 Chiffres-clés du diagnostic consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre ..... | 8         |
| 2.2.1 Volet Territoire .....                                                                          | 9         |
| 2.2.2 Zoom sur le patrimoine et les services des collectivités .....                                  | 14        |
| 2.2 La vulnérabilité du territoire aux impacts potentiels du changement climatique .....              | 15        |
| 2.2.1 Les évolutions prévisibles du climat de la Vallée .....                                         | 15        |
| 2.2.2 Biodiversité et forêts .....                                                                    | 17        |
| 2.2.3 Ressource en eau et milieux aquatiques .....                                                    | 17        |
| 2.2.4 Risques .....                                                                                   | 18        |
| 2.2.5 Santé .....                                                                                     | 18        |
| 2.2.6 Tourisme .....                                                                                  | 19        |
| 2.2.7 Sylviculture .....                                                                              | 19        |
| 2.2.8 Agriculture .....                                                                               | 20        |
| 2.2.9 Production et distribution d'énergie .....                                                      | 20        |
| 2.2.10 Infrastructures de transport et déplacements .....                                             | 20        |
| 2.2.11 Urbanisme et habitat .....                                                                     | 21        |
| <b>3 Un PCET issu d'une large concertation .....</b>                                                  | <b>22</b> |
| 3.1 Processus d'élaboration du plan et étapes de la concertation .....                                | 23        |
| 3.2 La participation et ses apports .....                                                             | 24        |
| 3.3 La prise en compte des contributions dans l'élaboration du PCET .....                             | 26        |
| 3.4 La Charte des partenaires du Plan Climat .....                                                    | 26        |
| <b>4 Les objectifs du Plan Climat .....</b>                                                           | <b>27</b> |
| <b>5 Le Plan d'actions .....</b>                                                                      | <b>29</b> |
| Transport-Mobilité .....                                                                              | 31        |
| 5.1.1 La traduction des objectifs pour le territoire .....                                            | 31        |
| 5.1.2 La stratégie .....                                                                              | 32        |
| 5.2 Tourisme .....                                                                                    | 39        |
| 5.2.1 La stratégie .....                                                                              | 39        |
| 5.3 Aménagement, bâtiments, énergies renouvelables .....                                              | 44        |
| 5.3.1 La traduction des objectifs pour le territoire .....                                            | 44        |
| 5.3.2 La stratégie .....                                                                              | 46        |
| 5.4 Consommation et déchets .....                                                                     | 51        |
| 5.4.1 La traduction des objectifs pour le territoire .....                                            | 51        |
| 5.4.2 La stratégie .....                                                                              | 52        |

|          |                                                                     |           |
|----------|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.5      | Milieus naturels, agriculture et sylviculture .....                 | 56        |
| 5.5.1    | La stratégie.....                                                   | 56        |
| 5.6      | Gouvernance et suivi du PCET.....                                   | 60        |
| 5.7      | Calendrier de mise en œuvre du PCET.....                            | 61        |
| <b>6</b> | <b>ANNEXES .....</b>                                                | <b>64</b> |
| 6.1      | Liste des abréviations .....                                        | 65        |
| 6.2      | LISTE DES FIGURES .....                                             | 66        |
| 6.3      | Portrait de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc .....                  | 67        |
| 6.4      | Informations complémentaires sur les actions phares .....           | 69        |
| 6.5      | Tableaux récapitulatifs des actions issues de la concertation ..... | 74        |
| 6.6      | Charte des Partenaires du Plan Climat.....                          | 102       |

## Introduction

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB), regroupant les communes de Servoz, les Houches, Chamonix-Mont-Blanc et Vallorcine, s'étend sur un territoire montagneux d'environ 35 000 hectares. Constituant pour ses habitants un patrimoine naturel exceptionnel, le tourisme est la première activité économique, avec plus de 80 000 lits disponibles pour moins de 14 000 habitants.

Devant le constat mondial du changement climatique, et ses effets désormais visibles à l'échelle locale pour son territoire, la CCVCMB s'est lancée dès 2009 dans un Plan Climat-Energie Territorial (PCET). L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire mais aussi d'anticiper et de préparer son adaptation aux impacts des changements climatiques.

### **Le PCET : un outil de déclinaison des objectifs internationaux et nationaux à une échelle locale**

En 2007, lors du Sommet européen sur l'énergie, les Etats Membres de l'Union Européenne ont décidé de définir des objectifs contraignants dans la lutte contre le changement climatique allant au-delà des engagements du Protocole de Kyoto (1997). C'est ainsi que fin 2008, l'objectif des « 3x20 » a été adopté. Il s'agit d'ici 2020 de :

- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre (GES) de 20%
- Améliorer l'efficacité énergétique de 20%
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables

Au niveau national, des engagements déclinent les orientations européennes et internationales. C'est ainsi qu'en 2005, la Loi de planification et d'orientation de la politique énergétique (Loi POPE) engage la France sur le principe du « Facteur 4 » (division par quatre de ses émissions d'ici à 2050, pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990), soit une réduction des émissions de 3% par an.

Plus récemment, les lois dites « Grenelle 1 et 2 » ont créé l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat-Energie Territorial (PCET).

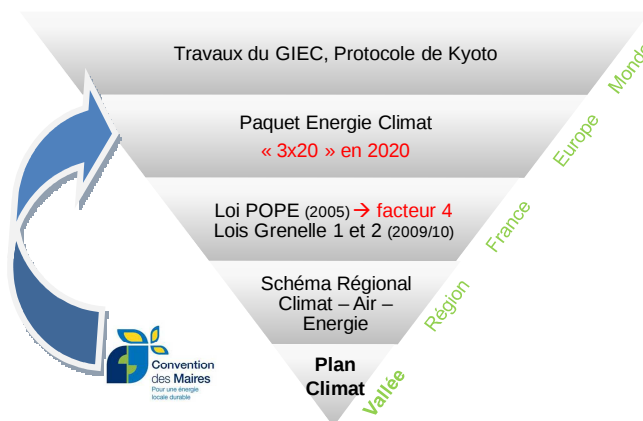


Figure 1 - Le Plan Climat: un outil de déclinaison locale des objectifs internationaux

## **Le PCET de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc: une démarche volontariste exemplaire**

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a décidé d'élaborer un PCET dans le cadre d'une **démarche volontaire**. Ce plan climat est le premier PCET en station de montagne.

En l'adoptant, la Communauté de Communes confirme sa volonté de contribuer à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique. Elle concrétise ainsi l'engagement, pris le **20 avril 2010 en signant la Convention des Maires**, d'atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés au niveau européen (les 3x20), à l'instar de plus de 3 400 autres collectivités de l'Union Européenne.

### **Quels leviers d'actions ?**

Ce PCET comporte **deux niveaux d'intervention** :

- **Le niveau « Patrimoine et Service » :**
  - o Les activités et le patrimoine propres de la CCVCMB et des 4 communes (bâtiments et véhicules, marchés publics, équipements, etc.), qui représentent un fort enjeu d'exemplarité.
  - o Les politiques publiques mises en œuvre ou planifiées par la CCVCMB et les 4 communes (urbanisme, transports en commun, habitat social etc.). Les collectivités ont ici un rôle d'incitation, d'impulsion, voire de coordination de certaines actions.
- **Le niveau « Territoire » :** Toutes les autres activités du territoire, à travers le partenariat des acteurs économiques du territoire, mais aussi la participation active des citoyens. Les collectivités ont ici un rôle de sensibilisation et d'incitation au passage à l'action.

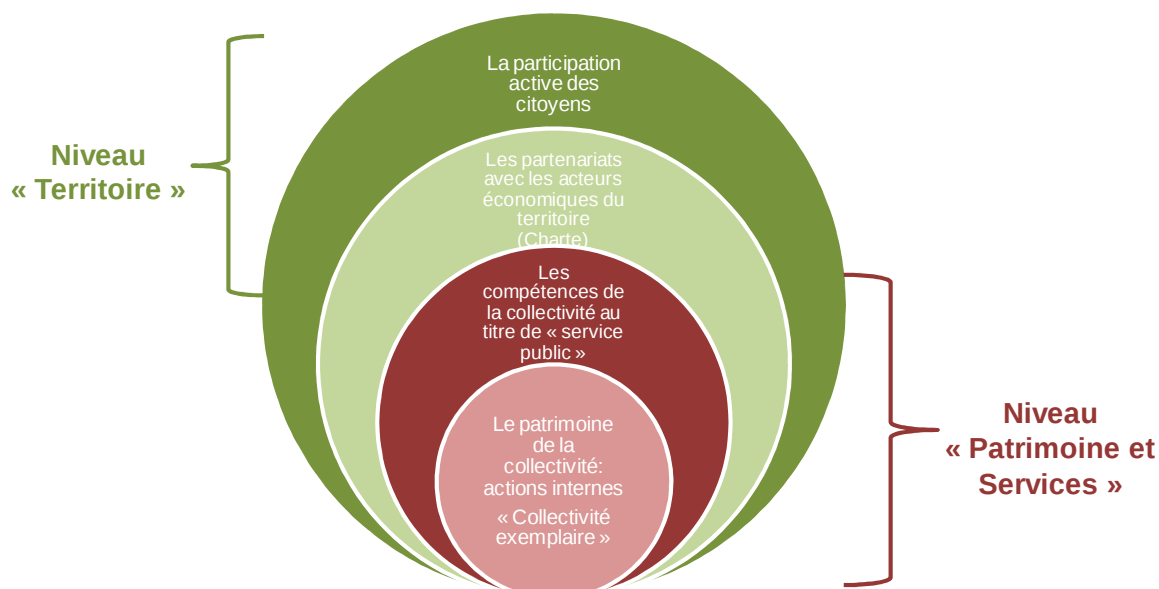


Figure 2 - Les niveaux d'intervention d'un plan climat

### ***La démarche***

Il s'agit d'une démarche participative, lancée dès septembre 2009 avec une première étape de sensibilisation se déroulant sur 4 jours.

Un diagnostic des consommations énergétiques, des émissions de GES et de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques a ensuite été réalisé début 2011, permettant ainsi de disposer d'un véritable « état des lieux » sur la question du climat et de l'énergie. Le chapitre suivant présente les principaux résultats.

Une phase de concertation a été menée entre mars et septembre 2011. L'objectif était de mobiliser les acteurs du territoire, d'associer dans une même dynamique les décideurs politiques, les agents de la collectivité, ainsi que la société civile pour réfléchir sur les enjeux et les opportunités. Le déroulement de cette phase de concertation est présenté au chapitre 3.

Le plan d'action final, comportant les deux niveaux « Territoire » et « Patrimoine et Services » est présenté dans ce document.

## 2 Les grands résultats du diagnostic énergie/climat

### 2.1 Chiffres-clés du diagnostic consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

---

Le périmètre retenu pour établir le diagnostic énergie/climat est celui de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Deux méthodes différentes ont été utilisées pour réaliser ce diagnostic :

1) Une **méthode cadastrale** pour les émissions relevant du volet « territoire »

Les données d'Air APS (L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie), développées par ATMO Rhône-Alpes et l'Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de la région Rhône-Alpes (OREGES) ont été utilisées pour dresser ce bilan. Les émissions directes sont ainsi comptabilisées, ainsi que les émissions indirectes associées à l'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).

L'année de référence est 2007 (année la plus récente mise à disposition par l'outil Air APS). Les 3 GES pris en compte sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).

Les résultats issus des données d'Air APS ont par ailleurs été complétés afin de comptabiliser les émissions dues au traitement des déchets et de boues de station d'épuration générés sur le territoire. Enfin, le tourisme a été traité comme une thématique transversale : une part des émissions de GES de chaque secteur (résidentiel, tertiaire, transports, déchets, etc.) a été imputée à l'activité touristique.

2) Un **Bilan Carbone**<sup>®</sup> « Patrimoine et Services »<sup>1</sup> pour détailler les émissions relevant du patrimoine propre et des activités des collectivités.

Cinq bilans ont été réalisés : à l'échelle de la CCVCMB, et de chacune des 4 communes. L'année de référence est 2009. Dans ces bilans, les émissions directes, ainsi que l'ensemble des émissions indirectes sont comptabilisées.

A noter que ces méthodes sont conformes au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 issu de l'application de l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE).

---

<sup>1</sup> Version V6.1 ADEME

## 2.2.1 Volet Territoire

### 2.1.1.1 La consommation d'énergie

La consommation d'énergie finale du territoire s'est élevée à **48 700 tep** en 2007.

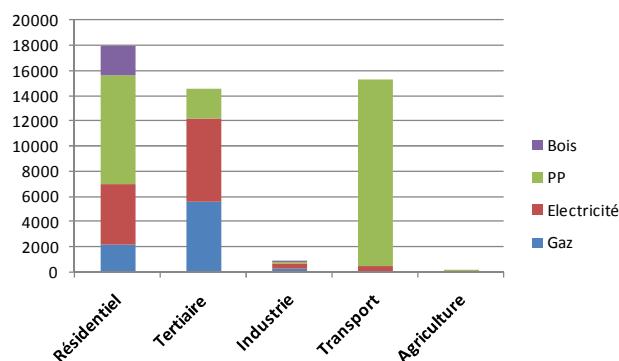


Figure 3 - Répartition des consommations énergétiques du territoire par type d'énergie et par secteur en 2007, en tep (source: OREGES) – PP = produits pétroliers

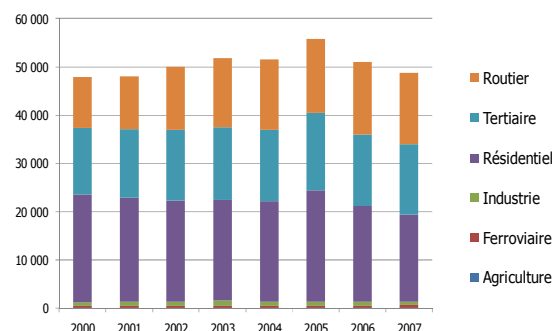


Figure 4 - Consommations énergétiques (tep) par secteur, entre 2000 et 2007

Le secteur résidentiel est le plus consommateur d'énergie (37%), devant les transports (31%). Au niveau du territoire, 53% des consommations énergétiques sont des consommations de produits pétroliers, 25% d'électricité, 16 % de gaz. La part du bois n'est quant à elle que de 5%<sup>2</sup> contre 9% à l'échelle régionale.

Les consommations énergétiques sont en légère augmentation ces dernières années, avec quelques variations dues à des épisodes climatiques inhabituels. C'est le cas de l'année 2005, où le pic de consommation énergétique est dû à un hiver particulièrement rigoureux.

### 2.1.1.2 Les émissions de GES

Le territoire a émis en 2007 environ **125 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>** (émissions directes ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), réparties par secteurs de la manière suivante :

<sup>2</sup> Part sous-estimée d'après les retours des participants aux ateliers, mais néanmoins inférieure à 9%.

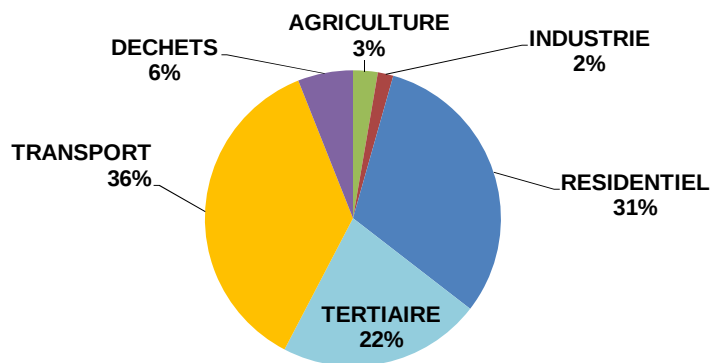


Figure 5 Répartition des émissions directes de GES du territoire, ainsi les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, par secteur

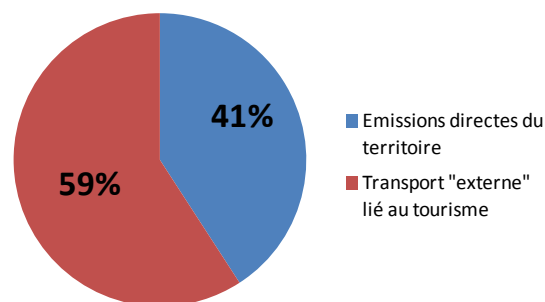


Figure 6 Répartition des émissions "directes" du territoire (incluant les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), et les émissions "indirectes" du territoire liées au transport des touristes de leur lieu de résidence jusqu'au territoire

Le secteur des transports est le secteur le plus émetteur, avec 36% des émissions de GES, suivi par les secteurs résidentiel (31%) et tertiaire (22%) qui, à eux deux, représentent les émissions liées aux bâtiments, soit plus de la moitié des émissions globale.

Ces émissions directes sont à mettre en regard des émissions dites « indirectes » liées au transport des touristes de leur lieu de résidence jusqu'au territoire, le « transport externe », qui s'élèvent à **plus de 180 000 teqCO<sub>2</sub>** (cf. Figure 6). Bien qu'il ne s'agisse que d'un ordre de grandeur, ces émissions indirectes étant difficilement quantifiables, cela montre bien l'importance du secteur du tourisme dans ces émissions.

#### 2.1.1.3 Transports - 45 400 teqCO<sub>2</sub>

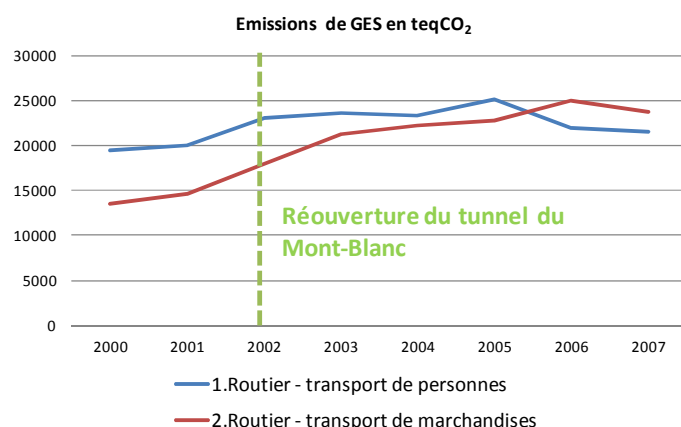
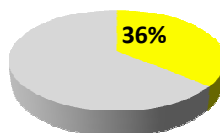


Figure 7 Emissions de GES (teqCO<sub>2</sub>) par mode de déplacement (source: Air APS)



Figure 8 Répartition du trafic routier en hiver (source: Diagnostic PDU, 2004)

Les constats :

- ❑ Le territoire est marqué par le transport routier de marchandises :

Depuis 2006, les émissions de GES du trafic de marchandises (poids lourds et véhicules utilitaires) ont dépassé les émissions de GES du trafic lié au transport de personnes (véhicules particuliers et autocars): 52% des émissions du secteur contre 48%.

En 2009, en moyenne, 1420 poids lourds sont passés chaque jour par le tunnel du Mont-Blanc, soit une estimation d'environ 11 400 teqCO<sub>2</sub> émis sur le territoire par le trafic international (65% des émissions des poids lourds). Le reste de ces émissions, environ 6100 teqCO<sub>2</sub>, peut donc être attribué à des poids lourds desservant le territoire, et non en transit.

❑ *Les trajets « internes » au territoire sont conséquents :*

Le transit (dont les poids lourds en destination de l'Italie) ne représentait en 2004 que 5% des trajets en véhicules/jour, tandis que les échanges internes au territoire représentaient entre 55 et 70% des trajets (entre 40 000 et 55 000 véhicules/jour), selon les saisons. Le trafic de desserte du territoire (échanges avec l'extérieur) représentait quant à lui entre 25 et 35% des trajets.

❑ *Un réseau de transport en commun en amélioration ces dernières années, avec un système de tarification performant*

Le territoire est desservi par la ligne ferroviaire Saint-Gervais/Vallorcine, qui a vu sa fréquentation sur la saison hivernale augmenter de 30% entre 2005 et 2010. Le réseau de bus comporte 4 lignes permanentes et 2 lignes de renfort en été. Sa fréquentation a augmenté de 15% entre 2009 et 2010 grâce à la création de nouvelles lignes, atteignant 1,7 millions de passagers sur l'année.

Le système tarifaire est très attractif, puisqu'il permet la gratuité des transports en commun sur l'ensemble du territoire (réseau Chamonix Bus et services TER entre Vallorcine et Servoz) grâce à un système de cartes : cartes d'hôtes, cartes des « gens du pays » etc.

#### 2.1.1.4 Le tourisme, un secteur transversal – 47 200 teqCO<sub>2</sub>

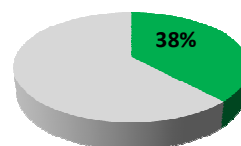
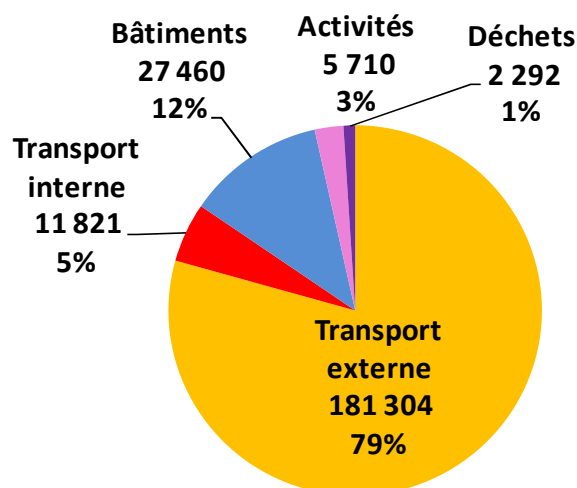


Figure 9 Récapitulatif des émissions de GES liées au tourisme (teqCO<sub>2</sub>)

Le tourisme est un poste clé pour la Vallée: il représente 95% de l'activité économique du territoire, dont 50% en hiver.

Les touristes ont un « impact carbone » de par :

- ❑ Le trajet de leur lieu de résidence jusqu'au territoire, ce que nous appelons ici les « *transports externes* » au territoire – 181 000 *teqCO<sub>2</sub>*. Ces émissions sont données ici à titre indicatif, mais ne doivent pas être prises en compte dans le bilan global puisqu'elles sont « hors périmètre », ce sont des émissions dites « indirectes ». Il s'agit uniquement d'un ordre de grandeur, ces émissions étant difficilement quantifiables.
- ❑ Leurs déplacements sur le périmètre du territoire, ce que nous appelons ici les *déplacements* « internes » - 11 800 *teqCO<sub>2</sub>* (26% du secteur des transports)
- ❑ Leur hébergement (hôtels, résidences secondaires, etc.) et les activités assimilées (restaurant, cafés, etc.) – 27 400 *teqCO<sub>2</sub>* (44% des secteurs résidentiel/tertiaire)
- ❑ Leurs *activités sur le territoire* – 5700 *teqCO<sub>2</sub>*
- ❑ Les *déchets* qu'ils génèrent – 2 300 *teqCO<sub>2</sub>* (30% du secteur « Déchets »)

#### 2.1.1.5 Résidentiel- 38 800 *teqCO<sub>2</sub>*

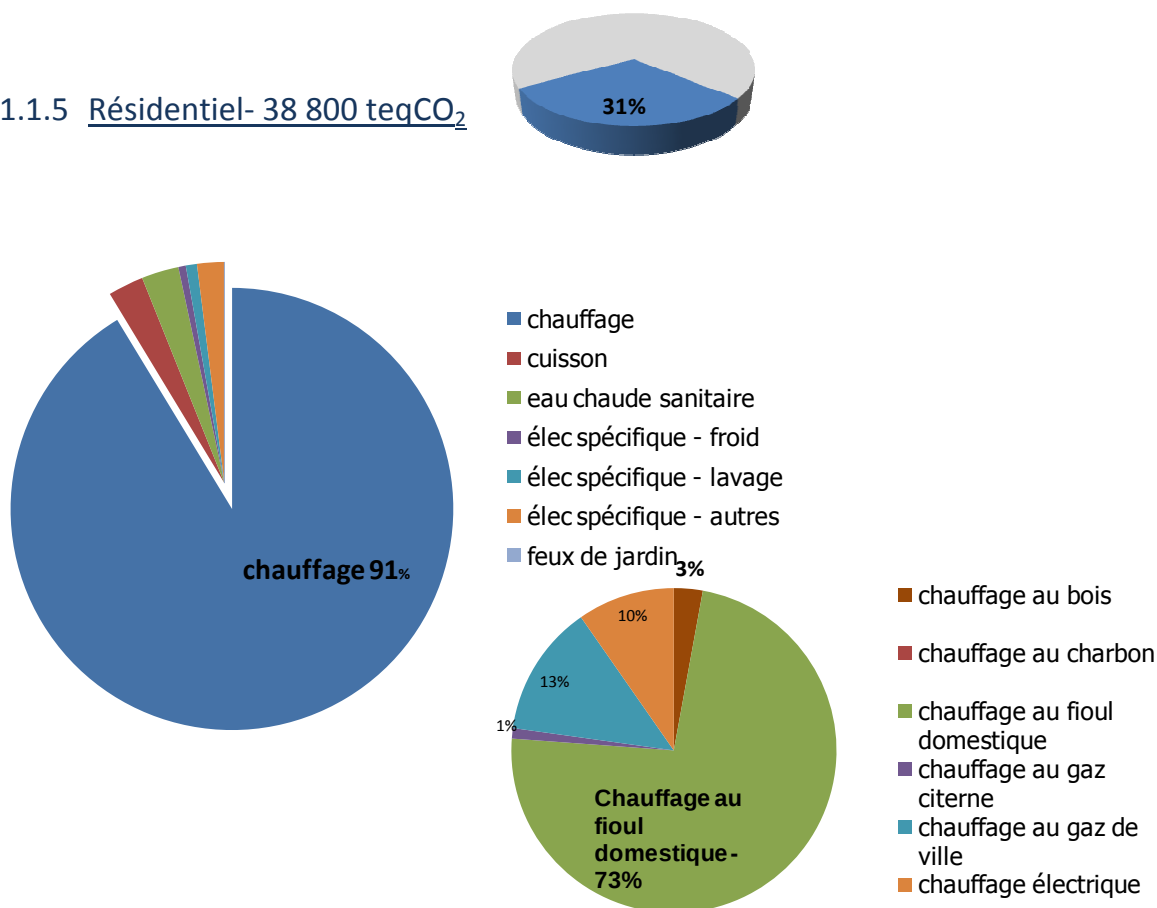


Figure 10 Emissions de GES du secteur résidentiel (source: Air APS/OREGES)

#### Les constats :

- ❑ La part importante des résidences secondaires sur le territoire (64%) est due au caractère touristique de la Vallée.
- ❑ Le chauffage est le poste le plus consommateur d'énergie et le plus émetteur de GES, avec plus de 91% des GES du secteur.

❑ Le mode de chauffage prédominant est le chauffage au fioul, très émetteur de GES (73 % des émissions de GES). La part du chauffage au bois<sup>3</sup> est quant à elle plus faible qu'au niveau régional.

#### 2.1.1.6 Tertiaire – 22 700 teqCO<sub>2</sub>

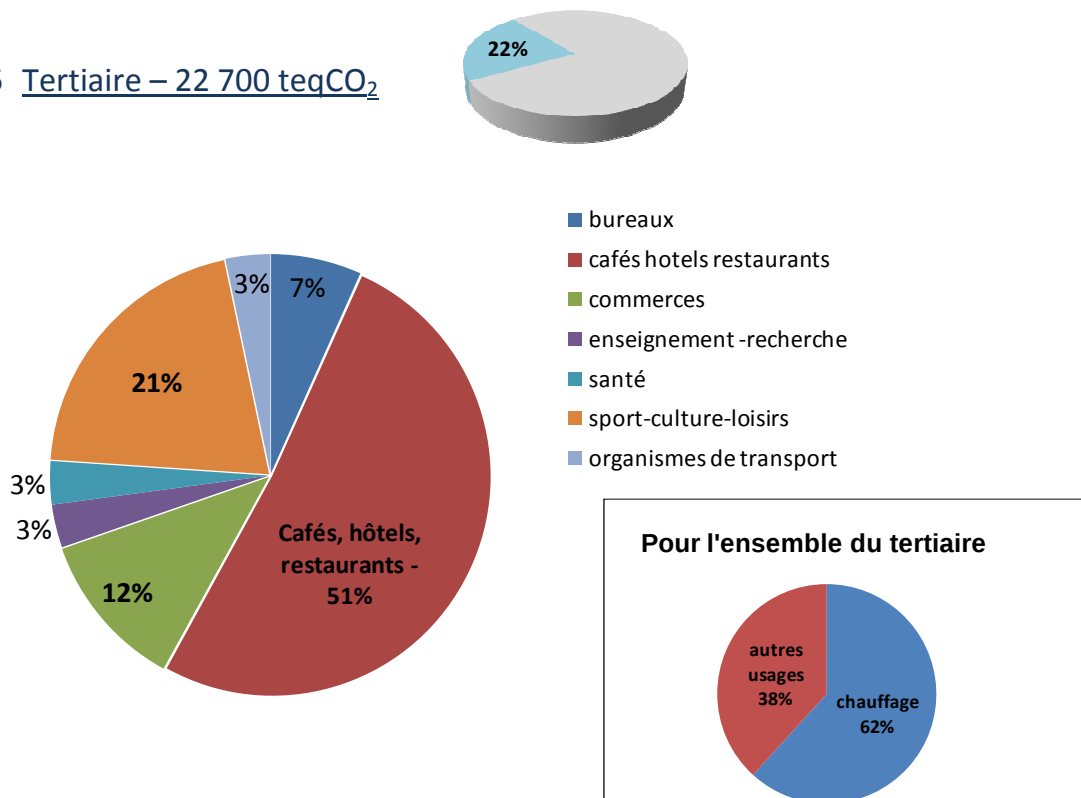


Figure 11 Emissions de GES du secteur Tertiaire (source: Air APS/OREGES)

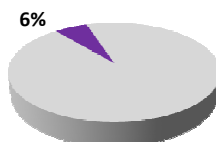
Les constats :

- ❑ Les postes les plus consommateurs d'énergie et donc les plus émetteurs sont les infrastructures touristiques (hôtels, commerces, « sport/culture/loisirs »<sup>4</sup>), sans surprise pour une vallée dont l'économie est tournée vers le tourisme.
- ❑ Le chauffage est le poste le plus consommateur, représentant 62% des émissions du secteur.

<sup>3</sup> Selon certains acteurs du territoire ayant participé aux ateliers, la part du chauffage au bois serait sous-estimée ; en effet 9 chalets sur 10 utiliseraient des équipements au bois). Toutefois aucune donnée fiable n'est disponible.

<sup>4</sup> L'appellation « sport-culture-loisirs » comprend à la fois les émissions de GES dues aux consommations énergétiques du centre sportif, des musées, mais également des stations de ski et autres remontées mécaniques.

### 2.1.1.7 Déchets - 7 520 teqCO<sub>2</sub>



Les émissions de GES dues à l'incinération des déchets ménagers générés sur le territoire (8427 t en 2009) représentent environ 6% des émissions totales du territoire. Ces dernières années, on constate une forte diminution de la quantité de déchets incinérés (-7% entre 2001 et 2010), principalement due au développement du système de tri sélectif sur le territoire.

### 2.1.2 Zoom sur le patrimoine et les services des collectivités

Les émissions liées au patrimoine et aux services générées par la CCVCMB et les 4 communes s'élèvent à **13 000 teqCO<sub>2</sub>**, soit **environ 10% des émissions du territoire**<sup>5</sup>. Une analyse pour la CCVCMB et par commune a été menée et permet d'identifier dans chacune des entités les enjeux locaux, en termes de consommation énergétique du bâti, de consommation de carburant et d'intrants, de déplacements, etc.

De manière globale, le poste « énergie » (consommations énergétique du bâti, éclairage public etc.) est le plus émetteur (36% des émissions), suivi par les postes Immobilisations, Déplacements, Fret et Intrants qui occupent tous les quatre une part importante des émissions (entre 14 et 17%).

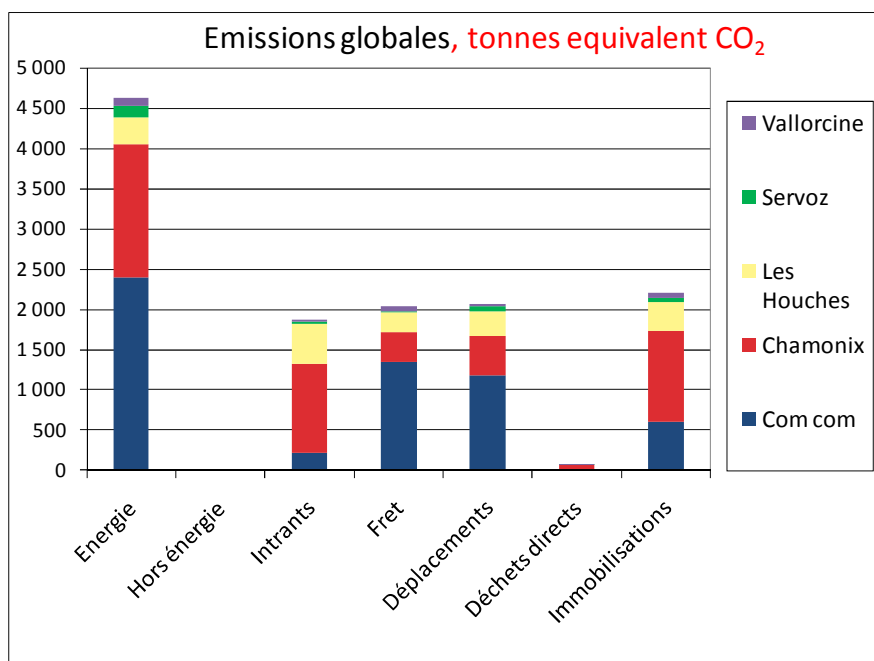


Figure 12 : Emissions globales des collectivités, en teqCO<sub>2</sub>

A noter que les équipements des collectivités (transports en commun, équipements sportifs etc.) sont volontairement surdimensionnés pour répondre à la demande liée à l'activité touristique du territoire.

<sup>5</sup> Attention ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur, les méthodes de quantification (Air APS et Bilan Carbone ®) comportant des différences notables notamment dans la prise en compte des émissions indirectes, il n'est pas possible de faire des comparaisons en tant que telles.

## 2.2 La vulnérabilité du territoire aux impacts potentiels du changement climatique

---

**Quatre paramètres conditionnent la vulnérabilité du territoire aux impacts des changements climatiques :**

- **La nature, l'ampleur et le rythme** de l'évolution et de la variation du climat ;
- L'exposition aux effets de ces phénomènes climatiques selon la localisation géographique de ces effets, mais aussi leur période de survenance (des touristes seront vulnérables à l'accroissement de tempêtes, si la saison touristique correspond à la saison où se manifeste cet accroissement ; une plante sera vulnérable à l'accroissement du nombre de jours de gels si elle est sensible aux gelées dans les mois où se manifeste cet accroissement) ;
- **La sensibilité à ces effets**, c'est-à-dire la capacité d'un système à réagir à une transformation des conditions climatiques. Cette sensibilité peut varier dans le temps, selon la saison par exemple ;
- **La capacité d'adaptation**, soit l'ensemble des capacités, des ressources et des institutions de ce territoire dans son ensemble, lui permettant de mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces.

L'analyse des vulnérabilités du territoire a été conduite aux travers d'approches des différentes thématiques environnementales concernées, puis des aménagements et secteurs d'activités potentiellement impactés. Un croisement de ces analyses a permis de mettre en valeur les interactions entre les différents effets et impacts. Par exemple, la pénurie d'eau aura des impacts sur la production d'énergie qui aura des impacts sur la plupart des activités économiques et sociales.

### 2.2.1 Les évolutions prévisibles du climat de la Vallée

---

Depuis 150 ans, les glaciers des Alpes sont en retrait, ils auraient perdu environ 52% de leur surface et 60% de leur masse. Le recul généralisé des glaciers alpins serait dû à une diminution de plus de 25% des chutes hivernales de neige, l'effet du réchauffement estival ne devenant visible qu'à partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle (CNRS, 2005). Depuis 1850, le glacier de la Mer de Glace aurait ainsi perdu 150 m de longueur, tandis que son épaisseur serait passée de 230 à 120 m. Les autres glaciers de la vallée connaissent également un recul plus ou moins marqué (Glaciers de Taconnaz, des Bossons, du Tour, d'Argentière...).

Plusieurs tendances climatiques sont déjà visibles dans la Vallée :

- une **augmentation de la température** : la température moyenne annuelle de l'air à Chamonix a augmenté de 1,5°C en moins d'un siècle (1934-2007) (cf. Figure 13) ;
- une **augmentation de la fréquence des températures extrêmes** : la moyenne annuelle du nombre de jours où la température est supérieure à 30°C a presque doublé entre 1971 et 2008 ;
- une **augmentation peu marquée de la fréquence des précipitations extrêmes** : la moyenne annuelle du nombre de jours de cumul de pluie quotidienne supérieur à 20 mm a augmenté de 3,3 jours entre 1971 et 2008 passant de 15,3 mm à 18,6 mm ;
- une **diminution du cumul de neige fraîche**, divisé par deux en 40 ans à Chamonix (cf. Figure 14).

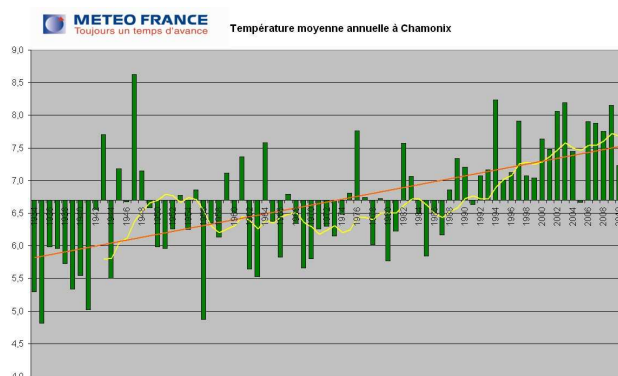


Figure 13 : Histogramme de l'évolution des températures annuelles de l'air à Chamonix (1934, 2010)

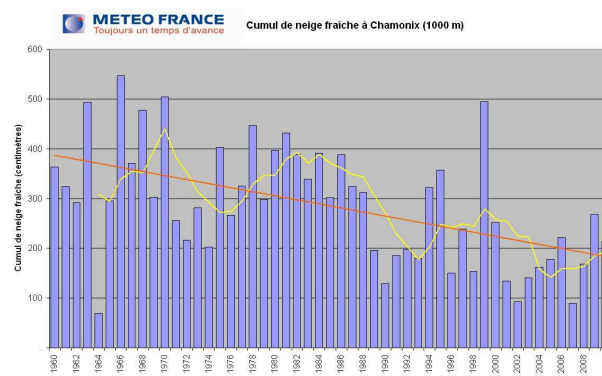


Figure 14 : Histogramme du cumul de neige fraîche à Chamonix (1960-2010)

Cependant aucune analyse statistique n'ayant été effectuée, il s'agit bien ici de tendances et non de faits démontrés scientifiquement.

### Scénarios d'évolutions dans le futur

Sur la base des travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), des analyses au niveau national et régional ont été faites par Météo France. Une analyse pour la région Rhône-Alpes a été produite dans le cadre des travaux préparatoires au Schéma Régional Climat Air Energie (DREAL, 2010).

De ces différentes analyses, il ressort les éléments suivants :

- une **augmentation très forte des températures moyennes** ;
- une **stagnation des canicules** ;
- une **baisse du nombre de jours de gel** partout en France, les Alpes étant potentiellement les plus touchées (DREAL, 2010) ;
- une **variation du cumul annuel des précipitations** moins importante dans les Alpes que sur le reste du territoire jusqu'en 2080 ;
- une **diminution faible de l'occurrence des fortes pluies**.

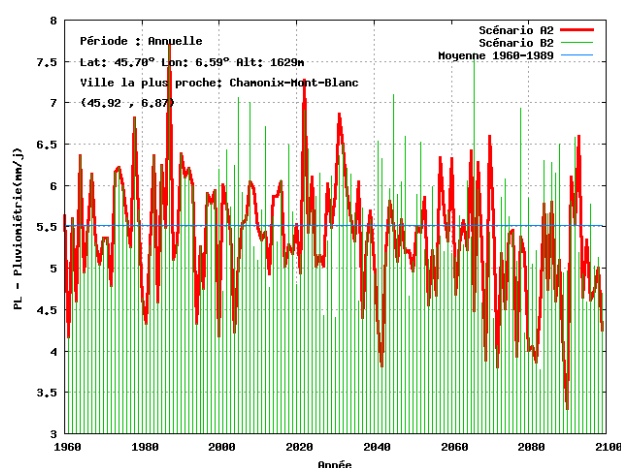
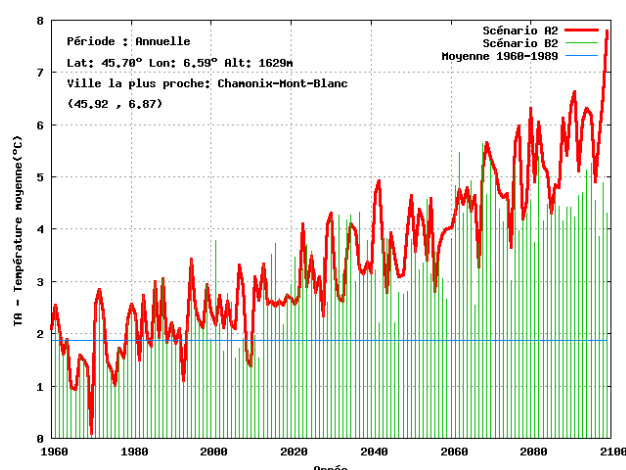


Figure 15 : Prévisions des températures moyennes annuelles et pluviométrie annuelles dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc (1960-2100)

Le modèle ne prenant pas en compte certains phénomènes très locaux, comme les effets de vallée, son intérêt est justifié par les tendances qu'il prévoit. L'important ici est de

retenir la tendance globale qui tendra à évoluer au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances sur les facteurs climatiques.

### 2.2.2 Biodiversité et forêts

---

Concernant la biodiversité et les forêts, les principales vulnérabilités du territoire et les impacts du changement climatique devraient être les suivants :

- Une **remontée des étages de végétation** induisant un déplacement, une réduction, voire une disparition de l'aire de répartition des espèces les plus spécialisées ;
- Des **menaces d'extinction d'espèces**, la diminution des résineux, des pelouses d'altitude et avec des impacts négatifs sur les écosystèmes associés ;
- Une **hausse de la sensibilité aux feux de forêt** ;
- Des **perturbations de la faune et la flore aquatique** liées à une diminution des ressources en eau (espèces inféodées aux zones humides notamment).
- Des **modifications de la phénologie**<sup>6</sup> des espèces ;

Tous ces impacts négatifs peuvent être amplifiés ou atténués en fonction des aménagements qui seront réalisés dans le futur et de l'évolution des usages et pratiques, en particulier en vue de maintenir et développer les activités de loisirs et tourisme.

Pour faire face, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc dispose déjà de nombreux outils de gestion/protection de la biodiversité, dont une surface importante d'espaces protégés sur la Communauté de Communes (Site Natura 2000, Réserves...). De plus, trois programmes de recherche sur les impacts du changement climatique (PhénoClim, PhénoAlp, PhénoPiaf) sont conduits par le CREA, un institut basé dans la vallée, et le LECA (laboratoire grenoblois) conduit des travaux sur les prairies alpines et les impacts des changements climatiques.

### 2.2.3 Ressource en eau et milieux aquatiques

---

Concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques, les principales vulnérabilités du territoire et les impacts du changement climatique devraient être les suivants :

- Une **diminution de la pluviométrie**, induisant des étiages plus fréquents et sévères, et donc un impact plus marqué des pollutions par manque de dilution ;
- Une **fonte accélérée des glaciers** due à l'augmentation des températures moyennes, induisant des pics de crues plus tôt dans l'année ;
- Une **augmentation de la température des rivières** induisant des perturbations pour les populations aquatiques et un accroissement des pollutions (développement de bactéries, algues) ;
- Une **augmentation de la température** et une **diminution des précipitations** induisant un recours plus important à la neige de culture, si des alternatives ne sont pas trouvées.

Toutefois, le territoire dispose de ressources en eau variées, permettant une complémentarité entre eaux de surfaces, souterraines, captage sous glaciaire et précipitations, et d'un régime nival compensant partiellement les réductions de précipitations estivales. Les nombreux programmes et projets de recherche pour

---

<sup>6</sup> Variations des phénomènes périodiques de la vie animale (chant des oiseaux, migration, hibernation...) et de la vie végétale (germination, feuillaison, floraison, chute des feuilles) en fonction du climat des de la saison.

améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques dans les Alpes, devraient permettre de préciser le diagnostic.

La mise en place d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau sur le bassin de l'Arve sera un outil précieux face au risque d'augmentation des conflits d'usage autour de la ressource en eau.

## 2.2.4 Risques

---

De grandes incertitudes demeurent concernant les impacts du changement climatique sur les risques naturels, mais une vigilance est nécessaire. On peut, en particulier, anticiper les phénomènes suivants :

- Une **augmentation d'aléas** tels que des chutes de blocs et des coulées de boues liées à la fonte du permafrost alpin, notamment lors d'épisodes de canicule comme en 2003 ;
- Une **augmentation du risque inondation** liée à des fontes plus importantes notamment en période hivernale, mais a contrario des crues printanières moins importantes en raison de la fonte graduelle d'un manteau neigeux réduit ;
- Une **augmentation du nombre d'avalanches de neige humide**, mais une diminution de l'activité avalancheuse en basse et moyenne vallée.
- Une **augmentation des feux de forêts**.
- Plus généralement, une **fragilisation des peuplements forestiers**, installés pour la restauration des terrains de montagne, et de leur rôle dans la protection des biens et des personnes.

Face aux risques, avalanches, inondations et laves torrentielles, de nombreux ouvrages de protection sont en place. De plus, il existe des documents de prévention des risques pour toutes les communes (mais certains sont anciens), ainsi que des plans d'intervention du déclenchement des avalanches pour les domaines skiables (PIDA). Ces documents devront être actualisés en fonction de l'acquisition de connaissances nouvelles, à travers des programmes de recherche tels que RISKMAT-ALCOTRA.

## 2.2.5 Santé

---

Concernant la santé, les principales vulnérabilités du territoire et les impacts du changement climatique devraient être les suivants :

- Un **risque d'augmentation du niveau de pollution de l'eau**, du fait d'une moindre dilution et de températures plus élevées ;
- Peut-être, **des effets positifs** sur le phénomène d'inversion thermique ;
- Une **augmentation de la durée des symptômes d'allergies au pollen** en lien avec l'allongement de la période de végétation ;
- Une **augmentation des risques naturels et des dommages corporels associés**, notamment liée au dégel en période de canicule induisant des chutes de blocs et séracs plus importants.

Toutefois, territoire d'altitude soumis régulièrement aux vents, la Vallée est moins exposée aux vagues de chaleur et canicules. De plus, si la réduction du nombre de jours favorables au phénomène d'inversion thermique se confirmait, les sévères pollutions de l'air induites par ce phénomène seraient moins fréquentes. Par ailleurs, la bonne qualité des eaux de distribution limite le risque de contamination bactérienne et algale. Enfin, la bonne organisation et le regroupement efficace de l'ensemble des acteurs du secours en montagne sont un atout face aux impacts du changement climatique.

Il est difficile de se prononcer sur l'augmentation au niveau des les territoires de montagne des maladies à vecteurs prévues dans les zones de plaine méridionales : prolifération des tiques et accroissement de la prévalence de la maladie de Lyme, par exemple. Aussi, la vigilance est requise.

### 2.2.6 Tourisme

---

Principale activité économique de la Vallée, le tourisme devrait faire face aux phénomènes et évolutions suivants :

- Une **diminution de la durée d'enneigement** et de l'épaisseur du manteau neigeux pouvant entraîner des changements dans le calendrier de fréquentation touristique (notamment pour les stations de moyenne et basse altitude) ;
- Un **risque de saturation des installations** lié à l'afflux de touristes dans les domaines skiables en altitude, et des impacts importants sur les milieux naturels liés à l'extension des domaines skiables;
- Des **tensions et conflits d'usages sur la ressource en eau** croissants, en lien avec l'accroissement du recours à la neige de culture ;
- Une **exposition croissante aux risques naturels** impactant les activités de montagne et le secteur du tourisme en général (vulnérabilité des infrastructures, du bâti...) ;
- Une **diminution des pelouses d'altitude** liée à la remontée des étages de végétation, zone clé des sports d'hiver et d'été de moyenne montagne.

Cependant, le changement climatique devrait aussi offrir des **opportunités pour le tourisme estival**, du fait d'une attractivité plus importante des zones d'altitude dans un contexte de réchauffement global.

La réflexion à l'échelle de la Vallée sur l'offre touristique et la solidarité entre les communes, et le projet « Vallée écotouristique exemplaire », devraient être le moteur d'une stratégie d'adaptation et d'une diversification des activités proposées.

### 2.2.7 Sylviculture

---

La sylviculture pourrait être particulièrement affectée par les phénomènes suivants :

- Une **modification des peuplements et paysages forestiers**, les paramètres climatiques impactant les conditions de croissance, la productivité des forêts et la migration des étages de végétation. Le temps d'adaptation ou de migration des peuplements peut être particulièrement long, avec dans la transition un risque significatif de dépérissement des espèces fragiles.
- Une **possible augmentation de la productivité des forêts à court et moyen terme** liée à la légère hausse des températures. Cependant, au-delà d'un certain seuil, la hausse des températures et le stress hydrique prévisible affecteront cette productivité dans le mauvais sens.
- Une **exposition accrue des zones forestières aux aléas naturels** de type incendies, avalanches, chutes de pierre, glissements de terrain et crues torrentielles.

La stratégie d'adaptation bénéficiera de l'existence d'une charte forestière couvrant le territoire du Pays du Mont-Blanc, ainsi que des démarches initiées au niveau national (Grenelle de l'Environnement, Stratégie d'adaptation de la gestion forestière au changement climatique de l'ONF...). De plus, les études et recherches en cours permettront une amélioration de la connaissance sur les liens entre gestion/production forestière et changements climatiques : Forêts de protection, ALPEAU, MANFRED...

### 2.2.8 Agriculture

---

L'agriculture de la Vallée devrait être affectée par les phénomènes suivants :

- Une **remontée de la limite de la forêt** liée à l'augmentation de la température induisant une diminution des zones prairiales d'altitude.
- Des **sécheresses estivales et une modification de la phénologie** pouvant impacter la ressource fourragère. Toutefois, la diminution des précipitations pourrait être compensée par une augmentation de la fonte des glaciers ; une étude approfondie est nécessaire pour évaluer la ressource disponible au niveau des prairies.

Le changement climatique offre cependant des **opportunités pour de nouvelles productions**. Les soutiens à l'agriculture locale devraient favoriser une adaptation des systèmes de production : aides financières à l'activité pastorale venant de la commune de Chamonix, de l'Espace Mont-Blanc, du Conseil Général de Haute-Savoie, de la Région Rhône Alpes ; manifestations et expositions valorisant l'activité agricole ; marchés favorisant la production locale et permettant la promotion des circuits courts.

### 2.2.9 Production et distribution d'énergie

---

Concernant la biodiversité et les forêts, les principales vulnérabilités du territoire et les impacts du changement climatique devraient être les suivants :

Au niveau de la consommation d'énergie, on devrait constater dans la Vallée : **une diminution des besoins en chauffage en hiver** induisant une baisse de la consommation énergétique, mais a contrario une **augmentation des besoins en énergie en été liée au développement de la climatisation** (moindre qu'en basse altitude).

La Vallée sera concernée par les impacts du changement climatique sur les équipements de production qui l'alimentent en énergie, qu'ils soient dans la Vallée elle-même ou ailleurs sur le territoire national ou mondial :

- **tensions sur la production d'électricité** (centrales thermiques et nucléaires, hydroélectricité) ;
- **augmentation du rayonnement solaire** induisant une augmentation des rendements des panneaux solaires photovoltaïques ;
- augmentation à moyen terme, mais **risque de diminution à plus long terme des rendements de production de bois** alimentant la filière bois énergie.

A ceci s'ajoute la vulnérabilité des réseaux de transports d'énergies face à l'augmentation des risques climatiques extrêmes.

Bien conçues, les actions de réductions des émissions de gaz à effets de serre qui seront mises en œuvre contribueront à une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et à la réduction de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique sur le système énergétique.

### 2.2.10 Infrastructures de transport et déplacements

---

Les infrastructures de transport et les déplacements pourraient être affectés par les conséquences négatives de la recrudescence des événements extrêmes, dont avalanche, inondation, mouvements de terrain. A contrario, l'augmentation des températures pourrait se traduire par une **diminution des coûts de maintenance** en période hivernale.

Bien conçues, les actions de réductions des émissions de gaz à effets de serre qui seront mises en œuvre pourraient contribuer à une meilleure maîtrise des déplacements et à la réduction de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique du système de transports.

### **2.2.11 Urbanisme et habitat**

---

La recrudescence des événements extrêmes pourrait affecter les bâtiments, équipements et infrastructures situés en zones à risque, ainsi que sur leurs conditions d'accessibilité. Les plans de prévention des risques et les documents d'urbanisme devront évoluer pour prendre en compte les nouvelles conditions. Il est de plus important de veiller à ce que les mesures d'adaptation dans l'urbanisme et le logement soit cohérentes avec les actions d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre. Des actions d'adaptation sont prévues dans la mise en œuvre du Schéma de Développement Durable (Conférence Transfrontalière Mont Blanc).

### 3 Un PCET issu d'une large concertation

Le PCET de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été élaboré dans le cadre d'une large concertation avec les élus, les personnels de la Communauté de Communes et des Communes, les acteurs du territoire et la population dans son ensemble. Il s'agissait ainsi de bénéficier de la connaissance qu'ils avaient du territoire et de prendre en compte leurs volontés, tout en les sensibilisant à la problématique du changement climatique, et en les mobilisant en vue de la mise en œuvre des actions futures. Cela a permis de réaliser une démarche de co-construction progressive aboutissant à des actions concrètes et partagées.

#### **Contenu de chacun des quatre ateliers thématiques « territoire »**

**Thème 1 - Déplacements et transports :** Comment organiser les déplacements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour réduire les impacts négatifs du changement climatique (risques naturels, etc.) et pour bénéficier au mieux de ses impacts positifs ?

**Thème 2 - Urbanisme et habitat :** Comment aménager le territoire et concevoir les logements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les impacts négatifs du changement climatique (tensions sur la ressource en eau, risques, etc.) et bénéficier au mieux de ses impacts positifs ?

**Thème 3 - Consommation, déchets et modes de vie :** Comment faire évoluer nos comportements et ceux de nos concitoyens, ainsi que de la façon d'organiser les circuits de distribution, la collecte et le traitement des déchets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les impacts négatifs du changement climatique (tensions sur la ressource en eau, tensions sur l'énergie, santé, vulnérabilité des espaces naturels...) et bénéficier au mieux de ses impacts positifs ?

**Thème 4 - Activités touristiques et autres activités économiques :** Comment faire évoluer le tissu économique du territoire, l'offre touristique et les autres activités économiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les impacts négatifs du changement climatique et bénéficier au mieux de ses impacts positifs ?

### 3.1 Processus d'élaboration du plan et étapes de la concertation

| Calendrier et outils de concertation                                                     | Elus et personnels de la Communauté de Communes et des Communes                                                                                                 | Acteurs du territoire et la population dans son ensemble | Population dans son ensemble, y compris personnels et acteurs du territoire |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lancement de la démarche et élaboration du diagnostic</b>                             |                                                                                                                                                                 |                                                          |                                                                             |
| 17-19 septembre 2009 : Week-end d'animation/sensibilisation pour lancer le PCET          |                                                                                                                                                                 |                                                          |                                                                             |
| Novembre 2010                                                                            |                                                                                                                                                                 |                                                          | Plaquette de présentation<br>Lancement site Internet                        |
| <i>Novembre 2010 à mars 2011</i>                                                         | <i>Elaboration du diagnostic par les bureaux d'études en lien avec les services</i>                                                                             |                                                          |                                                                             |
| <b>Elaboration du PCET</b>                                                               |                                                                                                                                                                 |                                                          |                                                                             |
| Forum Internet et envois de mails : actif tout au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2011 | <b>25 contributions et 2 279 consultations sur le Forum Internet + nombreuses contributions directes</b> auprès des élus et services                            |                                                          |                                                                             |
| 29 mars 2011 : Réunion publique                                                          |                                                                                                                                                                 |                                                          | <b>Chamonix : plus de 70 personnes présentes</b>                            |
| 11 et 12 avril 2011 : Ateliers <u>thématiques</u> acteurs du territoire                  |                                                                                                                                                                 | Chamonix : 85 participants                               |                                                                             |
| 12 avril : Réunion des chefs de service                                                  | Chamonix : 27 participants                                                                                                                                      |                                                          |                                                                             |
| 9 et 10 mai 2011 : Ateliers <u>thématiques</u> acteurs du territoire                     |                                                                                                                                                                 | Les Houches : 64 participants                            |                                                                             |
| 9 au 11 mai 2011 : Ateliers patrimoine et services                                       | Sur chaque commune : 154 participants                                                                                                                           |                                                          |                                                                             |
| 14 et 15 juin 2011 : Ateliers <u>géographiques</u> acteurs du territoire                 |                                                                                                                                                                 | Sur chaque commune : 55 participants                     |                                                                             |
| 14 juin : Réunion des chefs de service                                                   | Chamonix : 18 participants                                                                                                                                      |                                                          |                                                                             |
| <b>Décisions et mise au point du PCET</b>                                                |                                                                                                                                                                 |                                                          |                                                                             |
| <i>Juillet 2011 à décembre 2011</i>                                                      | <i>Cadrage et décisions : les bureaux d'études en lien avec les élus et les services</i>                                                                        |                                                          |                                                                             |
| <i>Juillet 2011 à décembre 2011</i>                                                      | Groupes de travail interne ou avec les partenaires concernés pour valider et mettre au point certaines actions (agriculture, tourisme, urbanisme, transport...) |                                                          |                                                                             |
| 22/09/2011 : Réunion publique                                                            |                                                                                                                                                                 |                                                          | Chamonix : environ <b>une centaine de personnes</b> présentes               |
| Réunion publique de présentation du PCET, 1 <sup>er</sup> juin 2012                      |                                                                                                                                                                 |                                                          |                                                                             |

## 3.2 La participation et ses apports

Au total, 178 personnes (33 chefs de services + 145 agents) ont participé aux ateliers « patrimoine et services ». De nombreuses propositions ont pu être récoltées, allant de l'action individuelle très pratique à des mesures plus larges concernant l'organisation du travail, les pratiques professionnelles, les comportements, etc. Les ateliers ont aussi permis de recueillir de nombreuses suggestions sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

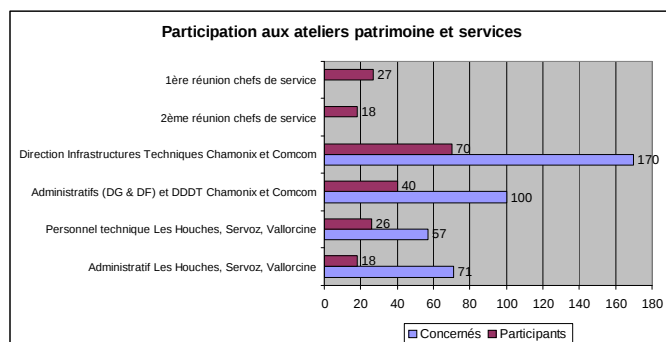


Figure 16 : Participation aux ateliers patrimoines et services

Plus de 120 personnes ont participé aux ateliers « territoire » ; une part significative d'entre elles étaient présentes aux trois réunions. C'est ainsi qu'un panel représentatif des acteurs du territoire a pu contribuer à l'élaboration de ce plan : chaînes d'hôtels, architectes, commerçants, habitants, touristes, associations... Les acteurs majeurs du territoire étaient là : Best Mont-Blanc, TEMMOS, SNCF, Chamonix-Bus, Compagnie des Guides, Compagnie du Mont-Blanc, SITOM, Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc, Pro Mont-Blanc, Club Alpin Français...

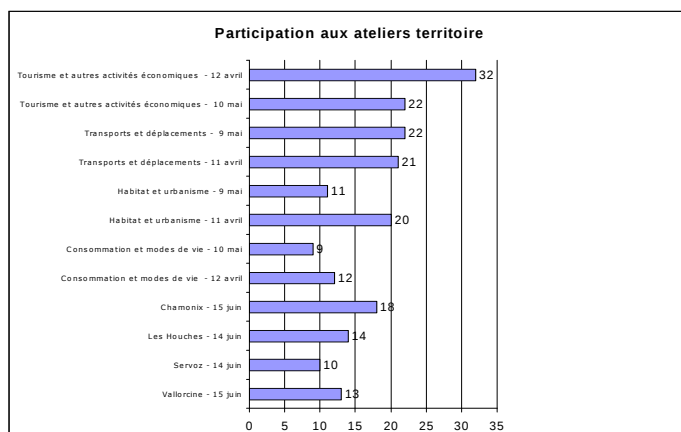


Figure 17 : Participation aux ateliers territoire

Globalement, ces ateliers se sont déroulés dans une ambiance créative. Ils ont permis de disposer d'éclairages riches et diversifiés, et d'une bonne prise en compte tant de la dimension intercommunale, que des spécificités communales.

**Après un premier travail de regroupement,  
ce sont plus de 300 propositions qui ont pu être présentées aux élus.**

## **Paroles d'acteurs issues de la concertation : une vision du Territoire**

**Un élu :** « Je vois dans le Plan Climat un aspect historique. C'est une démarche volontaire. C'est une façon de reprendre notre destin en main. Notre histoire est née, en tout cas en termes touristique, d'une sensibilisation à l'environnement et d'un émerveillement.

Ces 30, 40 ou 50 dernières années, le territoire a participé à cette conquête de la neige, et maintenant nous sommes peut-être en fin de course, notamment avec les stations intégrées. Aujourd'hui, nous pouvons essayer de renouer ce lien avec notre environnement, créer un tourisme durable, avec lequel nous serons en phase, et sur lequel nous pourrions être un peu plus moteur, un peu plus pilote. »

### **Deux participants, en terme de méthode pour construire cette vision, ces ambitions :**

« Est-ce qu'il ne faudrait pas que l'on définisse pour la vallée de Chamonix, comme le dit le slogan de la communauté de communes, ce qui est « ESSENTIEL » pour la vallée ? Qu'est-ce qui est vraiment important pour la vallée, aujourd'hui ? Le développement du tourisme, la qualité de vie des gens... ? Il faut bien se positionner par rapport à ça.

Pour ce PCET, il faut avoir et exprimer des ambitions, se dire par exemple que, dans 5 ou 7 ans, Chamonix sera sans voiture.

Pour que l'on puisse porter un projet commun de développement durable, il faut entrer dans une communication positive à toutes les échelles, mettre tout le monde autour d'une table, afin d'identifier des outils ludiques, notamment pour le transport, qui est le nerf de la guerre. »

**Un participant :** « A Chamonix, on est toujours sur le modèle du « toujours plus ». On veut faire des économies, diminuer nos émissions de GES, mais on veut toujours plus de touristes, toujours plus de standing.

Est-ce que l'on ne pourrait pas se dire de construire moins, de rénover, et de dire stop à un moment donné, gérer son patrimoine afin de conserver ce jardin magnifique pour les générations futures ? »

**Un participant :** « L'importante part de résidences secondaires sur le territoire devient problématique. La question n'est pas « comment va-t-on construire » mais plutôt « pour qui » ? Comment la population locale va-t-elle se maintenir ? Quel est l'urbanisme voulu et comment va-t-on le développer ? »

### 3.3 La prise en compte des contributions dans l'élaboration du PCET

---

Lors d'un bureau de la Communauté de Communes, le 5 juillet 2011, les élus ont pris connaissance des propositions issues de la concertation et ont défini la façon de statuer sur chacune d'elles :

1) la retenir, 2) la retenir après précisions, concertation avec les partenaires concernées, 3) ne pas la retenir.

S'en est suivi un travail important de traitement, reformulation, qui a associé les élus, les services, leurs partenaires<sup>7</sup>, ainsi que les bureaux d'études sur les aspects techniques.

### 3.4 La Charte des partenaires du Plan Climat

---

Les objectifs du Plan Climat ne seront pas atteints par l'unique action de la Communauté de Communes. Seule une **mobilisation conjointe et coordonnée de tous les acteurs du territoire** permettra d'observer une réduction concrète des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. C'est pourquoi il est primordial que chacun puisse **s'engager, à son niveau**, dans ce grand projet, via une **charte**, et devienne partenaire de ce Plan Climat (voir Charte des Partenaires en annexe).

---

<sup>7</sup> Ainsi, une réunion de travail spécifique s'est tenue avec les agriculteurs et leurs organisations, ceux-ci ayant peu participé aux ateliers.

## 4 Les objectifs du Plan Climat

En signant la Convention des Maires en 2010, la Communauté de Communes s'est engagée à « dépasser les objectifs fixés par l'Union Européenne pour 2020 en réduisant d'au moins 20% les émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire, grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant des compétences de la collectivité ».

Pour rappel, les objectifs « 3x20 » de l'Union Européenne d'ici 2020 sont les suivants:

- **Réduire de 20% les émissions de GES,**

Transposition de cet objectif sur le territoire : réduction de 25 000 tCO<sub>2</sub>, c'est-à-dire environ 3 600 tours de la Terre en voiture.

- **Réduire de 20% la consommation d'énergie,**

Transposition de cet objectif sur le territoire : réduction de 9 700 tep, soit la consommation énergétique annuelle de 6 000 logements.

- **Porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie**

Transposition de cet objectif sur le territoire : produire chaque année sur le territoire au moins 9 700 tep (tonnes équivalent pétrole) d'énergie renouvelable.

Afin d'atteindre ces objectifs globaux, la CCVCMB doit décliner des sous-objectifs par secteur d'activité, comme présentés ci-dessous :

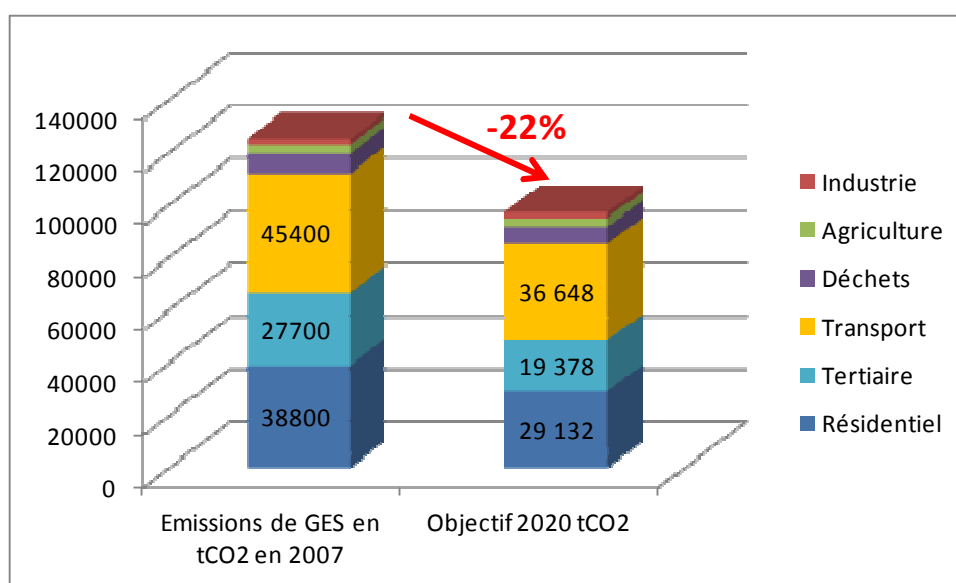


Figure 18 Objectifs de réductions des émissions de GES du territoire en 2020 par secteur

**L'objectif pour le territoire est de réduire ses émissions de GES de 22% à l'horizon 2020, soit une diminution d'environ 2,5% par an.**

Cela représenterait une diminution des consommations énergétiques de 14% à l'horizon 2020. L'objectif des 20% serait cependant atteint pour les secteurs résidentiel et tertiaire, principaux consommateurs du territoire (66% des consommations énergétiques).

Concernant les énergies renouvelables, l'objectif des 20% de production, par rapport à la consommation d'énergie finale, est déjà atteint. Un engagement volontaire supplémentaire serait d'augmenter de 10% sa production, passant ainsi à plus de 35% la part d'EnR sur la consommation énergétique finale du territoire à l'horizon 2020.

## 5 Le Plan d'actions

Le Plan d'actions comporte **5 thématiques** déclinées en **21 axes stratégiques** et **185 actions** :

- **Transport-Mobilité pp.31-38 :**
  - Limiter l'impact du transport de marchandises
  - Poursuivre le développement de transports collectifs performants et attractifs
  - Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
  - Développer les modes de déplacements doux (piétons, vélos)
  - Viser l'exemplarité des collectivités en matière de déplacements
  - Informer, sensibiliser, communiquer sur les alternatives à la voiture individuelle
- **Tourisme pp.39-43 :**
  - Atténuer l'empreinte carbone du tourisme liée au transport
  - Atténuer l'empreinte carbone du tourisme liée à l'hébergement et aux activités
  - Anticiper les impacts du changement climatique sur l'économie touristique et diversifier les activités
  - Sensibiliser les touristes et personnels des structures touristiques aux enjeux des changements climatiques et du développement durable
- **Aménagement/bâtiments/EnR pp.44-50 :**
  - Adapter l'aménagement du territoire aux enjeux énergie/climat
  - Réduire les consommations énergétiques des bâtiments grâce à des incitations efficaces
  - Viser l'exemplarité énergétique de la collectivité en engageant un ambitieux programme sur le patrimoine public
  - Valoriser les gisements d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire
- **Consommation et déchets pp.51-55 :**
  - Soutenir et valoriser les productions locales
  - Poursuivre et améliorer les actions en favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets
  - Viser l'exemplarité de la collectivité en optimisant les achats, en modifiant les modes de consommation, en réduisant les déchets
- **Milieux naturels/sylviculture/agriculture pp.56-59 :**
  - Anticiper les changements climatiques sur les milieux naturels et la biodiversité
  - Anticiper les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau
  - Anticiper les impacts des changements climatiques sur les risques naturels et leur gestion
  - Adapter les activités agricoles et sylvicoles, et les soutenir

***Ce plan d'actions est un plan évolutif :***

Il comprend plusieurs niveaux de réflexion : certaines actions précises ont été définies, d'autres sont au stade de pistes d'actions et méritent d'être approfondies (notamment celles qui doivent se baser sur les résultats d'études en cours). D'autres encore devront être réévaluées selon leur efficacité.

Ce plan constitue donc une base pour la stratégie énergie/climat du territoire, un processus continu d'amélioration sera engagé pour le « faire vivre ». Veuillez vous reporter à l'outil de suivi du plan d'actions pour plus de détails.

## Transport-Mobilité

### 5.1.1 La traduction des objectifs pour le territoire

| LES OBJECTIFS DU GRENELLE AU NIVEAU NATIONAL |                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Transport de marchandise</b>              | Passer la part de marché du fret non routier et non aérien de 14% aujourd'hui à 25% à l'horizon 2020                                                                        |
| <b>Ensemble du secteur</b>                   | Diminuer de 20% les émissions de GES par rapport à 2008<br>Directive EnR paquet climat : 10% d'agrocarburant dans les consommations totales d'essence et de gazole en 2020. |

Les leviers d'actions directs sur le fret routier sont peu nombreux (voir Plan de Protection pour l'Atmosphère – PPA- de la Vallée de l'Arve), mis à part les livraisons qui concernent le territoire. La principale cible pour ce PCET reste donc la réduction des émissions de GES dues au déplacement des personnes, avec notamment le report modal des déplacements effectués en voitures individuelles vers les transports en commun et les modes doux.

Les déplacements en voiture individuelle représentent 20 800 teqCO<sub>2</sub>. Un report modal de 10% des flux actuels (soit plus de 18 millions de passagers.km) vers les transports en commun et les modes doux permettrait d'économiser 1 400 teqCO<sub>2</sub>, soit près de 7% des émissions dues aux véhicules individuels. Un tel report modal correspondrait à une augmentation de la fréquentation des transports en commun de 2 300 000 passagers par an, c'est-à-dire quasiment un doublement de la fréquentation actuelle.

L'ensemble des leviers d'action considérés (report modal vers les transports en commun, évolution technique des véhicules et des carburants, etc.) permettrait d'atteindre une réduction des émissions de GES du territoire de 19%.

A cela viendront s'ajouter les effets des mesures du PCET sur le transport externe des touristes, c'est-à-dire les déplacements de leur lieu de résidence jusqu'au territoire (sensibilisation, incitations à l'utilisation de modes peu émetteurs, mais aussi développement du tourisme de proximité). Ces émissions sont, par définition, extérieures au périmètre d'action du PCET, il s'agit donc de mesures supplémentaires d'ordre « volontaire ».

## 5.1.2 La stratégie

### TRANSPORT

Tourisme

Urbanisme/habitat/EnR

Conso &amp; Déchets

Milieux naturels

#### **Axe stratégique n°1**

#### **Limiter l'impact du transport de marchandises**

##### **Contexte et enjeux**

Avec plus de 1400 poids lourds traversant le territoire chaque jour, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est un territoire marqué par le trafic international. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ces poids lourds empruntant le tunnel du Mont-Blanc s'élèvent à 11 400 tCO<sub>2</sub>/an, soit 65% des émissions de GES dues aux poids lourds sur le territoire, le reste étant dû aux poids lourds desservant le territoire.

Depuis 2006, les émissions de GES dues au transport de marchandises (poids lourds et véhicules utilitaires légers) sur le territoire ont même dépassé les émissions dues au transport de personnes (voitures et autocars): 52% des émissions du secteur des transports contre 47%.



##### **Les actions**

#### **A. Limiter l'impact des transports transfrontaliers de marchandises en cohérence avec les mesures du Plan de Protection pour l'Atmosphère (PPA) :**

1. Réglementer la circulation en période hivernale en fonction du niveau de pollution des véhicules.
2. Procéder à des contrôles de surcharge des poids lourds.
3. Réduire les vitesses de circulation en période hivernale.
4. Soutenir la création volontaire d'une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) sur le périmètre de la vallée de l'Arve.

#### **B. Optimiser les livraisons de marchandises sur le territoire et favoriser les modes alternatifs au transport routier (transport ferroviaire et transport par câble):**

1. Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plateforme logistique intercommunale rail et/ou route pour rationaliser la distribution des marchandises sur le territoire.
2. Poursuivre les négociations avec les différents opérateurs afin de favoriser le transport de marchandise par rail.
3. Privilégier le transport par câble lors des livraisons en zones d'altitude.

*Exemples : remettre en service les câbles d'alpage (Pormenaz, etc.), encourager les restaurants d'altitude à utiliser les remontées mécaniques pour leur ravitaillement dans le cadre de la Charte des Partenaires, etc.*

#### **Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve et la cohérence avec le PCET**

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), approuvé par le préfet de Haute-Savoie le 16 février 2012, constitue un outil local important de la lutte contre la pollution atmosphérique, visant à ramener la concentration des polluants réglementés à des valeurs en dessous des normes fixées. La réduction des émissions dues au transport est une des trois mesures pérennes principales. Ces mesures sont compatibles avec les objectifs de réduction des émissions de GES du PCET.

## TRANSPORT

Tourisme

Urbanisme/habitat/EnR

Conso & Déchets

Milieux naturels

### Axe stratégique n°2

#### **Poursuivre le développement de transports collectifs performants et attractifs**

#### **Contexte et enjeux**

L'offre de transport en commun est déjà bien développée sur le territoire, avec un réseau de bus composé de 5 lignes, un service de Transport à la Demande (TAD), et la ligne ferroviaire Saint-Gervais-Vallorcine. Ce réseau doit répondre à la fois à des besoins locaux mais également à une forte fréquentation touristique, d'où une saisonnalité marquée. Le territoire dispose par ailleurs d'un système tarifaire novateur depuis 2005 : la libre circulation toute l'année dans le périmètre de transport des 4 communes (carte d'hôte, etc.). Le territoire s'est également doté d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) dès 2004, afin de répondre au mieux aux demandes de mobilité et d'accessibilité des usagers. Les préconisations de ce PDU ont permis des améliorations notables sur les transports en commun ces dernières années.



Il s'agit aujourd'hui de poursuivre dans cette démarche d'amélioration continue, notamment en dynamisant et valorisant l'existant. L'objectif est d'atteindre une qualité de transports collectifs offrant une alternative crédible et durable à l'usage de la voiture.

#### **Les actions**

##### **A. Elargir le périmètre d'actions**

Proposer une tarification attractive sur l'ensemble du territoire du Pays du Mont-Blanc, sur le modèle de la carte d'hôte, avec priorité sur l'axe Le Fayet/Vallorcine.

##### **B. Optimiser et améliorer le réseau existant**

1. Développer la ligne ferroviaire St-Gervais – Vallorcine Mont-Blanc Express en optimisant les services : adaptation des horaires, augmentation de la fréquence des trains et de la capacité de stockage de vélos-embarqués, horaires identiques en haute et basse saison.
2. Poursuivre les négociations afin d'améliorer la desserte TER et grandes lignes du territoire.
3. Améliorer le réseau des bus urbains sur la liaison gare – centre village des Houches.
4. Améliorer le Transport A la Demande (TAD), en étudiant notamment de nouvelles solutions pour les zones et/ou publics non desservis.
5. Améliorer le dispositif de la carte d'hôte en donnant accès à des dispositifs complémentaires, par exemple : parc de vélos en libre-service, système de co-voiturage ou de transport à la demande (TAD)

##### **C. Assurer la qualité des installations et du parc de véhicules**

1. Améliorer les aménagements des arrêts bus-train et les conditions d'attente (arrêts abrités, panneau d'information sur les temps d'attente, application Smartphone etc.).
2. Développer les bus urbains permettant le transport des vélos.
3. Choisir du matériel peu émetteur de GES lors du renouvellement du parc de véhicules (voir mesures Plan de Protection de l'Atmosphère)
4. Mettre en service un Mulet électrique à titre expérimental à Chamonix.

*Pour plus d'informations sur la ligne Mont-Blanc Express – le « Tram-train », veuillez vous reporter à l'annexe.*

## TRANSPORT

Tourisme

Urbanisme/habitat/EnR

Conso & Déchets

Milieux naturels

### **Axe stratégique n°3**

#### **Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle**

##### **Contexte et enjeux**

Sur le territoire de la CCVCMB, la voiture individuelle représente 46 % des émissions du secteur des transports, soit 20 800 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>. Proposer des alternatives au « tout voiture » est donc un enjeu majeur pour le territoire.

La CCVCMB en a pris conscience depuis plusieurs années, en s'engageant de manière volontaire dès 2004 dans une démarche de Plan de Déplacement Urbain (PDU).



Parallèlement au développement des transports collectifs et des modes doux, il est nécessaire d'agir sur plusieurs points :

- L'intermodalité, qui consiste à combiner plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement, offrant ainsi des solutions adaptées aux besoins de chacun ;
- Le co-voiturage qui contribue à diminuer le trafic automobile global ;
- L'accompagnement des acteurs qui souhaitent repenser leur mobilité, au travers des Plans de Déplacement Entreprises notamment ;
- Il s'agit enfin d'avoir une réflexion sur les trajets courts, mais également sur les trajets « longs », et notamment les déplacements pendulaires domicile-travail.

##### **Les actions**

###### **A. Favoriser l'intermodalité**

1. Créer un poste de chargé de transport avec notamment pour mission de structurer l'offre intermodale sur le territoire.
2. Compléter l'offre transport par des itinéraires de mobilité douce complémentaires au réseau de transport en commun.
3. Améliorer les liaisons entre réseaux ferroviaire, urbain et remontées mécaniques (voir également TOURISME : action IC1)
4. Développer des outils favorisant l'intermodalité : carte multimodale Transport en commun/modes doux à l'échelle de la vallée, parkings vélos, porte-vélos sur les bus.
5. Mettre en place une politique tarifaire globale, lisible et graduée pour le stationnement sur voirie et les parkings du centre-ville et des remontées mécaniques
6. Lutter contre le stationnement sauvage via un contrôle adapté et la mise en place d'une fourrière intercommunale.
7. Améliorer le parking relais du Grépon, par exemple : réaménagement, augmentation de la capacité, mise en place d'une signalétique, régulation du temps d'attente, mise à disposition de vélos, etc.
8. Créer d'autres parkings relais sur les quatre communes du territoire.

###### **B. Structurer le covoiturage**

1. Créer des aires d'embarquement aux points stratégiques ou améliorer celles existantes (signalétique, sécurité etc.)
2. Faciliter la pratique du covoiturage en optimisant les outils de mise en relation des usagers de type Smartphone.

### **C. Développer les Plans de Déplacements Entreprise (PDE) et interentreprises**

*NB : Le Plan de Protection de l'Atmosphère propose d'imposer la réalisation de PDE aux sociétés de plus de 50 salariés, à toute zone d'activité de plus de 250 personnes, et à tout établissement public.*

Favoriser l'engagement des entreprises dans la démarche PDE par le biais, notamment, de la Charte des Partenaires du Plan Climat.

### **D. Optimiser les trajets domicile-travail longue distance**

Mener une étude sur les déplacements professionnels longue distance (Genève-Grenoble-Annecy etc.) et proposer des solutions adaptées en fonction des résultats

#### ***Quelques exemples de bonnes pratiques sur le territoire***

- 7 aires de covoiturage ont été créées en 2010 aux Houches.
- Sites de covoiturage disponibles: [chamonix-covoiturage.com](http://chamonix-covoiturage.com), [mountainrideshare](http://mountainrideshare.com), etc.
- Plusieurs structures ont déjà mis en place des solutions de transport durable à leur échelle. On peut citer par exemple l'ENSA qui favorise le covoiturage et les Transports en Commun pour le déplacement de ses stagiaires, ou encore les hôtels Les Aiglons et Le Morgane qui mettent des vélos à disposition de leur clientèle.

## TRANSPORT

Tourisme

Urbanisme/habitat/EnR

Conso & Déchets

Milieux naturels

### **Axe stratégique n°4**

#### **Développer les modes de déplacements doux (piétons, vélos)**

##### **Contexte et enjeux**

Mise à part les itinéraires balisés liés à la pratique sportive du vélo et à la randonnée à pied, l'offre « mobilité douce » piétons-vélos sur le territoire est aujourd'hui discontinuée et limitée.

L'objectif est de développer les déplacements vélo et piétons comme alternatives à la voiture et en complément des Transports Collectifs pour les trajets courts, entre les pôles d'emploi, d'habitat et les équipements (loisirs, commerces etc.).



##### **Les actions**

###### **A. Développer la pratique du vélo**

1. Définir et développer un réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire permettant de répondre aux divers motifs de déplacements (utilitaires, loisirs), et complémentaire au réseau de transport en commun. Notamment, sur la commune des Houches, liaison entre les hameaux et le centre, y compris la traversée de la Griez.
2. Définir une offre de stationnement et de services facilitant la pratique des modes doux (parking vélos notamment).
3. Mettre en place un service de recyclage de vélos de ville usagers (réparation, prêt, location) en partenariat avec le chantier d'insertion.
4. Inciter les établissements privés (entreprises, hôtels) à installer des espaces de stationnements dédiés aux vélos par le biais, notamment de la Charte des Partenaires du Plan Climat.
5. Inciter les partenaires du territoire à favoriser les modes doux comme alternative à la voiture individuelle pour leur personnel.
6. Expérimenter le vélo électrique en proposant des tests lors d'événementiels.
7. Inciter les particuliers et les touristes à la pratique et à l'acquisition de vélos électriques : mise à disposition, à titre expérimental et en lien avec les offices du tourisme, d'une flotte de vélos électriques.

###### **B. Développer une culture de marche en ville**

1. Développer des itinéraires piétons en ville permettant de répondre aux divers motifs de déplacements (utilitaires, loisirs), complémentaire avec les autres modes de déplacements.
2. Développer les pédibus en collaboration avec les associations de parents d'élèves et les écoles
3. Limiter le stationnement sur voirie en centre-ville et étendre la zone piétonne de Chamonix.

*Un Schéma des Mobilités Douces vélos-piétons a été réalisé en 2011 pour l'ensemble du territoire.*

## TRANSPORT

Tourisme

Urbanisme/habitat/EnR

Conso & Déchets

Milieus naturels

### **Axe stratégique n°5**

#### **Viser l'exemplarité des collectivités en matière de déplacements**

##### **Contexte et enjeux**

Les déplacements représentent pour les 4 communes et la CCVCMB plus de 2000 teqCO<sub>2</sub>/an (émissions dues aux véhicules de Chamonix Bus inclus), soit 16% de leurs émissions globales de gaz à effet de serre.

La CCVCMB a un devoir d'exemplarité vis-à-vis de ses habitants : une collectivité « vertueuse » peut faire figure de modèle et inciter les agents et les citoyens, par effet d'entraînement, à s'engager également dans la voie d'un comportement plus « écoresponsable ».



##### **Les actions**

**A. Mettre en place un Plan de Déplacement Administratif (PDA)**, afin de réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels des agents de la collectivité.

**B. Améliorer la gestion du parc de véhicules communaux ainsi que son utilisation**

1. Limiter les déplacements liés à l'approvisionnement en carburant, en mettant en place, par exemple, un centre technique centralisé
2. Optimiser le parc communal et intercommunal de véhicules à Chamonix pour mutualiser les besoins.
3. Assurer le suivi des consommations des véhicules pour mieux les optimiser
4. Assurer le contrôle technique régulier des véhicules afin de diminuer leur consommation
5. Former les agents à l'éco-conduite pour réduire les consommations de carburant
6. Mettre en place une police montée à Chamonix pour limiter le recours à la voiture de service.
7. Instaurer une veille sur l'utilisation de carburants alternatifs, de véhicules électriques, GPL, hybrides.

**TRANSPORT**

Tourisme

Urbanisme/habitat/EnR

Conso &amp; Déchets

Milieux naturels

**Axe stratégique n°6****Informier, sensibiliser, communiquer sur les alternatives à la voiture individuelle****Contexte et enjeux**

Le territoire dispose d'un réseau de Transport en Commun bien développé ainsi que d'un système tarifaire novateur depuis 2005: la libre circulation dans le périmètre de transport des 4 communes toute l'année, par l'intermédiaire notamment de la « carte d'hôte », « carte gens du pays », etc.

Pourtant, les possibilités offertes par ce réseau ainsi que la tarification avantageuse sont encore mal connues par une partie des touristes, malgré les opérations d'informations mises en œuvre ces dernières années.

L'objectif est donc de développer de nouveaux outils/méthodes de communication et de sensibilisation adaptés aux touristes mais également d'instaurer un véritable échange avec les autres usagers, pour permettre au plus grand nombre de s'orienter vers les transports en commun et les modes doux.

**Les actions****A. Améliorer la sensibilisation, la concertation et la communication auprès des usagers**

1. Créer un comité usagers/transporteurs chargé d'étudier des solutions concertées aux questions posées par les usagers sur le service des transports (changements d'horaires, choix des arrêts, nouvelles lignes, etc.)
2. Créer une adresse internet dédiée aux questions et demandes des usagers
3. Mettre en forme un plan de communication intercommunal unifié sur les transports, notamment, renforcer la communication autour de la carte d'hôte et des parkings relais
4. Editer une carte Vallée des transports en commun et transports doux pour visualiser les itinéraires et leur complémentarité.
5. Mettre en place dans les gares un point de services (information, vente de titres de transports) communs entre les différents opérateurs du transport (SNCF, SAT, Chamonix Bus).
6. Sensibiliser tous les publics aux techniques limitant les émissions de gaz à effet de serre et polluants des véhicules: éco conduite, entretien régulier des véhicules, normes applicables, etc.
7. Réaliser une journée de sensibilisation annuelle spécialement dédiée à la mobilité

**B. Améliorer le relais des informations par les professionnels du tourisme**

1. Sensibiliser les professionnels du tourisme de la vallée à leur rôle de relais d'information auprès de leur clientèle sur les transports alternatifs à la voiture individuelle (notamment sur les avantages de la carte d'hôte)
2. Sensibiliser les saisonniers par le biais de la réunion d'information annuelle en début de saison.

## 5.2 Tourisme

### 5.2.1 La stratégie

Transport

**TOURISME**

Urbanisme/habitat/EnR

Conso &amp; Déchets

Milieux naturels

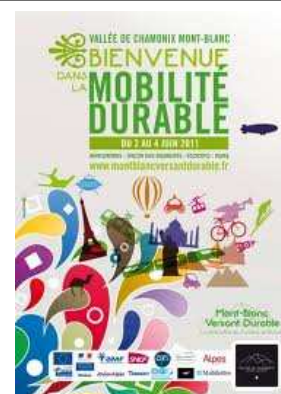
#### Axe stratégique n°1

#### Atténuer l'empreinte carbone du tourisme liée au transport

#### Contexte et enjeux

Les touristes ont un impact carbone du fait :

- des trajets de leur lieu de résidence jusqu'au territoire, appelés ici les déplacements « externes » (79% des émissions du tourisme, soit 181 000 teqCO<sub>2</sub>). Plus ce trajet est long et le mode de transport émetteur (l'avion par rapport au train par exemple), plus l'impact carbone est élevé.
- de leurs déplacements sur le périmètre du territoire, appelés ici les déplacements « internes » (5% des émissions du tourisme, soit environ 12 000 teqCO<sub>2</sub>).



Plusieurs acteurs sont concernés par la mise en œuvre d'actions favorisant une mobilité durable: les collectivités, en leur qualité d'autorité organisatrice des transports, peuvent augmenter et améliorer les services destinés aux touristes ; les offices de tourisme, dans le cadre de leur activité promotionnelle, peuvent favoriser la communication sur les transports auprès des opérateurs du tourisme et privilégier la clientèle de proximité; les hébergeurs et organisateurs d'activités touristiques, par leur contact direct avec la clientèle, sont vecteurs incontournables d'une sensibilisation efficace auprès des touristes.

C'est donc de la synergie de ces acteurs et de leurs actions, que l'empreinte carbone liée au transport touristique sera effective et significative.

#### Les actions

##### Transport externe

#### A. Favoriser l'accès au territoire par des transports en commun peu émetteurs de gaz à effet de serre (GES)

1. Imaginer, proposer et valoriser de nouvelles offres touristiques complètes couplant transports peu émetteurs de GES et hébergement/activités touristiques.
2. Informer sur les moyens d'accès au territoire par des transports peu émetteurs de GES.
3. Optimiser le système de navettes pour l'aéroport de Genève
4. Favoriser le tourisme de proximité, notamment :
  - o En affectant une part du budget promotion/communication à la captation et la fidélisation de cette clientèle
  - o En développant de nouvelles offres adaptées à ce public (par exemple événementiel, culturel etc.)
  - o En développant des produits de fidélisation de cette clientèle

#### B. Offrir des opportunités de compensation carbone sur le territoire

Proposer aux touristes, notamment ceux voyageant en voiture et/ou en avion, des actions de compensation carbone sur le territoire. Par exemple : financement de projets « énergies renouvelables » sur le territoire, etc.

**Transport interne**

**C. Favoriser l'usage des transports en commun ou des modes doux pour les déplacements sur le territoire**

1. Améliorer les liaisons entre le réseau de transport en commun (ferroviaire et bus urbain) et les remontées mécanique, notamment sur les liaisons suivantes :
  - gare de Chamonix – domaine du Brévent
  - gare d'Argentière – domaine des Grands Montets
  - arrêt de train « Viaduc Ste Marie » - télécabine du Prarion
  - Gare des Houches – télécabines du Prarion et de Bellevue
2. Renforcer la communication sur les liaisons entre les réseaux de transport en commun et les remontées mécaniques
3. Améliorer les avantages de la carte d'hôte en donnant accès à des dispositifs complémentaires, par exemple: parc de vélos en libre-service, système de covoiturage ou de Transport A la demande (TAD).
4. Inciter les hébergeurs à assurer, pour leurs clients, le « dernier kilomètre » entre les arrêts de bus/train et leurs structures d'hébergement ; les aider à se regrouper et à mutualiser leurs moyens à cette fin via, notamment, la Charte des Partenaires du Plan Climat.

*Voir également les actions de la thématique « Transport ».*

La première édition de « **Mont-Blanc Versant Durable** », rencontre annuelle de l'écotourisme, a eu lieu en juin 2011 sur le thème de la Mobilité. Cet événement a été l'occasion de partager ses expériences avec d'autres territoires en matière de transport durable.

## **Axe stratégique n°2**

### **Atténuer l'empreinte carbone du tourisme liée à l'hébergement et aux activités**

#### **Contexte et enjeux**

Les émissions de GES dues à l'hébergement des touristes représentent 27 000 teqCO<sub>2</sub>, soit 12% des émissions du tourisme. Ces émissions comprennent :

- La totalité des émissions des hôtels, des restaurants, des cafés, soit 14 200 teqCO<sub>2</sub>.
- Les émissions des résidences secondaires, 13 200 teqCO<sub>2</sub>.

La majorité de ces émissions est liée à la consommation d'énergie des bâtiments.

Les activités touristiques représentent quant à elles 3% des émissions du tourisme (5700 teqCO<sub>2</sub>). Elles comprennent entre autres les émissions dues à l'activité « ski » (2%) et « sport-loisirs-culture ».

Un des principaux enjeux est donc d'améliorer les performances énergétiques du bâti, mais également prendre en compte les aspects plus généraux de l'impact carbone du tourisme : les activités pratiquées, les modes de consommation, les déchets générés, etc.



#### **Les actions**

##### **A. Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'hébergement/restauration**

1. Sensibiliser les hébergeurs et résidents secondaires à la rénovation thermique de leurs établissements/logements et à l'utilisation d'énergies renouvelables via notamment la Charte des Partenaires du Plan Climat.
2. Inciter les structures touristiques à mettre en place des démarches de management environnemental/certification/labellisation via un accompagnement dédié.
3. Promouvoir l'utilisation de produits locaux par ces structures touristiques via notamment l'association « goûts du Mont-Blanc » (voir fiche projet *Consommation et Déchets* n°1) et la Charte des Partenaires du Plan Climat.

##### **B. Réduire l'impact carbone des activités touristiques**

1. Organiser de façon écoresponsable les événements ou manifestations touristiques, culturelles, sportives etc. et inciter les organisateurs privés à en faire de même, via un accompagnement dédié.
2. Proposer aux touristes des actions de compensation sur le territoire de leurs émissions de GES liées à leur hébergement ou leurs activités.

##### **C. Développer les bonnes pratiques et les valoriser**

1. Identifier les professionnels déjà engagés dans des initiatives exemplaires et/ou volontaires et valoriser leur expérience.
2. Créer et mettre en marché des produits « écotouristiques » peu émetteurs de gaz à effet de serre (voir projet Vallée écotouristique exemplaire, fiche axe stratégique n°3)
3. Créer des outils de communication communs pour mettre en valeur les bonnes pratiques des acteurs du territoire. Par exemple : site internet, macaron/label etc.

#### **Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire :**

- Démarche de développement durable d'Ecorider
- Démarche de développement durable de Sport Spirit Cycles
- Eco labellisation de l'hôtel Le Morgane
- Eco labellisation de l'hôtel Le Prieuré
- Association Mont-Blanc Ecotourisme

### **Axe stratégique n°3**

## **Anticiper les impacts du changement climatique sur l'économie touristique et diversifier les activités**

### **Contexte et enjeux**

Le tourisme représente 95% de l'activité économique de la vallée. Il est lié à la richesse du patrimoine de la vallée, mais également aux conditions climatiques locales qui constituent un critère de choix des destinations touristiques, avec ici une attente forte en matière d'enneigement. Une élévation importante des températures ces prochaines années pourrait entraîner des changements significatifs sur l'activité « ski » et donc sur la fréquentation touristique l'hiver.



Il pourrait également y avoir des impacts des changements climatiques plus positifs, comme une amélioration du climat estival et d'un prolongement de la saison, créant ainsi une opportunité pour le développement des activités en intersaison.

Les enjeux sont donc multiples :

- Diversifier les activités touristiques moins dépendantes du facteur « neige »
- Saisir les opportunités des effets positifs du changement climatique en développant les activités touristiques en intersaison
- Réfléchir au développement d'autres activités économiques que le tourisme.

### **Les actions**

#### **A. Anticiper les impacts du changement climatique sur l'économie touristique et diversifier les activités**

1. Suivre les études scientifiques relatives aux changements climatiques pour anticiper les impacts sur les activités économiques de la vallée
2. Analyser la vulnérabilité des différents domaines skiables au changement climatique et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation concertée et différenciée selon l'exposition au risque climatique de chacun des sites étudiés.
3. Initier et valoriser des produits touristiques favorisant les longs séjours
4. Maintenir, moduler et adapter les services touristiques en intersaison (printemps/automne) pour lisser la fréquentation touristique sur l'année.
5. Développer de nouveaux modes de tourisme (ex: « Bien-être », « Scientifique », etc.)
6. Développer les activités touristiques intersaison (par exemple : découverte de la nature, randonnées pédestres, tours photo, équitation, découverte des métiers agricoles, etc.)

#### **B. Diversifier les activités économiques**

Diversifier les activités économiques en développant d'autres secteurs que le tourisme (par exemple recherche scientifique, Haute Technologie, matériel de montagne, etc.)

### **Le Projet Vallée écotouristique exemplaire (voir en annexe)**

Développé pour répondre à la problématique de vulnérabilité du territoire au changement climatique, les objectifs de ce projet sont :

- Renforcer la solidarité des communes dans un esprit valléen. Une solidarité des 4 communes présentant des atouts complémentaires est en effet indispensable pour limiter la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques. Il s'agit de développer les partenariats entre les quatre communes dans un esprit d'équilibre territorial favorisant et mettant en valeur les petites communes dans le respect de la diversité culturelle de chacune d'elle : Servoz « l'authentique », les Houches « la familiale », Chamonix « la mythique », Vallorcine « la naturelle ».)
- Créer des produits écotouristiques innovants alliant valorisation des ressources naturelles et développement de nouvelles technologies
- Ancrer la vallée dans une démarche de développement durable pérenne et impliquant l'ensemble des acteurs.

**Axe stratégique n°4****Sensibiliser les touristes et personnels des structures touristiques aux enjeux du changement climatique et du développement durable****Contexte et enjeux**

Les premiers impacts des changements climatiques sont déjà perceptibles dans la vallée, faisant l'objet de nombreux travaux scientifiques, avec en tête le recul des glaciers. Le territoire, en tant que véritable « laboratoire vivant » est donc un lieu idéal pour sensibiliser les touristes à ce phénomène, à ses impacts, aux solutions que l'on peut y apporter et plus largement même à la notion de développement durable.

**Les actions****A. Sensibiliser les touristes aux changements climatiques et aux facteurs d'adaptation liés**

1. Poursuivre la communication sur l'évolution de la pratique de la montagne estivale (report sur le printemps/ l'hiver, évolution des risques).
2. Développer une offre touristique « Découverte des changements climatiques: méthodes pour en réduire les impacts et adaptations » : Explication des phénomènes météorologiques et climatiques, des facteurs d'émissions de GES, de l'intérêt des énergies renouvelables, de l'évolution des risques naturels, etc.

**B. Sensibiliser aux autres enjeux du développement durable**

1. Développer et valoriser les liens entre les touristes et les professionnels locaux (artisans, agriculteurs, éleveurs, etc.)
2. Amplifier la sensibilisation auprès des opérateurs du tourisme de l'impact carbone de certaines activités et comportements.
3. Inciter les acteurs du tourisme à se faire relai d'information sur les enjeux du développement durable auprès de leurs personnels et clientèles.
4. Mettre en place un guide du touriste responsable répertoriant les offres de Transport en Commun, modes doux, les bonnes pratiques sur les déchets etc., en lien avec la carte d'hôte.
5. Créer un produit touristique dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle de la Vallée.

**Création d'un « Musée à ciel ouvert »**

Action phare du Projet Vallée écotouristique exemplaire, le « Musée à ciel ouvert » tend à faire découvrir les richesses naturelles et culturelles de la vallée, grâce à des moyens de communication innovants et exclusivement par des transports alternatifs à la voiture individuelle: « Tram-train » et transports doux. La vallée est alors conçue comme un espace muséographique, dans lequel les touristes (et les habitants) trouveront des informations, des explications, des émotions pour comprendre la montagne et le lien que les hommes ont noué avec cet environnement à la fois hostile et majestueux.

Le thème « Risques naturels et leur évolution liée aux changements climatiques » sera un thème transversal présent tout au long de l'animation.

## 5.3 Aménagement, bâtiments, énergies renouvelables

### 5.3.1 La traduction des objectifs pour le territoire

| LES OBJECTIFS DU GRENELLE AU NIVEAU NATIONAL |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Constructions neuves                         | Logement                                                                                                                                                                                             | Respect de la RT2012 (réglementation thermique) dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2013                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                              | Tertiaire                                                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la RT2012 depuis le 28 octobre 2011 pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement et les établissements d'accueil de la petite enfance</li> <li>Respect de la RT2012 spécifiques qui devrait intervenir courant 2012 pour les autres bâtiments tertiaires</li> </ul> |
| Existant                                     | Réduction de 38% de la consommation d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement du parc existant (année de construction antérieure à 2008) à l'horizon 2020. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

L'atteinte de ces objectifs pour les logements et les bâtiments tertiaires sur le territoire suppose à la fois des mesures permettant le respect de la réglementation thermique pour les nouvelles constructions, d'augmenter le taux de rénovation thermique des bâtiments existants, de viser le niveau BBC pour ces rénovations, et enfin d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans ces bâtiments.

Ces rénovations thermiques devront cibler en priorité les logements les plus énergivores, c'est-à-dire généralement les logements construits avant 1975, date d'entrée en vigueur de la première réglementation thermique. Il s'agira également de rénover en premier lieu les résidences principales. En effet, bien que les résidences secondaires représentent 64% des logements sur le territoire, elles ne sont « responsables » que de 44% des émissions de GES du secteur résidentiel, de par leur plus faible temps d'occupation durant l'année.

La figure suivante présente la répartition des résidences principales selon leur date de construction. On dénombre ainsi plus de 3000 résidences principales construites avant 1975, qui devraient donc faire l'objet des rénovations thermiques prioritaires.

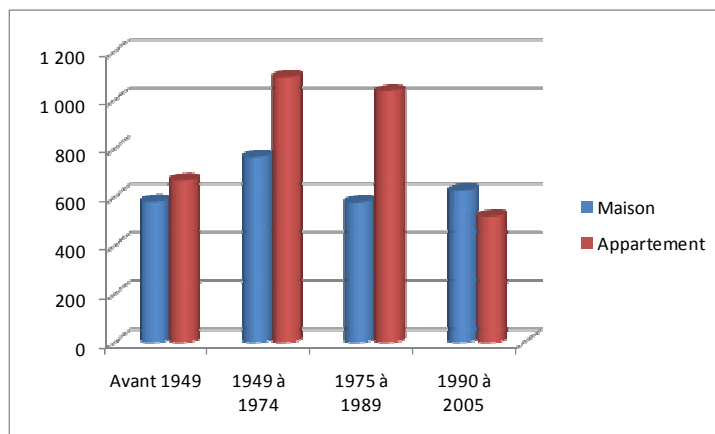


Figure 19 Répartition des résidences principales (nombre de logements) par date de construction (INSEE, donnée 2008)

Concernant le secteur tertiaire, l'objectif est d'atteindre une rénovation thermique de 3,5 % par an du parc actuel. Il s'agira de rénover en priorité les bâtiments tertiaires les plus émetteurs du territoire. Le diagnostic met en avant l'importance de l'hôtellerie, avec 14% des émissions de GES du secteur. Cependant, il semble que certains bâtiments très énergivores n'aient pas été pris en compte (ex. bâtiments militaires). L'objectif premier est donc de définir quelles sont les cibles prioritaires de façon plus précise (consommations énergétiques surfaciques importantes et grandes surfaces).

L'ensemble des mesures permettrait de diminuer les émissions de GES du secteur de 25 % à l'horizon 2020.

## 5.3.2 La stratégie

Transport Tourisme **URBANISME/HABITAT/EnR** Déchets & Milieux naturels

### **Axe stratégique n°1**

#### **Adapter l'aménagement du territoire aux enjeux énergie/climat**

#### **Contexte et enjeux**

Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme ont un fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire et son adaptation ou sa vulnérabilité aux changements climatiques.

Il faut donc répondre aux enjeux énergie-climat :

- Limiter la consommation du foncier en densifiant l'habitat
- Limiter les déplacements sur le territoire, et favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux,
- Limiter les consommations énergétiques du bâti existant et futur,
- Limiter la vulnérabilité aux changements climatiques.



#### **Les actions**

##### **A. Faire converger les documents d'urbanisme avec les objectifs du Plan Climat**

1. Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) intégrant des critères énergie/climat et favorisant la rénovation thermique du bâti
2. Densifier les constructions et favoriser le développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs (train, bus).
3. Favoriser le développement de réseaux collectifs de distribution de chaleur et privilégier les sources d'énergies renouvelables dans ce cadre.
4. Réserver les espaces utiles au développement des énergies renouvelables (par exemple : plateforme pour le débardage/stockage du bois) et à la prévention des risques naturels (zones humides/risque inondation ; zones constructibles/risque avalanche).
5. Introduire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des dispositions favorisant le développement des constructions énergétiquement performantes et des énergies renouvelables et rédiger un cahier technique annexe aux PLU sur les préconisations relatives à la mise en œuvre de ces mesures.

##### **B. Mieux utiliser l'existant**

1. Privilégier la rénovation thermique de l'existant au développement de constructions nouvelles
2. Créer une structure d'animation visant à inciter les propriétaires à louer leurs logements vacants, afin de permettre aux travailleurs de se loger sur le territoire et de limiter ainsi les déplacements pendulaires.

##### **C. Développer des aménagements innovants et exemplaires**

1. Développer des éco-quartiers à vocation de logements permanents et répondant à des exigences d'exemplarité énergétique.
2. Organiser des concours d'architecture pour favoriser les projets innovants sur les aspects énergétiques.

**Axe stratégique n°2****Réduire les consommations énergétiques des bâtiments grâce à des incitations efficaces****Contexte et enjeux**

La CCVCMB compte environ 17 000 logements, dont 60% de résidences secondaires. Le secteur résidentiel représente 38 800 teqCO<sub>2</sub>/an, soit 31 % des émissions de GES du territoire. De plus, de par sa condition de territoire de montagne aux hivers rigoureux, le poste chauffage est majoritaire, représentant à lui seul près de 90 % des émissions de GES du secteur.

Le secteur tertiaire représente quant à lui 22 % des émissions de GES du territoire (27 700 teqCO<sub>2</sub>/an), avec la moitié de ces émissions liées aux infrastructures touristiques (cafés/hôtels/restaurants). Le chauffage des bâtiments est là encore le poste le plus « énergivore » et émetteur de GES.



Ces chiffres mettent en évidence l'enjeu lié à la performance énergétique du bâti et au recours aux énergies renouvelables. La réduction des émissions de GES passe ici par la mise en place d'actions de sensibilisation aux enjeux énergétiques dans le secteur du bâtiment, couplées à des dispositifs incitatifs efficaces pour les particuliers et les professionnels.

**Les actions****A. Sensibiliser les différents publics aux enjeux énergétiques dans le secteur du bâtiment**

1. Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment aux notions d'énergie grise, d'efficacité énergétique et aux nouvelles techniques du bâtiment avec le soutien de partenaires (ADEME, CAUE, CCI, Chambre des Métiers).
2. Communiquer sur la notion d'« énergie grise » ainsi que l'efficacité énergétique auprès des différents publics concernés : propriétaires privés et syndics de copropriétés, professionnels du tourisme (hébergeurs, etc.), entreprises et commerçants.
3. Mettre en place des opérations concrètes de sensibilisation mais aussi de formation sur les maisons économes en énergie lors des rénovations/constructions des bâtiments publics (chantiers-écoles).

**B. Développer des dispositifs incitatifs à la rénovation thermique du bâti et aux énergies renouvelables**

1. Accompagner la rénovation du bâti via la création d'une structure de type Société d'Economie Mixte.
2. Développer les constructions/rénovations énergétiquement performantes et les énergies renouvelables par la validation d'un dispositif d'aide convergent sur les quatre communes du territoire (par exemple: subvention, exonération de taxe, bonification, aide à l'acquisition de labels sur la performance énergétique)
3. Assurer la mise en œuvre conforme aux enjeux énergétiques fixés, des projets bénéficiant du dispositif d'aide ci-dessus, par un contrôle a posteriori.

**C. Développer des dispositifs incitatifs pour les professionnels**

1. Inciter les hôteliers qui effectuent des travaux de remise aux normes 2015 (sécurité et accès handicapés) à améliorer également la performance énergétique de leur bâti.
2. Accompagner les commerçants à la rénovation énergétique de leurs bâtiments, notamment par l'intermédiaire des fonds FISAC.
3. Inciter l'ensemble des partenaires du Plan Climat à rénover leurs bâtiments et développer des projets innovants via la signature de la Charte des Partenaires.

**Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire :**

- Subventions aux énergies renouvelables à Chamonix et aux Houches,
- Bonus de coefficient d'occupation des sols (COS) de 20% pour les constructions de bâtiments énergétiquement performants à Chamonix et aux Houches,
- Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour toutes réhabilitations d'un bâtiment correspondant à certains critères de performance énergétique aux Houches.
- Rénovation du Majestic

### **Axe stratégique n°3**

## **Viser l'exemplarité énergétique de la collectivité en engageant un ambitieux programme sur le bâti public et l'éclairage**

### **Contexte et enjeux**

Les consommations énergétiques des bâtiments de la collectivité représentent 4 630 teqCO<sub>2</sub>, soit 36 % du total des émissions de l'ensemble des communes et de la communauté de communes. Il s'agit du principal poste d'émissions. Ces émissions sont dues aux consommations tout usages confondus des nombreux bâtiments publics (bâtiments administratifs, techniques, logements, etc.), mais également à l'éclairage public, qui peut représenter plus de 30 % des consommations électriques globales.

L'exemplarité de la collectivité doit se traduire par une sobriété dans les usages (analyser quelles dépenses énergétiques pourraient être évitées ou réduites) et dans l'amélioration des performances énergétiques du bâti.



### **Les actions**

#### **A. Connaître l'état du parc bâti pour définir un plan d'actions**

1. Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux.
2. Mettre en place un suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics.

#### **B. Définir un modèle économique et d'accompagnement permettant la rénovation efficace des bâtiments**

1. Développer de nouveaux outils de financements au niveau intercommunal : contrats de performance énergétique (CPE), Partenariats Public Privé (PPP), Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
2. Mettre au service des collectivités un prestataire spécialisé dans l'efficacité énergétique des bâtiments

#### **C. Mener des actions de rénovation des bâtiments publics sur la base des audits énergétiques**

1. Rénover le patrimoine des collectivités sur la base des audits et diagnostics énergétiques réalisés.
2. Encourager les bailleurs sociaux à la rénovation thermique de l'habitat social et à la construction de logements énergétiquement performants et via le Programme Local d'Habitat (PLH) et la Charte des Partenaires du Plan Climat.
3. Encourager les acteurs publics présents dans la vallée à engager dans démarche de rénovation exemplaire sur leur patrimoine bâti via notamment la charte des partenaires du Plan Climat (par exemple : EMHM, PGHM, ENSA, SNCF/RFF, CG74).

#### **D. Etre exemplaire sur les nouveaux projets**

1. Viser l'exemplarité énergétique des collectivités publiques dans les projets de construction et les programmes d'équipement public.
2. Lancer des projets de bâtiments publics innovants en termes de conception, isolation, fourniture d'énergie, etc.

#### **E. Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage public**

1. Réaliser un audit énergétique de l'éclairage public et valider un programme de réduction des consommations d'énergie sur la base des résultats de cet audit.
2. Considérer en priorité la performance énergétique lors de l'acquisition de nouveau matériel (illuminations Noël, éclairage public).
3. Organiser une concertation avec les habitants et les commerçants sur la réduction des illuminations de Noël afin de limiter celle-ci à une période comprise entre mi décembre et fin février.
4. Réduire les périodes d'éclairage nocturnes en concertation avec les habitants.

#### **F. Développer les synergies et réutilisations d'énergie**

1. Développer des synergies entre les infrastructures patinoire et piscine de la Communauté de Communes sur la base du diagnostic énergétique réalisé.
2. Etudier la possibilité de récupérer la chaleur des serveurs informatiques et de la redistribuer pour chauffer les bâtiments (Mairie de Chamonix).
3. Etudier les possibilités de valorisation énergétique liées au fonctionnement de la station d'épuration (STEP) : valoriser la chaleur des eaux usées ou des boues pour chauffer le bâtiment ou produire de l'électricité.
4. Favoriser la récupération des eaux pluviales afin de limiter la consommation d'eau potable.
5. Améliorer le réseau séparatif eaux-pluviales/eaux usées afin de limiter les quantités d'eau traitées et les coûts liés.

#### **G. Sensibiliser le personnel afin d'améliorer l'usage de l'énergie dans les bâtiments**

1. Développer un outil de sensibilisation à l'attention des agents de type guide de l'éco agent.
2. Former les personnels des collectivités afin d'assurer la mise en œuvre concrète des actions du Plan Climat dans le fonctionnement des services ou le développement de nouveaux projets.

#### ***Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire :***

- La nouvelle mairie des Houches construite en 2010 répond aux normes THPE (Très Haute Performance Energétique), ce qui lui permet d'afficher +24% de performance énergétique par rapport à la réglementation en vigueur (RT 2005).
- Les consommations énergétiques liées à l'éclairage public aux Houches ont été réduites de 20% en moins de 10 ans.
- La Coop à Servoz est en cours de rénovation (isolation du bâtiment par l'extérieur).
- Une optimisation du fonctionnement de la station d'épuration des Trabets a été réalisée, permettant des économies d'énergie de l'ordre de 15%.
- Un audit énergétique des bâtiments publics a été réalisé en 2011.

### **Axe stratégique n°4**

## **Valoriser les gisements d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire**

### **Contexte et enjeux**

Les gisements d'énergie renouvelable sont nombreux sur le territoire : hydroélectrique, solaire (thermique et photovoltaïque), bois énergie, etc.

L'hydroélectricité a été la première énergie exploitée, caractéristique des territoires de montagne. Elle représente une part prédominante de la production d'ENR sur le territoire avec des centrales de capacité importante comme la centrale des Bois sous la Mer de Glace. Néanmoins, l'enjeu réside dans le développement massif d'autres filières :

- au niveau des ENR thermiques : le solaire thermique, la géothermie et le bois énergie ont un rôle important à jouer comme cela a pu être démontré à Vallorcine (chaufferie bois) ou aux Houches (géothermie),
- au niveau des ENR électriques : le photovoltaïque et la micro ou pico hydroélectricité ont un fort potentiel.

Le développement local de filières d'énergie renouvelable doit se baser sur une connaissance solide des gisements mobilisables localement afin de s'assurer de la durabilité des projets envisagés.



### **Les actions**

#### **A. Connaître les gisements mobilisables et fixer des objectifs**

1. Mener des études pour déterminer le potentiel énergie renouvelable de la Vallée, notamment sur les filières: hydrauliques (eaux naturelles et eaux canalisées), bois énergie, solaire thermique, méthanisation, géothermie.
2. Atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires qui est de porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

#### **B. Développer de nouveaux projets adaptés au contexte de la Vallée**

1. Mettre en place une filière locale de bois-énergie.
2. Etudier la faisabilité de nouveaux projets de chaufferies collectives au bois.
3. Développer la filière micro/pico hydroélectrique et valider un calendrier de travaux sur la base des résultats des études de potentiel et de faisabilité en cours
4. Viser l'exemplarité de la collectivité en développant les énergies renouvelables dans les bâtiments communaux/intercommunaux

### **Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire :**

- Création d'une chaufferie bois collective à Vallorcine
- Mairie des Houches équipée d'un système de géothermie

### **Le bois-énergie et la qualité de l'air : la nécessaire cohérence du PCET et du PPA**

Si le bois peut être une source d'énergie renouvelable utile pour la réduction des émissions de GES, sa combustion peut constituer une source non négligeable de polluants atmosphériques. Ces émissions sont plus importantes, proportionnellement à l'énergie produite, lors de l'utilisation du bois dans des appareils de chauffage domestique.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve a mis en avant dans son diagnostic l'impact du chauffage sur la qualité de l'air, principale source d'émissions de particules et de HAP. Un des objectifs phares du PPA consiste à réduire les émissions des installations de combustion.

Il est ainsi primordial que le développement de l'utilisation du bois-énergie sur le territoire se fasse en accord avec le PPA et les principes de protection de la qualité de l'air : utilisation de combustibles appropriés, de techniques efficaces à haute performance environnementale, etc.

## 5.4 Consommation et déchets

### 5.4.1 La traduction des objectifs pour le territoire

|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ensemble<br/>du<br/>secteur</b> | <p>Issue de la loi Grenelle 1, le Plan d'actions Déchets 2009-2012 fixe des objectifs quantifiés en matière de gestion de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Renforcer la réduction à la source : réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur les cinq premières années ;</li> <li>❑ Développer le recyclage matière et organique :</li> <li>❑ Porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35% en 2012 et 45% en 2015.</li> <li>❑ Porter à 75 % dès 2012 le taux de recyclages matière des déchets d'emballages ménagers et des déchets banals des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.</li> <li>❑ Réduire les quantités partant en incinération ou en stockage : diminuer de 15% les quantités de déchets partant à l'incinération ou au stockage.</li> </ul> |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Il est considéré ici un renouvellement des objectifs nationaux sur la période 2012-2020, ce qui se traduirait sur le territoire par un objectif de réduction de 15% des quantités de déchets partant à l'incinération, soit une réduction d'environ 1 100 teqCO<sub>2</sub> à l'horizon 2020.

L'atteinte de cet objectif passe par une réduction à la source des déchets produits, l'amélioration du tri sélectif sur le territoire, ainsi que du taux de recyclage matière et organique.

## 5.4.2 La stratégie

Transport Tourisme Urbanisme/habitat/EnR **CONSOMMATION/DECHETS** Milieux naturels

### Axe stratégique n°1

#### Soutenir et valoriser les productions locales

##### Contexte et enjeux

Nos modes de consommation ont un impact direct sur nos émissions de gaz à effet de serre en raison de l'acheminement des marchandises de leur lieu de production vers leur lieu de consommation. L'utilisation de matière première et de produits locaux doit donc être privilégiée, tout en optimisant leur transport.

Au niveau de la CCVCMB, la pression foncière et l'activité économique tournée principalement vers le tourisme ont longtemps limité la production locale, notamment agricole. Afin de favoriser une consommation durable sur le territoire, il est nécessaire de développer les filières de production et de transformation au niveau local, de faciliter les circuits de distribution de ces produits et d'en faire la promotion.



Il s'agit donc de rapprocher les « acteurs du goût » de la Vallée Chamonix-Mont-Blanc – collectivités, professionnels (agriculteurs/producteurs, restaurateurs/chefs de cuisine, entreprises de restauration/restauration collective, gardiens de refuges), associations concernées ou structures représentatives (associations foncières pastorales, associations forestières, associations de jardins partagés, offices du tourisme) – dans le cadre d'une structure type association dont l'objectif sera de remplir les actions détaillées ci-dessous

##### Les actions

###### A. Soutenir et dynamiser les productions agricoles de proximité, notamment :

1. Soutenir le maintien et le développement de l'agriculture de montagne
2. Accompagner les agriculteurs dans la recherche de solutions à la problématique du foncier,
3. Valoriser les productions locales au juste prix,
4. Relancer les productions abandonnées ou en difficulté (arbres fruitiers, vignes, miel),
5. Favoriser le développement des productions locales pour les particuliers (jardins potagers, jardins partagés),
6. Développer les circuits locaux de transformations des produits du territoire.

###### B. Favoriser l'approvisionnement en produits locaux, y compris transfrontaliers, et promouvoir les circuits-courts, notamment :

1. Mettre en place un label ou équivalent valorisant les productions locales.
2. Communiquer sur les circuits courts en créant des outils spécifiques selon les publics (touristes, restaurateurs, entreprises, particuliers, enfants)
3. Impliquer les acteurs économiques dans une démarche d'achat et de consommation durable par le biais, notamment, de la Charte des partenaires du Plan Climat
4. Développer l'éducation au goût pour améliorer la connaissance des produits locaux selon les saisons (ateliers cuisines, fêtes du goût et des produits, ateliers "enfants" chez les restaurateurs)
5. Créer, gérer ou soutenir des lieux relais de ces activités (marché de producteurs, bistrot de village, épicerie associative, centrale d'achat, buvettes d'alpage, etc.).

##### Un exemple de bonne pratique sur le territoire :

Jardin partagé sur un terrain mis à disposition par la commune des Houches (association « Le brin d'herbe »).

### **Axe stratégique n°2**

## **Poursuivre et améliorer les actions favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets**

### **Contexte et enjeux**

La CCVCMB a produit 8 427 tonnes de déchets ménagers résiduels en 2009, qui ont été incinérés par le SITOM de Passy, générant l'équivalent de 7 520 teqCO<sub>2</sub> (6% des émissions du territoire). Cette faible part cache cependant une quantité importante d'émissions comptabilisées dans d'autres secteurs, liées à la collecte et au transport des déchets, aux procédés de recyclage, etc. A ceci s'ajoute également des émissions dites " amont " liées à la production, à la mise à disposition et à l'usage même des produits avant qu'ils ne deviennent des déchets.

La gestion durable des déchets suppose de réduire la production de déchets à la source, de privilégier la réutilisation des biens plutôt que de les jeter et, à défaut, de les recycler. C'est ce qu'on appelle la règle des 3R: « Réduire, Réutiliser, Recycler ».

Pour atteindre cet objectif, les collectivités doivent agir à travers leurs compétences de collecte et de traitement de déchets, mais l'implication des acteurs du territoire (particuliers, entreprises), en leur qualité de consommateurs, est également indispensable.



### **Les actions**

#### **A. Réduire le volume des déchets verts et fermentescibles par le compostage**

1. Renforcer les actions de sensibilisation sur le compostage auprès des particuliers.
2. Développer des centres de compostage collectif pour les résidences et les établissements publics.
3. Proposer aux particuliers des solutions de broyages des déchets verts via les entreprises spécialisées implantées sur le territoire.
4. Renforcer la communication sur l'élimination des déchets verts par le compostage.
5. Fabriquer, contrôler et distribuer un compost de qualité dans les déchèteries.

#### **B. Encourager la réutilisation et la revalorisation des biens**

1. Créer, en partenariat avec le chantier d'insertion de la Vallée, une ressoucerie de vélos urbains (atelier de récupération, réparation, location, prêt).
2. Créer, en partenariat avec le chantier d'insertion de la Vallée, un espace de circulation des biens (recyclerie).

#### **Les déchets verts : la nécessaire cohérence entre PCET et PPA**

Le brûlage des déchets verts est une source importante de polluants atmosphériques (particules et HAP) mais non de gaz à effet de serre. Le PCET doit cependant être cohérent avec les mesures du PPA dont la lutte contre cette pratique est une des actions phares.

**C. Optimiser les circuits de collecte et de tri sélectif**

1. Identifier les zones présentant des refus de tri importants, et améliorer la sensibilisation au tri sur ces sites.
2. Homogénéiser à l'échelle intercommunale le matériel de collecte des recyclables et des déchets ménagers.
3. Créer un comité regroupant les opérateurs « déchets » (collectivités, SITOM) et les usagers (particuliers, entreprises) dans l'objectif de trouver des solutions concertées aux questions relatives aux déchets (par exemple : définition des horaires des déchetteries, implantation des moloks, outils de communication, traitement des déchets professionnels, etc.).
4. Mettre en place de corbeilles de tri dans les lieux publics fortement fréquentés
5. Systématiser le tri sélectif sur les lieux des manifestations/événementiels.

**D. Renforcer les outils de communication et de contrôle**

1. Améliorer le service assuré par la brigade verte dans son rôle d'information et de répression.
2. Améliorer les outils de communication et les adapter aux différents publics, notamment : résidents permanents/secondaires, français ou étrangers, touristes, scolaires, commerçants (dont les marchés), professionnels du tourisme, propriétaires-bailleurs.

***Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire***

- Journée annuelle de ramassage des déchets sur le domaine skiable des Houches organisée par la mairie, les Remontées Mécaniques et l'Office de Tourisme
- Compostage collectif au PGHM de Chamonix

### **Axe stratégique n°3**

**Viser l'exemplarité de la collectivité en optimisant les achats, en modifiant les modes de consommations, en réduisant les déchets**

#### **Contexte et enjeux**

La collectivité consomme des fournitures et des matériaux techniques aussi bien pour assurer son fonctionnement propre en interne que dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Ces produits ont un « poids carbone » propre, c'est-à-dire que tout au long de leur cycle de vie (production, distribution, utilisation, traitement), ils génèrent des émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau des services de la CCVCMB et des 4 communes, le poids carbone de l'ensemble des produits intrants représente environ 1 870 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>, soit 15 % des émissions liées au patrimoine et aux services de la collectivité.

La collectivité peut agir directement sur ces émissions de gaz à effet de serre grâce à l'optimisation de ses modes de consommation.



#### **Les actions**

##### **A. Modifier et optimiser certains modes de fonctionnement pour consommer moins.**

1. Suivre les quantités de produits/fournitures utilisées dans les services pour détecter et corriger les anomalies (surconsommation).
2. Réduire et adapter les actions de déneigement de la voie publique pour limiter les achats de sel et les déplacements liés au déneigement.
3. Limiter l'enneigement artificiel et le transport de neige par camion sur les domaines skiables, notamment sur les secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques (versants sud, altitude inférieure à 1500m et fond de vallée).
4. Poursuivre et améliorer l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio de la cuisine centrale.
5. Développer la dématérialisation des documents et des procédures : appels d'offres électroniques, chaîne comptable, pièces fournies lors des instances communautaires, communication inter-services, etc.

##### **B. Développer une politique d'achat responsable mutualisée avec l'ensemble des communes**

1. Intégrer des critères environnement et efficacité énergétique dans les cahiers des charges lors de l'achat d'équipements.
2. Privilégier les produits labellisés garantissant le respect de critères environnementaux stricts.
3. Créer une centrale d'achat pour les fournitures, consommables, produits d'entretien et produits spécifiques aux services techniques afin d'éviter la multiplication de petites commandes et de réduire ainsi le conditionnement (déchets) et le transport de marchandises que cela génère.
4. Mettre en place un stock commun de fournitures pour faciliter les achats groupés et améliorer le suivi des consommations.

##### **C. Améliorer la gestion et le suivi des déchets générés par la collectivité**

1. Avoir une réflexion sur le tri des déchets dans chaque service afin de trouver des solutions adaptées à leur fonctionnement spécifique.
2. Mettre en place des outils de suivi des quantités de déchets produites pour contrôler leur diminution et leur taux de recyclage.

#### **Des exemples de bonnes pratiques sur le territoire :**

- La quantité de sel consommée a été diminuée de 50% aux Houches grâce à une optimisation de la viabilité hivernale.
- Des travaux sur les pistes de ski de fond ont permis de diminuer la quantité de neige de culture utilisée en hiver.

## 5.5 Milieux naturels, agriculture et sylviculture

### 5.5.1 La stratégie

Transport Tourisme Urbanisme/habitat/EnR Conso & Déchets

## MILIEUX NATURELS/ SYLVICULTURE/AGRICULTURE

### Axe stratégique n°1

**Anticiper les impacts des changements climatiques sur les milieux naturels et la biodiversité**

#### Contexte et enjeux

La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, par son orientation et sa topographie, offre une diversité exceptionnelle de milieux. Le paysage recoupe tous les étages de végétation du collinéen (environ 800 m à Servoz) au nival (4 810 m) et accueille une faune et une flore à la diversité remarquable et présentant de nombreuses espèces protégées et emblématiques. Ce patrimoine unique est non seulement la fierté des habitants de la vallée, mais attire aussi de nombreux visiteurs, contribuant à l'attractivité économique de la région.



Les milieux naturels sont très vulnérables face aux changements climatiques, et les impacts devraient être particulièrement visibles sur la flore et la faune. Selon des modèles récents, 45% des espèces de flore alpine sont menacées d'extinction d'ici 2100.

Parmi les impacts attendus, le changement climatique va opérer une modification de la phénologie des espèces, ainsi qu'une remontée des étages de végétation induisant un déplacement, une réduction voire

#### Les actions

- A. Poursuivre l'acquisition de connaissances des impacts des changements climatiques sur la biodiversité et les coûts liés.
- B. Adapter les plans de gestion des espaces naturels protégés pour tenir compte des impacts potentiels des changements climatiques.
- C. Veiller à relier de façon fonctionnelle les petits comme les grands espaces protégés et les habitats complexes, en protégeant ou en créant des corridors écologiques.
- D. Evaluer les impacts des aménagements et activités sur les espaces naturels, et privilégier les « solutions durables ».
- E. Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à la qualité des milieux naturels, de l'eau et de l'air

#### Des outils et travaux utiles pour anticiper ces changements

- De nombreux outils de gestion/protection de la biodiversité, dont une surface importante d'espaces protégés sur la Communauté de Communes (Site Natura 2000, Réserves...).
- Trois programmes de recherche sur les impacts du changement climatique au sein d'un institut basé dans la vallée (CREA) : PhénoClim, PhénoPiaf et PhénoAlp.
- Des travaux du LECA sur les prairies alpines et les impacts des changements climatiques.
- Un PADD prévoyant le maintien et le renforcement de secteurs classés en zone naturelle.

## MILIEUX NATURELS/ SYLVICULTURE/AGRICULTURE

### Axe stratégique n°2

#### **Anticiper les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau**

#### **Contexte et enjeux**

La Vallée de Chamonix présente deux bassins versants distincts ayant tous deux le Rhône comme exutoire : l'Arve et l'Eau Noire. Les glaciers constituent par ailleurs une réserve d'eau importante, et même dans certain cas une réserve d'énergie, avec la captation de certains torrents sous-glaciaire destinée à la production d'électricité (exemple de la Mer de Glace).

L'augmentation des températures moyennes prévues accentuera le recul des glaciers et la fonte du manteau neigeux, et risque de provoquer un pic de crues plus important au mois de mai, voire plus tôt.



#### **Les actions**

- A. Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, y compris des zones humides (en lien avec le SAGE).
- B. Economiser l'eau : récupération des eaux de pluie, détection et réduction des fuites dans les réseaux.
- C. Améliorer l'assainissement collectif et individuel, développer les réseaux séparatifs pour améliorer l'efficacité des stations d'épurations, notamment en période de fortes pluies qui risquent d'être plus importantes à l'avenir.
- D. Limiter le recours à la neige de culture dans les zones non adaptées (secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques : versants sud, altitude inférieure à 1500m et fond de vallée).
- E. Encourager les pratiques alternatives de déneigement pour limiter les impacts du sel sur la qualité de l'eau.

#### **Les atouts**

- Des ressources en eau variées permettant une complémentarité entre eaux de surfaces, souterraines, captage sous glaciaire et précipitations.
- Un régime nival compensant partiellement les réductions de précipitations estivales.
- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, pilotée par le SM3A.
- De nombreux programmes et projets sur le territoire alpin (par exemple Alp WaterScarce conduit par l'institut de la montagne ou AdaptAlp) pour améliorer la connaissance sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau.

## MILIEUX NATURELS/ SYLVICULTURE/AGRICULTURE

### Axe stratégique n°3

#### **Anticiper les impacts des changements climatiques sur les risques et leur gestion**

##### **Contexte et enjeux**

Le territoire de la CCVCMB est caractérisé par des risques naturels importants contraignant l'urbanisation et les activités touristiques. La Vallée est exposée principalement à 4 types de risques : les avalanches, les inondations, les mouvements de terrain et les séismes.

Les liens entre risques naturels et changement climatique sont encore incertains, mais une vigilance reste nécessaire. Les principaux effets pouvant survenir sur le territoire sont :

- L'augmentation potentielle d'aléas tels que les chutes de blocs et les coulées de boues liées à la fonte du permafrost alpin, notamment lors d'épisodes de canicule.
- L'augmentation probable du risque d'inondation liée à des fontes plus importantes notamment en période hivernale, MAIS une réduction potentielle des crues printanières en raison de la fonte graduelle d'un manteau neigeux réduit.
- L'augmentation du nombre d'avalanches de neige humide, MAIS une diminution de l'activité avalancheuse en basse et moyenne vallée.
- L'augmentation des feux de forêts.



##### **Les actions**

- A. Poursuivre et améliorer l'acquisition de connaissances sur l'évolution des risques actuels et sur l'émergence possible de risques nouveaux (inondations, écroulements, chutes de séracs, feux de forêt...) et créer les outils de suivi nécessaires
- B. Favoriser le maintien de l'entretien et de l'exploitation des forêts dans les zones exposées aux risques naturels (éboulements, avalanches...) afin de renforcer la prévention et assurer la pérennité des peuplements.
- C. Poursuivre et améliorer la sensibilisation à la notion de « vivre avec le risque » en montagne par une information préventive adaptée des populations résidentes et saisonnières, en développant et en adaptant notamment les systèmes d'alerte et de pré-alerte.

##### **Des outils et programmes pour la connaissance des risques et leur prévention**

- Des documents de prévention et d'exposition aux risques existent pour toutes les communes (mais certains sont anciens), ainsi que des plans d'intervention du déclenchement des avalanches pour les domaines skiables (PIDA).
- De nombreux ouvrages de protection contre les avalanches (paravalanches).
- Différents programmes et projets en faveur de la connaissance et meilleure gestion des risques naturels, dont RISK-NAT-ALCOTRA.

## MILIEUX NATURELS/ SYLVICULTURE/AGRICULTURE

### Axe stratégique n°4

#### **Adapter les activités agricoles et viticoles, et les soutenir**

#### **Contexte et enjeux**

Le Grenelle de l'environnement définit une stratégie nationale visant à « dynamiser la filière bois, tout en préservant mieux la biodiversité », avec notamment un objectif de mobilisation supplémentaire de bois. Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes :

- Intégrer la lutte contre le changement climatique dans la politique forestière et dans les modalités de gestion des peuplements forestiers
- Développer les filières forêt-bois locales
- Promouvoir la certification et l'emploi de bois certifiés, ou, à défaut, issus de forêts de manière durable
- Promouvoir les différents usages du bois (bois-énergie, bois-matériau)



liées à la topographie

- Permettre l'adaptation de la forêt aux changements climatiques dont les potentiels impacts seront : la modification des peuplements et des paysages, le risque de dépérissement des espèces fragiles, l'amplification des aléas naturels, etc.

#### **Les actions**

- A. Mettre en œuvre les mesures de la Charte Forestière en lien avec l'adaptation aux changements climatiques (renouveler les peuplements en privilégiant les espèces écologiquement résistantes, mettre en place des actions de gestion forestière durables/labellisées, accroître le rôle des forêts dans la régulation des émissions de CO<sub>2</sub>).
- B. Améliorer l'information et l'organisation collective des propriétaires forestiers privés, et les inciter à exploiter leur domaine conformément aux objectifs ci-dessus.
- C. Maintenir et promouvoir l'agriculture locale, en particulier les activités pastorales, et accompagner son adaptation aux évolutions du climat.
- D. Développer et diversifier les productions agricoles pour s'adapter aux impacts du changement climatique.

#### **La surveillance des ressources forestières**

Une Charte Forestière a été élaborée en 2007 à l'échelle du Pays du Mont-Blanc. Les objectifs de cette charte sont les suivants :

- Améliorer la capacité de mobilisation des bois
- Organiser la mobilisation de la ressource pour développer le bois-énergie
- Protéger les surfaces boisées contre les risques naturels, le développement des zones urbanisées, de l'intensité de la fréquentation touristique etc.
- Voir la forêt comme une composante du cadre de vie et de l'offre touristique.

La forêt communale de Chamonix a fait l'objet d'une analyse permettant de cartographier précisément les zones forestières jouant un rôle de protection contre les risques naturels. Dans le cadre d'un programme INTERREG IVA France-Suisse Forêts de Protection, la commune de Chamonix va être engagée dans la réalisation de travaux forestiers spécifiques, permettant d'améliorer ou de conforter le rôle de protection de la forêt.

## 5.6 Gouvernance et suivi du PCET

Un axe majeur du PCET est le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan. Il s'agit de faire vivre le plan d'actions en maintenant la dynamique initiée entre les différents acteurs lors de l'étape de co-construction. Le pilotage et suivi de la démarche par la CCVCMB consistent à :

- **Accompagner les signataires de la charte du Plan Climat dans leur démarche et animer le dispositif de partenaires Plan Climat :**
  - o *Un site internet de reporting sera mis à la disposition des partenaires.*
  - o *Il s'agira également de proposer aux signataires des séances d'information, d'échange. Ces réunions « Club Climat » seront organisées et animées par la CCVCMB, et auront pour objectifs d'apporter des solutions techniques et financières.*
- **Suivre la mise en œuvre du Plan Climat :**
  - o *Un bilan annuel des actions sera réalisé à l'échelle de la CCVCMB.*
  - o *La CCVCMB assurera la recherche de nouveaux signataires de la charte.*
  - o *Enfin, la CCVCMB suivra l'évolution de l'engagement des partenaires.*
- **Communiquer sur le Plan Climat :**
  - o *La CCVCMB se chargera de faire la promotion du Plan Climat et de ses partenaires auprès des acteurs du territoire, des touristes, et à l'extérieur du territoire.*

Le schéma ci-dessous présente l'organisation de la CCVCMB pour le pilotage et le suivi du plan d'actions. Cette organisation sera amenée à se préciser et à évoluer avec la mise en œuvre du plan d'actions.

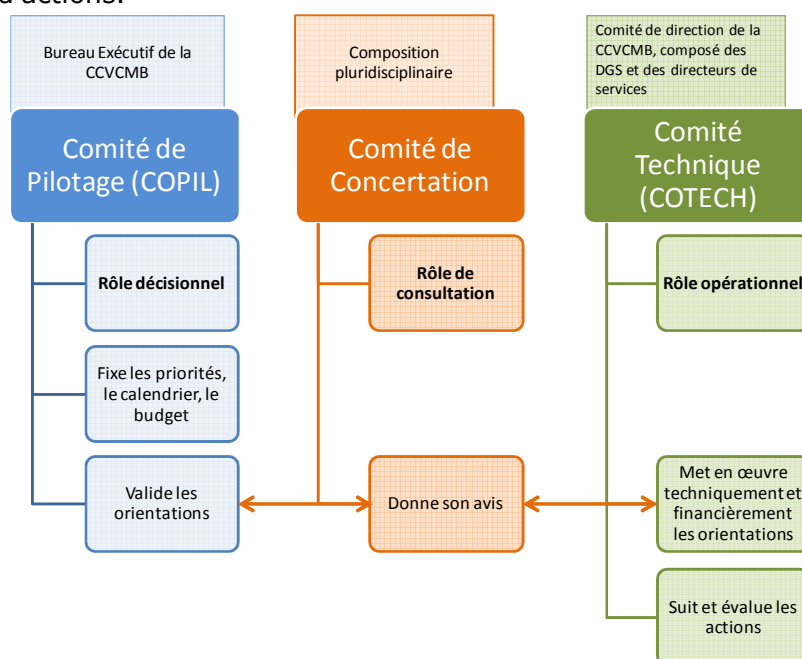


Figure 20 : Organigramme pour la gouvernance du plan d'actions

Un outil dédié permettra de faciliter le suivi et l'évaluation du plan d'actions. Cet outil sera développé en concertation avec les structures référentes pour la mise en œuvre du plan. Il se présentera sous la forme d'un tableur classé par thème (transport, tourisme, consommation & déchets, etc.). Pour chaque action d'un thème donné, l'outil de suivi permettra de visualiser :

- son état (action terminée, en cours de réalisation, en cours de définition, etc.),
- sa priorité (action prioritaire/non prioritaire),
- son pilote,
- son échéance de réalisation,
- les coûts opérationnels envisagés,
- les indicateurs de suivi (et le référent suivi) qui permettront de voir l'évolution de sa mise en œuvre

Des indicateurs d'évaluation permettront enfin de quantifier les progrès générés en terme d'énergie/GES et ainsi de vérifier si le plan permet d'atteindre les objectifs fixés.

## **5.7 Calendrier de mise en œuvre du PCET**

---

|                   | Court terme (2012-2013)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Moyen terme | Long terme |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>Transports</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>*Développement de la ligne Mont-Blanc Express ● →</li> <li>*Equipement des bus avec des porte-vélos</li> <li>*Réalisation des itinéraires piétons et cyclables suite aux conclusions du Schéma des Mobilités Douces ● →</li> <li>*Plan de Déplacement Administratif (CCVCMB)</li> <li>*Formation des agents des collectivités à l'éco-conduite</li> <li>*Pour les collectivités, choix de matériel peu émetteur de GES lors du renouvellement des véhicules de service et des bus urbains ● →</li> <li>*Mise en place d'une politique tarifaire globale pour le stationnement</li> <li>*Amélioration du Parking Relais du Grépon et création d'autres P+R ● →</li> <li>*Mise à disposition en lien avec les offices du tourisme, de vélos électriques pour les particuliers et les touristes</li> </ul> |             |            |
| <b>Tourisme</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>*Projet Vallée écotouristique exemplaire ● →</li> <li>*Organisation de Mont-Blanc Versant Durable</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |            |

|                                                   | Court terme (2012-2013)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Moyen terme | Long terme |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>Habitat/urbanisme /EnR</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>*Programme de rénovation des bâtiments publics sur la base des audits énergétiques ●</li> <li>*Schéma des énergies renouvelables du territoire</li> <li>*Diagnostic de l'éclairage public et plan d'action associé ●</li> <li>*Réalisation d'un Plan Local pour l'Habitat intégrant des critères énergie/climat ●</li> <li>*Accompagner l'acquisition de modes de chauffage plus efficaces et moins polluants ●</li> <li>* Sensibiliser à la rénovation énergétique de l'habitat et accompagner la démarche de mise en place d'un dispositif fiscal approprié</li> </ul> |             |            |
| <b>Consommation&amp;déchets</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>*Développement d'une politique d'achat responsable mutualisée avec l'ensemble des communes (dont commandes groupées) ●</li> <li>*Mise en place d'une structure associative pour soutenir et dynamiser les productions agricoles et les circuits-courts (les « acteurs du goûts ») ●</li> <li>*Développer des centres de compostage collectif pour les résidences et les établissements publics ●</li> </ul>                                                                                                                                                              |             |            |
| <b>Milieux naturels/agriculture /sylviculture</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>*Développement de la filière bois-énergie ●</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |            |

## 6 ANNEXES

## 6.1 Liste des abréviations

|                          |                                                                                |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Air APS</b>           | L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie                                           |
| <b>BBC</b>               | Bâtiments Basse Consommation (label)                                           |
| <b>CCVCMB</b>            | Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc                     |
| <b>CH<sub>4</sub></b>    | Méthane (GES)                                                                  |
| <b>CO<sub>2</sub></b>    | Dioxyde de carbone (GES)                                                       |
| <b>CREA</b>              | Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude                             |
| <b>DREAL</b>             | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement        |
| <b>EnR</b>               | Energies Renouvelables                                                         |
| <b>GES</b>               | Gaz à Effet de Serre                                                           |
| <b>GIEC</b>              | Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat                 |
| <b>HAP</b>               | Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (polluant atmosphérique)                  |
| <b>LECA</b>              | Laboratoire d'Ecologie Alpine                                                  |
| <b>N<sub>2</sub>O</b>    | protoxyde d'azote (GES)                                                        |
| <b>ONF</b>               | Office National des Forêts                                                     |
| <b>OREGES</b>            | Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de la région Rhône-Alpes |
| <b>PCET</b>              | Plan Climat-Energie Territorial                                                |
| <b>PDU</b>               | Plan de Déplacement Urbain                                                     |
| <b>PIDA</b>              | Plan d'intervention du déclenchement des avalanches pour les domaines skiables |
| <b>PPA</b>               | Plan de Protection de l'Atmosphère                                             |
| <b>RT 2012</b>           | Réglementation thermique en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2012   |
| <b>SRCAE</b>             | Schéma Régional Climat Air Energie                                             |
| <b>tep</b>               | Tonnes équivalent pétrole (unité)                                              |
| <b>teqCO<sub>2</sub></b> | Tonnes équivalent CO <sub>2</sub> (unité)                                      |

## 6.2 LISTE DES FIGURES

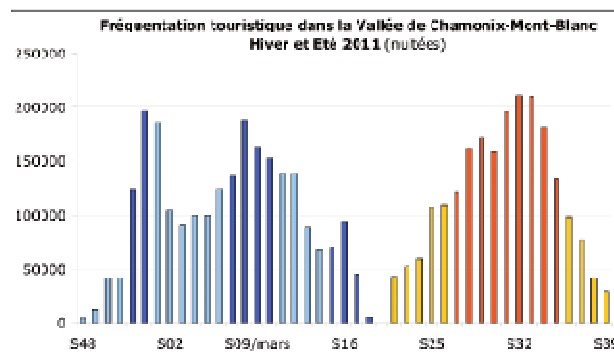
|                                                                                                                                                                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 - Le Plan Climat: un outil de déclinaison locale des objectifs internationaux .....                                                                                                                                                                        | 5  |
| Figure 2 - Les niveaux d'intervention d'un plan climat .....                                                                                                                                                                                                        | 6  |
| Figure 3 - Répartition des consommations énergétiques du territoire par type d'énergie et par secteur en 2007, en tep (source: OREGES) – PP = produits pétroliers .....                                                                                             | 9  |
| Figure 4 - Consommations énergétiques (tep) par secteur, entre 2000 et 2007 .....                                                                                                                                                                                   | 9  |
| Figure 5 Répartition des émissions directes de GES du territoire, ainsi les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, par secteur .....                                                                                                               | 10 |
| Figure 6 Répartition des émissions "directes" du territoire (incluant les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), et les émissions "indirectes" du territoire liées au transport des touristes de leur lieu de résidence jusqu'au territoire ..... | 10 |
| Figure 7 Emissions de GES (teqCO <sub>2</sub> ) par mode de déplacement (source: Air APS).....                                                                                                                                                                      | 10 |
| Figure 8 Répartition du trafic routier en hiver (source: Diagnostic PDU, 2004).....                                                                                                                                                                                 | 10 |
| Figure 9 Récapitulatif des émissions de GES liées au tourisme (teqCO <sub>2</sub> ) .....                                                                                                                                                                           | 11 |
| Figure 10 Emissions de GES du secteur résidentiel (source: Air APS/OREGES) .....                                                                                                                                                                                    | 12 |
| Figure 11 Emissions de GES du secteur Tertiaire (source: Air APS/OREGES) .....                                                                                                                                                                                      | 13 |
| Figure 12 : Emissions globales des collectivités, en teqCO <sub>2</sub> .....                                                                                                                                                                                       | 14 |
| Figure 13 : Histogramme de l'évolution des températures annuelles de l'air à Chamonix (1934, 2010) .....                                                                                                                                                            | 16 |
| Figure 14 : Histogramme du cumul de neige fraîche à Chamonix (1960-2010) .....                                                                                                                                                                                      | 16 |
| Figure 15 : Prévisions des températures moyennes annuelles et pluviométrie annuelles dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc (1960-2100).....                                                                                                                         | 16 |
| Figure 16 : Participation aux ateliers patrimoines et services.....                                                                                                                                                                                                 | 24 |
| Figure 17 : Participation aux ateliers territoire.....                                                                                                                                                                                                              | 24 |
| Figure 18 Objectifs de réductions des émissions de GES du territoire en 2020 par secteur .....                                                                                                                                                                      | 27 |
| Figure 19 Répartition des résidences principales (nombre de logements) par date de construction (INSEE, donnée 2008) .....                                                                                                                                          | 44 |
| Figure 20 : Organigramme pour la gouvernance du plan d'actions .....                                                                                                                                                                                                | 60 |

## 6.3 Portrait de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

### TOURISME – Sources cimet

Nombre de lits touristiques 2011 = 82 354 lits,  
dont 74% en lits diffus (26% lits professionnels)

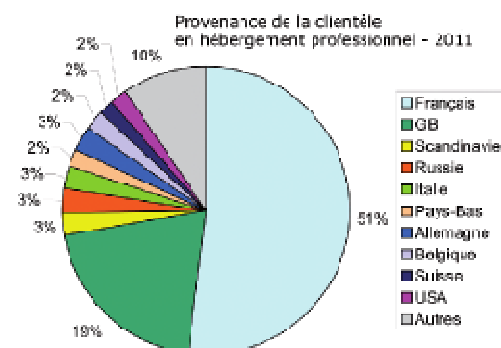
|             |        |       |                                    |
|-------------|--------|-------|------------------------------------|
| Servoz      | 2 081  | 2,5%  | soit 82 354 LITS<br>pour la vallée |
| Les Houches | 12 451 | 15%   |                                    |
| Vallorcine  | 1 454  | 2%    |                                    |
| Chamonix    | 66 368 | 80,5% |                                    |



Servoz  
Les Houches  
Chamonix-Mont-Blanc  
Vallorcine

Nombre de nuitées STATION 2011 : 4,6 millions  
(hébergements professionnels + diffus)

|              | ÉTÉ        | HIVER     | TOTAL      |
|--------------|------------|-----------|------------|
| Servoz       | 50 700     | 51 500    | 102 200    |
| Les Houches  | 206 800    | 324 700   | 531 500    |
| Vallorcine   | 53 500     | 58 500    | 112 000    |
| Chamonix     | 1 553 100  | 1 995 300 | 3 548 400  |
| TOTAL VALLÉE | 2 164 3100 | 2 485 800 | 4 650 1100 |



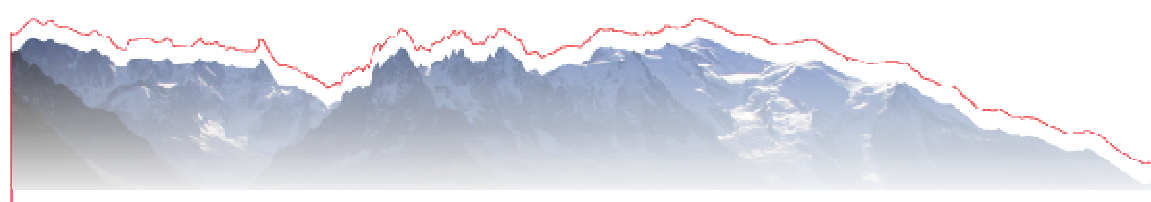
### Les chiffres clés



Edition 2011

### Séjours par type d'hébergement

|            | Agence Immo. | Res. Tourisme | Hôtel  | Club-Centre-gîte | Camping | Res. secondaires et autres | Total séjour |
|------------|--------------|---------------|--------|------------------|---------|----------------------------|--------------|
| Hiver 2011 | 31 342       | 38 057        | 48 285 | 52 511           | 0       | 231 905                    | 401 195      |
| Eté 2011   | 20 314       | 31 187        | 44 690 | 35 283           | 16 355  | 212 854                    | 360 683      |
| TOTAL 2011 | 51 656       | 69 244        | 92 975 | 87 794           | 16 355  | 444 759                    | 761 878      |



## TERRITOIRE

Communauté de Communes  
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc  
Créée le 01/01/2007 : 7 compétences :

- ✓ Aménagement de l'espace ;
- ✓ Développement économique ;
- ✓ Protection, mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- ✓ Action sociale ;
- ✓ Assainissement

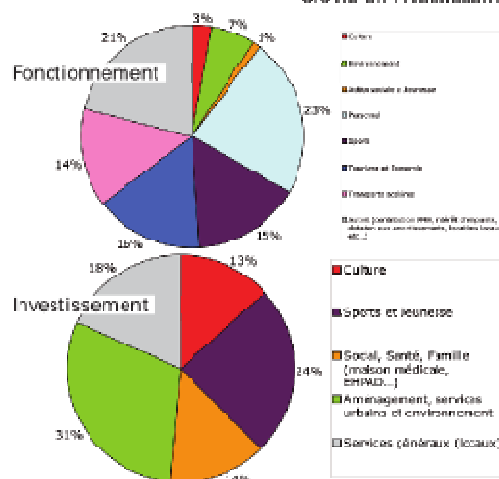
4 communes :

Servoz (1 347 ha)  
Les Houches (4 535 ha)  
Chamonix-Mont-Blanc (24 546 ha)  
Vallorcine (4 494 ha)

soit 35 022 ha  
pour la vallée

## BUDGET COMMUNAL 2011

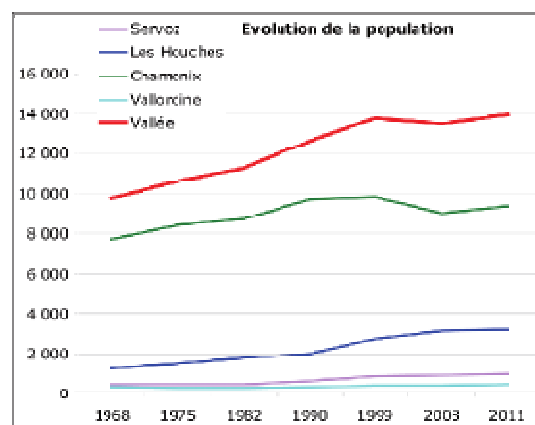
Budget général : 21,2M€ en fonctionnement  
5,9M€ en investissement



Budget Transport : 3,8€ (fonctionnement)  
Budget Assainissement : 3M€ (fonctionnement)  
1,3M€ (investissement)  
Budget Ordres ménagers : 3,6M€ (fonctionnement)  
0,6M€ (investissement)

## DEMOGRAPHIE – Sources In See au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Vallée de Chamonix Mont-Blanc : 13 016 habitants  
Servoz 965  
Les Houches 1 164  
Chamonix-Mont-Blanc 9 359  
Vallorcine 428



## LOGEMENT – Sources In See 2008

Nombre de résidences principales : 6 10<sup>4</sup>  
Nombre de résidences secondaires : 11 685

## ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Premier territoire des Alpes françaises à engager un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES : 3 X 20 d'ici 2020 :

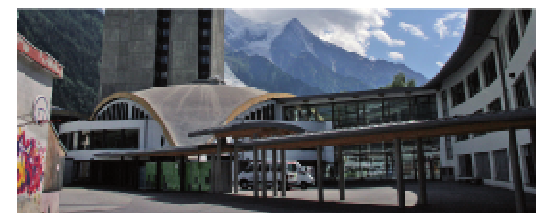
- diminuer de 20% la consommation d'énergie,
- diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- couvrir 20% des besoins énergétiques en énergies renouvelables.

Superficie bénéficiant d'une mesure de protection : 32 000 ha soit 91,4% du territoire :

- 3 Réserves Naturelles (Aiguilles Rouges - Carleveyron, Vallon Écrand) : 0160 ha dont 10 636 ha classés en zone Natura 2000 (sites d'importance communautaire : Aiguilles Rouges et Haut Giffre)
- Sites classés du massif et du balcon du Mont-Blanc : 25 825 ha

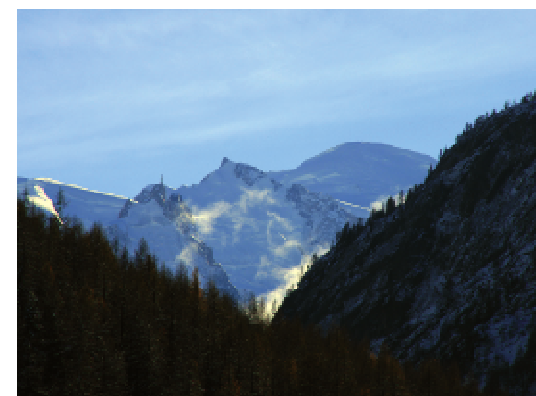
## ENSEIGNEMENT – r entrée 2011/2012

Écoles maternelles et primaires : 1 386 élèves  
Établissements d'enseignement secondaire : 797 élèves  
1 lycée d'enseignement général : 175 élèves  
Section d'enseignement professionnel : 118 élèves



## EMPLOI – Sources In See 2008

| Secteur d'activité                | Vallée Chx | Hte-Savoie | France |
|-----------------------------------|------------|------------|--------|
| Agriculture                       | 0,4%       | 1,6%       | 3%     |
| Industrie                         | 4,1%       | 18,2%      | 14,2%  |
| Construction                      | 5,9%       | 8,4%       | 6,9%   |
| Commerce/transport                | 53,5%      | 45,3%      | 45,2%  |
| Administration/enseignement/santé | 26,0%      | 26,4%      | 30,7%  |
| Chômage                           |            |            |        |
| Taux                              | 3,8%       | 7,8%       | 11,6%  |
| Nb chômeurs                       | 269        | 28 777     | 3,4M   |



## **6.4 Informations complémentaires sur les actions phares**

---

## INSCRIPTION DANS UN PROJET TERRITORIAL GLOBAL

Le renforcement et l'amélioration de la desserte ferroviaire de la vallée sont inséparables d'une stratégie générale de développement des transports collectifs visant à la réduction des nuisances et des pollutions subies par les populations et par l'environnement.



Il s'agit clairement de parvenir à une réduction du trafic automobile grâce à la mise à disposition du public d'un réseau de transports collectifs (train, tram, bus...) dont la qualité offre une alternative crédible à l'usage de la voiture.

Ce plan de déplacements connaît une application en matière de desserte bus puisque le réseau exploité par Chamonix Bus a bénéficié en décembre 2009 d'un renouvellement partiel de la flotte (acquisition de 10 CITYLIS à normes anti-pollution EEV), d'une densification significative et de la création de nouvelles lignes, plus adaptées à la réalité comme à la diversité des besoins (résidentiels et touristiques). L'effet de cette amélioration est manifeste, puisque la fréquentation du réseau de bus a connu une **croissance supérieure à 10 %** dès la première année d'exploitation du nouveau réseau.

Le plan de déplacements sera prochainement complété par l'élaboration d'un **Schéma des mobilités douces** qui déclinera les voies et moyens de nature à renforcer ce que l'on appelle les modes doux de transport : marche, vélo. Cela nécessitera notamment l'aménagement de certaines voiries – pour une circulation à vélo sécurisée, et de certains trottoirs – pour le cheminement optimisé des piétons.

Cette stratégie globale, développée depuis l'année 2000, lorsque furent commandées les premières études liées à l'amélioration de l'offre de transports collectifs locale, est consacrée par les réflexions en cours sur la mise en œuvre d'un **Plan Climat Energie Territorial** qui doivent aboutir, d'ici l'automne 2011, en association avec la population qui sera invitée à formuler des propositions, d'un Plan de mesures concrètes dont l'application contribuera à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise des consommations énergétiques. Les secteurs du transport et de l'habitat, principaux pollueurs, sont principalement concernés. Pleinement conscients de leurs responsabilités environnementales, les élus locaux ont décidé d'impliquer les filières touristiques, moteur de l'économie de la vallée, dans un programme triennal (2011-2013) destiné à faire émerger de nouvelles pratiques et un **projet de vallée éco-touristique**.

L'attractivité retrouvée du réseau de transport collectif au cours des dernières années a été accompagnée d'une initiative forte assumée par les collectivités locales de la vallée : la mise en place d'un **dispositif de libre circulation** dans le périmètre de transport des quatre communes, dès 2000 à titre expérimental, et étendu à toute l'année par accord tarifaire avec le Conseil régional et la SNCF intervenu en mai 2005. Ce système a indéniablement contribué à développer la fréquentation des trains et celle des bus, mais au prix d'un alourdissement significatif de la contribution communautaire versée à la SNCF : celle-ci aura triplé au cours des 5 dernières années.

### Du « tramway des neiges » au « train des Jeux »

La perspective des J.O. d'hiver laisse augurer une nouvelle amélioration de l'offre ferroviaire, puisque deux chantiers principaux nous concernent : des travaux sur la ligne Saint-Gervais-Vallorcine pour porter la fréquence de circulation à 3 trains/heure et une rénovation d'envergure de la liaison Annecy-Saint-Gervais – concrétisée en particulier par un doublement partiel de la voie – destinée à la rendre enfin performante.



Laurent Schmitts - Patrick Collin - Eric Fournier - Claude Picot  
Les quatre maires de la communauté de communes



## DÉPLACEMENTS DURABLES

### TRAM-TRAIN

### VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

#### Le fer, un instrument adapté aux exigences de la vallée



« Lorsque fut célébrée, le 12 juillet 1901, l'arrivée du chemin de fer à Chamonix, cet événement venait clore plus de quinze années de projets liés à la desserte de notre vallée.

La création de cette ligne aura servi, au-delà de son accessibilité – finalité première, l'image et la notoriété de notre vallée autant que celles de la compagnie du P.L.M. : la qualité graphique et le pouvoir d'évocation des affiches produites par le P.L.M. pendant des décennies n'auront, à cet égard, peu contribué à la place occupée par Chamonix et sa vallée parmi les sites de villégiatures alpins.

Cette valorisation mutuelle d'un site et d'un moyen de communication, nous entendons la faire revivre en procédant à la finalisation officielle des engagements des partenaires dans le projet de rénovation/modernisation de la ligne Saint-Gervais-Vallorcine. Les travaux prévus répondent bien à la spécificité des besoins de notre vallée, que ce soit en termes de densification du réseau de transport ferroviaire et de report modal que cette opération suscitera, ou de sécurisation de l'accès au haut de vallée.

Ce projet bénéficie de la mobilisation active des partenaires, notamment les collectivités territoriales, qui, par leur contribution, en permettent la réalisation. Cet engagement doit être salué à la mesure des efforts consentis. Il illustre une continuité remarquable, depuis le temps où j'étais en charge des transports au Conseil régional.

Ce plan de modernisation aura en effet été porté de manière constante et obstinée par les acteurs locaux depuis une bonne dizaine d'années et s'inscrit dans une stratégie globale de développement maîtrisé de la vallée : au service de la préservation de notre cadre naturel exceptionnel autant que du maintien de la qualité de vie des populations qui habitent la vallée ou qui la fréquentent, ce chantier marque sans conteste une étape capitale dans l'émergence des mobilités, de la montagne et du tourisme du XXI<sup>e</sup> siècle. »

#### Eric FOURNIER

Président de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc  
Maire de Chamonix-Mont-Blanc

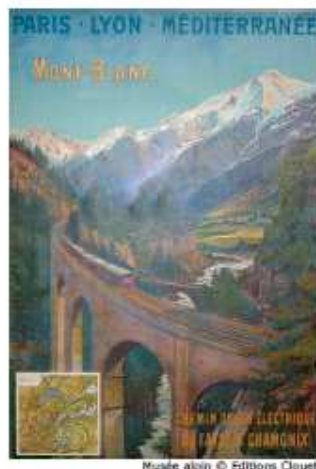
### Histoire d'une liaison p.2

### Nouvelle étape dans la modernisation p.3

### Inscription dans un projet territorial global p.4



## HISTOIRE D'UNE LIAISON



La création de la ligne Saint-Gervais-Vallorcine, prolongée jusqu'à Martigny, a permis de rendre accessible la vallée de Chamonix au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a profité de la mise en œuvre de techniques innovantes, adaptées à la spécificité du terrain : choix de la traction électrique avec une alimentation permise par deux centrales hydro-électriques installées à Servoz et aux Chavants et option pour « l'adhérence simple » (absence de recours à la technique de la crémaillère, généralement utilisée en territoire à forte déviation) particulièrement audacieuse si l'on considère le niveau record des pentes concernées : jusqu'à 9% observés sur le tronçon Chedde-Servoz.

Voici les principales étapes de la création et de l'évolution de cette ligne :

**1879** - Lancement du Plan Freycinet (du nom du ministre des travaux publics de l'époque), destiné à compléter le réseau ferré existant par un programme de dessertes au niveau des chefs-lieux de canton. Parmi les nombreuses lignes projetées se trouve la liaison la Roche-sur-Foron-Bonneville-Cluses-Sallanches-Saint-Gervais-Chamonix.

**1886** - Ouverture de la ligne La Roche-Cluses (P.L.M.)

**1893** - Nouvelle concession de la ligne Saint-Gervais-Chamonix octroyée au P.L.M. avec un tracé remanié (longeant l'Arve) et à voie métrique.

**1899-1901** - Travaux et achèvement de la liaison jusqu'à Chamonix, ouverte le 25 juillet 1901

**Juillet 1906** - Inauguration du tronçon Chamonix-Argentière

**AOÛT 1906** - Inauguration du tronçon Martigny-le Châtelard (frontière)

**1<sup>er</sup> novembre 1907** - Achèvement du tunnel des Montets (1883 m de long)

**Juillet 1908** - Inauguration du dernier tronçon Argentière-Vallorcine-le Châtelard. Jonction établie avec le réseau suisse

**1937** - Nationalisation des chemins de fer français et création de la S.N.C.F.

**Années 50** - Travaux de rénovation, disparition du trafic de marchandises et nouvelle alimentation électrique (centrale de Passy)

**1958** - Renouvellement du matériel : apparition des rames de type Z 600

**1997** - Régionalisation du service de transport ferroviaire collectif remplacement progressif des rames Z 600 par un nouveau matériel : les Z 800, permettant l'interconnexion avec le réseau suisse

**2000 - 2001** - Lancement d'une stratégie de renforcement de la desserte ferroviaire. Etude fondatrice menée par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Emergence du concept de « tram des neiges »

**2006-2008** - Livraison de matériel complémentaire contribuant à la densification de l'offre : Z 850, et travaux de rénovation de la voie - remplacement du ballast, des traverses et des rails courts

**29 janvier 2011** - Signature de la convention de financement du projet « tram-train » de modernisation de la ligne.



## NOUVELLE ETAPE DANS LA MODERNISATION DE LA LIGNE

La convention de financement signée le 29 janvier porte sur deux objets complémentaires :

**La modernisation de la ligne ferroviaire entre Saint-Gervais et Vallorcine**, permise par le financement des études de projet et des travaux correspondants.



Ce chantier a été préparé par un protocole d'intention pour l'organisation des transports dans le Pays du Mont-Blanc signé le 15 décembre 2006 entre RFF, le Conseil régional, le SIVOM de la Haute Vallée de l'Arve (auquel se substitue la communauté de communes depuis 2010) et le Conseil général.

Il vise à améliorer l'offre ferroviaire en termes de fiabilité, de régularité et de fréquence pour réduire la part modale détenue par le mode routier dans les déplacements internes à la vallée.

Concrètement, ce projet, vu son coût, est séparé en deux phases : la première a pour objectif de porter la fréquence de circulation à 2 trains/heure, cadencés.

La seconde s'attachera à porter cette fréquence à 3 trains/heure, ce qui représente une qualité de service de nature à rendre le mode ferroviaire définitivement attractif.

Concernant la première phase, les principaux travaux portent sur :

- la rénovation des voies
- une modernisation des équipements de signalisation
- une motorisation des aiguilles de certaines gares (les Houches, les Bossons et Vallorcine)
- un renforcement de la traction électrique, avec deux nouvelles sous-stations

### La rénovation/sécurisation du tunnel des Montets.

Ce programme a pour finalité de sécuriser et d'améliorer l'utilisation routière du tunnel, en cas d'avalanche ou de risque avéré sur la RD 1506 qui mène à la frontière suisse via le col des Montets.

Les travaux concernent notamment l'étanchéification de la voûte, la pose d'une dalle sur voie facilitant la double utilisation rail/route de l'ouvrage et des équipements assurant une meilleure régulation du trafic routier en cas de fermeture du col.

Ces deux chantiers d'envergure nécessitent plus de 52 millions de crédits ; le tableau ci-dessous rend compte de l'effort accompli par l'ensemble des partenaires à cette convention :

|                           | RFF*         | CORA**       | CG 74***    | CC****      | ATMB        | VALAIS      | EUROPE      | TOTAL        |
|---------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Modernisation de la ligne | 10 100 000 € | 15 050 000 € | 3 125 000 € | 2 500 000 € | 1 500 000 € | 1 755 000 € | 1 100 000 € | 35 100 000 € |
| Sécurisation du tunnel    | 4 000 000 €  | 3 305 000 €  | 9 500 000 € |             |             |             |             | 16 800 000 € |

RFF\* : Réseau Ferré de France - CORA\*\* : Conseil Régional Rhône Alpes - CG 74\*\*\* : Conseil général de Haute-Savoie - CC\*\*\*\* : communauté de communes

Effort financier important, sans compter :

- le coût du matériel ferroviaire supplémentaire dont l'acquisition sera rendue nécessaire : déjà plus de 32 M€ investis en matériel depuis 1997
- le surcoût de l'exploitation de la ligne lié à l'amélioration du réseau

Cette amélioration de la ligne a été complétée par des aménagements en gare et l'ouverture de nouvelles stations : Vaudagne en 2008 et l'Aiguille du midi en 2009 afin de mieux mailier le territoire et de justifier l'appellation de « tram ».

D'autres éléments contribueront à consolider l'attractivité de la ligne, notamment la création de vélostations.

Le calendrier des travaux prévoit l'achèvement des deux chantiers concernés dans le courant de l'année 2013.

# VALLEE ECO TOURISTIQUE



La vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'est engagée en faveur du développement durable à travers son Plan Climat Energie Territorial. L'activité touristique, pilier économique du territoire, se doit d'être exemplaire. A cette fin et pour répondre au volet « adaptation du territoire au changement climatique » du Plan Climat, la vallée met en oeuvre un projet visant à développer durablement l'offre éco-touristique.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a été retenue comme territoire lauréat de l'appel à projet de la Région Rhône-Alpes « territoire Eco touristique exemplaire », cofinancé par des fonds européens (FEDER) et de l'Etat (FNADT).

## Enjeux et objectifs du projet

Cet ambitieux programme de plus d'1,8M€ sur 3 ans (2011-2013) mise sur la valorisation équilibrée des atouts du territoire grâce à l'itinérance et à l'innovation. Il permettra de répondre aux nouvelles aspirations des clientèles vers un tourisme durable, déjà largement exprimées par les clientèles d'Europe du Nord.

Afin de répondre à une demande croissante en ce sens, de nouveaux produits éco touristiques vont être créés dans le double objectif de valoriser le patrimoine naturel et culturel exceptionnels de la vallée et de développer l'activité touristique dans les petites communes, notamment en inter saison. Le projet doit renforcer la solidarité entre les 4 communes, en mettant en valeur les atouts et la diversité culturelle de chacune d'elles : Servoz « l'authentique », les Houches « la familiale », Chamonix « la mythique », Vallorcine « la naturelle ».



Ce projet va permettre d'ancrer la vallée dans une démarche de développement durable pérenne et impliquant l'ensemble des acteurs, professionnels, associations, habitants et collectivités.

## Les actions éco touristiques

### ACTION 1

**Accompagnement des acteurs du tourisme vers la labellisation et organisation des Rencontres de l'écotourisme**



L'objectif de cette action est de structurer une offre éco touristique cohérente et durable sur l'ensemble du territoire.

Il s'agira de sensibiliser, former et accompagner les professionnels du tourisme vers une labellisation reconnue : l'écotourisme européen. Des formations participatives sur les enjeux de l'éco tourisme (aspects sociaux, environnementaux et économiques) seront proposées aux socio-professionnels, ainsi qu'un accompagnement dans une démarche de labellisation européenne (Écolabel) pour les structures volontaires.

Des formations participatives sur les enjeux de l'éco tourisme (aspects sociaux, environnementaux et économiques) seront proposées aux socio-professionnels, ainsi qu'un accompagnement dans une démarche de labellisation européenne (Écolabel) pour les structures volontaires.

Parallèlement, une charte des événements responsables sera co-rédigée avec tous les partenaires, afin que l'ensemble des manifestations, sportives ou culturelles, organisées sur

le territoire répondent aux exigences du développement durable. Enfin, des Rencontres annuelles de l'écotourisme vont être organisées, baptisées « Mont-Blanc versant durable, Les Rencontres du tourisme de demain ».

L'édition 2011 aura lieu du 2 au 5 juin 2011 sur le thème du transport. Cet événement permettra de valoriser les actions mises en place sur le territoire, mais également de partager les expériences d'autres territoires, notamment transfrontaliers, dans ce domaine.

Ces rencontres sont destinées à la fois aux professionnels, aux acteurs du tourisme avec des séances plénières, des ateliers, des visites de sites, un salon, mais aussi au grand public avec des soirées débats, des expositions, des animations, des films, des rencontres avec les publics scolaires...

### ACTION 2

**Création et animation d'un « Musée à ciel ouvert »**

Action phare du projet, le « musée à ciel ouvert » est destinée à faire découvrir les richesses naturelles et culturelles de la vallée, grâce à des moyens de communication innovants et exclusivement par des transports alternatifs à la voiture individuelle : « Tram-train » et transports doux.

La vallée est alors conçue comme un espace muséographique, dans lequel les touristes (et les habitants) trouveront des informations, des explications, des émotions pour comprendre la montagne et le lien que les hommes ont noué avec cet environnement à la fois hostile et majestueux.

Essentiellement à ciel ouvert, le musée se structurera autour de :

- 4 espaces scénographiques entre Servoz et Vallorcine,
- Des points relais thématiques dans des espaces existants dédiés à la médiation,
- Des sites géo-référencés en pleine nature, reliés selon des itinéraires thématiques. Ces bornes interactives disposées à proximité des lieux remarquables permettront aux touristes, par simple connexion, de disposer d'une lecture de paysage commentée par des spécialistes.



Le Mont-Blanc

Le musée à ciel ouvert se décline autour de six thèmes, dont un sujet transversal :

- L'eau-la neige-la glace
- La pierre-les cristaux-la géologie
- L'herbe-le pastoralisme-la flore-l'arbre
- Les écosystèmes-la biodiversité-la faune
- L'homme et le Mont-Blanc
- Les risques naturels et leur évolution liée aux changements climatiques : ce thème transversal sera présent dans tous les autres sujets et recevra également un traitement à part entière.



Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Le musée à ciel ouvert est un élément complémentaire et intermédiaire entre le « guide papier » et la visite guidée par des professionnels (Accompagnateurs en Montagne, guides du patrimoine, moniteurs et guides de haute-montagne) et s'appuie sur les scientifiques des différentes disciplines, installés dans la vallée et constitués en « réseau des acteurs de la connaissance ».



Site du Montenvers

### ACTION 3

#### Création et mise en marché de produits écotouristiques

De plus en plus de professionnels du tourisme et de la montagne de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'engagent dans la production d'une offre de tourisme durable et responsable. Hoteliers, mais aussi écoles de ski, prestataires de services, agences réceptives,... proposent des prestations pouvant être considérées comme écotouristiques.

Les Offices de Tourisme prennent également des initiatives dans ce domaine depuis des années. Ainsi, l'Office de Tourisme de Chamonix est cofondateur de l'association « Mont-Blanc Ecotourisme », et celui des Houches & Servoz organise depuis 1999 « Rencontres & Nature », festival dédié à l'environnement.



Il est nécessaire aujourd'hui de fédérer les initiatives sur le plan de la promotion commerciale, afin de rendre cette offre écotouristique cohérente, plus accessible et de la mettre réellement en marché.

Les Offices de Tourisme vont ainsi créer et commercialiser des produits qui valorisent les offres des socioprofessionnels engagés dans la démarche d'écotourisme initiée, où tous les acteurs d'un tourisme durable seront associés.

### ACTION 4

#### Ingénierie d'un transport durable et développement de l'intermodalité

L'offre éco touristique est intimement liée au mode de transport des touristes. Engagée depuis de nombreuses années dans le développement des transports collectifs, notamment avec la mise en place d'un



PDU volontaire, la Communauté de Communes souhaite augmenter ses efforts pour inciter davantage les touristes à utiliser des moyens de locomotion alternatifs à la voiture individuelle.

L'objectif de cette action est de disposer d'une offre cohérente de transport alternatif (bus, train, vélo, chemins piétons urbains) sur l'ensemble du territoire et d'assurer une parfaite lisibilité de cette offre, tant pour la clientèle touristique que pour les habitants du territoire, afin de favoriser un changement de comportement durable dans ce domaine.



Une carte didactique mentionnant l'ensemble des chemins doux donnant accès aux différents sites touristiques sera réalisée.

D'autre part, les bus seront équipés de portes-vélos favorisant ainsi l'intermodalité.

## 6.5 Tableaux récapitulatifs des actions issues de la concertation

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                         | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>   | <b>Permettre aux touristes et visiteurs de minimiser leur empreinte carbone</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>1.1</b> | <b>Favoriser l'accès au territoire par les transports en commun peu émetteurs de GES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1.1.a      | Encourager les touristes à venir sur le territoire en transport en commun (TC) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser dans les Offices du Tourisme les tours-operators qui prévoient les trajets en TC</li> <li>- Inciter les touristes en les récompensant (panier de produits locaux, remise sur les tarifs aux remontées mécaniques...)</li> </ul>             | Prise en compte partielle<br><br><b>Tourisme IA1</b> | Imaginer, proposer et valoriser de nouvelles offres touristiques complètes couplant transports peu émetteurs de GES et hébergement/activités touristiques                                                                                                                |
| 1.1.b      | Imaginer et proposer de nouvelles offres touristiques complètes couplant transport peu émetteurs de GES et hébergement/activités touristiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pack train + hôtel + forfait de ski</li> <li>- Tarifs dégressifs sur les forfaits de remontées mécaniques en fonction du mode de transport utilisé pour les excursionnistes</li> </ul> | <b>Tourisme IA1</b>                                  | Imaginer, proposer et valoriser de nouvelles offres touristiques complètes couplant transports peu émetteurs de GES et hébergement/activités touristiques                                                                                                                |
| 1.1.c      | Optimiser le système de navettes pour l'aéroport de Genève (voir action 5.1.c)                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Tourisme IA3</b>                                  | Optimiser le système de navettes pour l'aéroport de Genève                                                                                                                                                                                                               |
| <b>1.2</b> | <b>Offrir des opportunités de compensation carbone sur le territoire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1.2.a      | Proposer aux touristes, venant en voiture et/ou en avion, des actions de compensation carbone sur le territoire, exemples : Microcentrales hydro, parc photovoltaïque, aide à la rénovation des bâtiments anciens (patrimoine)...                                                                                                                                             | <b>Tourisme IB1</b>                                  | Proposer aux touristes, notamment ceux arrivant en voiture et/ou en avion, des actions de compensation carbone sur le territoire. Par exemple : financement de projets « énergies renouvelables » sur le territoire, participation à un chantier « environnement », etc. |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                           | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                               | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.2.b | Structurer l'offre de compensation carbone sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les porteurs des projets de compensation (association locale, Office du Tourisme, Collectivité, etc.)</li> <li>- Créer un site internet de recensement des actions et projets</li> </ul>             | Regroupé avec <b>Tourisme IB1</b> , en cours de définition | Proposer aux touristes, notamment ceux arrivant en voiture et/ou en avion, des actions de compensation carbone sur le territoire. Par exemple : financement de projets « énergies renouvelables » sur le territoire, participation à un chantier « environnement », etc. |
| 1.3   | Favoriser l'usage des transports en commun ou des modes doux pour les déplacements sur le territoire                                                                                                                                                                                                               |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1.3.a | Améliorer la carte d'hôte en donnant accès à un parc de vélos en libre service, au système de covoiturage ou de transport à la demande (TAD) et en faire la promotion à l'office du tourisme et par les hébergeurs. Voir aussi action 1.1.b.                                                                       | <b>Tourisme IC3</b>                                        | Améliorer les avantages de la carte d'hôte en donnant accès à des dispositifs complémentaires, par exemple : parc de vélos en libre service, système de covoiturage ou de transport à la demande (TAD).                                                                  |
| 1.3.b | Imaginer et proposer de nouvelles offres touristiques complètes pour les excursionnistes couplant transport peu émetteurs de GES et activités touristiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarifs dégressifs sur les forfaits de remontées mécaniques en fonction du mode de transport utilisé</li> </ul> | <b>Tourisme IA1</b>                                        | Imaginer, proposer et valoriser de nouvelles offres touristiques complètes couplant transports peu émetteurs de GES et hébergement et/ou activités touristiques.                                                                                                         |
| 1.3.c | Assurer le dernier km entre les arrêts de train et les structures d'hébergement                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Tourisme IC4</b>                                        | Inciter les hébergeurs à assurer pour les clients, le « dernier kilomètre » entre les arrêts de bus/train et les structures d'hébergement ; les aider à se regrouper et à mutualiser leurs moyens à cette fin via la Charte des Partenaires du Plan Climat.              |
| 1.4   | Réduire les émissions de GES liées à l'hébergement des touristes<br>Voir également la thématique Territoire – Habitat & Urbanisme (Axe 13 à 15)                                                                                                                                                                    |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                               | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.4.a | Mener des actions de rénovation du parc locatif et des logements de vacances                                                                                                                                                                                                                           | <b>Tourisme IIA1</b>         | Sensibiliser les hébergeurs et résidents secondaires à la rénovation thermique de leurs établissements/logements via notamment la Charte des Partenaires du Plan Climat<br><i>Souhait d'une 1<sup>ère</sup> phase de sensibilisation suivie d'une 2<sup>nde</sup> phase de construction d'un modèle économique</i>                |
| 1.4.b | Mettre en place des démarches de management environnemental simplifiées et de développement durable dans les structures touristiques (restaurants, hôtels etc.)<br><i>Par exemple : utilisation de produits locaux dans ces structures et communication par le biais d'un identifiant type macaron</i> | <b>Tourisme IIA2</b>         | Inciter les structures touristiques à mettre en place des démarches de management environnemental/ certification/labellisation via un accompagnement dédié                                                                                                                                                                        |
| 1.5   | Réduire le poids carbone des émissions dues aux activités touristiques                                                                                                                                                                                                                                 |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1.5.a | Amplifier la sensibilisation auprès des professionnels du tourisme                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Tourisme IVB2</b>         | Amplifier la sensibilisation auprès des opérateurs du tourisme de l'impact carbone de certaines activités et comportements                                                                                                                                                                                                        |
| 1.5.b | Développer des actions de sensibilisation auprès des touristes concernant les impacts de l'activité humaine sur le territoire<br>- <i>Affiche et sensibilisation sur les pistes (panneaux de communication sur les pilons des remontées mécaniques)</i>                                                | <b>Tourisme IVB3 &amp; 4</b> | Inciter les acteurs du tourisme à se faire relai d'information sur les enjeux du développement durable auprès de leurs personnels et clientèles.<br><br>Mettre en place un guide du touriste repertoriant les offres de Transport en Commun, modes doux, les bonnes pratiques sur les déchets etc., en lien avec la carte d'hôte. |
| 1.5.c | Recenser les actions vertueuses des acteurs économiques du territoire et les valoriser<br>- Visibilité sous l'égide de la Communauté de Communes<br>- Création d'un site internet de recensement des actions et partenaires engagés dans une démarche développement durable                            | <b>Tourisme IIC1</b>         | Identifiez les professionnels déjà engagés dans des initiatives exemplaires et/ou volontaires et valoriser leur expérience                                                                                                                                                                                                        |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.5.d      | Organiser de façon éco-responsable les évènements ou manifestations touristiques, culturelles, sportives, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Tourisme IIB1</b>         | Organiser de façon éco-responsable les évènements ou manifestations touristiques, culturelles, sportives etc. et inciter les partenaires à en faire de même, via un accompagnement dédié.                                                                                                                                                                                                     |
| 1.5.e      | Limitier les vols touristiques en hélicoptère                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Action non retenue           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>2</b>   | <b>Développer les activités et produits éco-touristiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>2.1</b> | <b>Développer les produits éco-touristiques et les activités nature</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 2.1.a      | Renforcer la stratégie commerciale dirigée vers le tourisme de proximité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Tourisme IA4</b>          | Favoriser le tourisme de proximité, notamment : en affectant une part du budget promotion/communication à la captation et la fidélisation de cette clientèle ; en développant de nouvelles offres adaptées à ce public (par exemple évènementiel, culturel, etc.) ; en développant des produits de fidélisation de cette clientèle (par exemple : réduction sur la 3ème nuit non consécutive) |
| 2.1.b      | Développer des produits éco-touristiques ou labellisés « Vallée de Chamonix », et les commercialiser dans les différents offices du tourisme (A relier avec le Plan Vallée Eco-Touristique Exemple)<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur l'identité du territoire afin de définir les produits adaptés</li> <li>- Label à développer : Charte, marque, etc. avec niveau d'engagement</li> </ul> | <b>Tourisme IIC2</b>         | Créer et mettre en place des produits « écotouristiques » peu émetteurs de gaz à effet de serre (voir projet Vallée écotouristique exemple )                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2.1.c      | Développer les activités « nature » et « montagne » particulièrement pour l'intersaison (découverte de la nature, randonnées pédestres, tours photo, équitation, découverte des métiers agricoles, etc.)<br>Intégrer la sensibilisation à l'écologie, l'environnement, la connaissance de l'impact                                                                                                                   | <b>Tourisme IIIA6</b>        | Développer les activités touristiques intersaison (par exemple : découverte de la nature, randonnées pédestres, tours photo, équitation, découverte des métiers agricoles, etc.)                                                                                                                                                                                                              |
| <b>2.2</b> | <b>Sensibiliser les touristes et visiteurs aux enjeux du développement durable du territoire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| N°       | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                       | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                             | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.2.a    | Valoriser les connaissances présentes sur le territoire pour sensibiliser les touristes à l'équilibre fondamental de l'environnement alpestre                                                                                                                                  | Action intégrée avec l'action <b>Tourisme IVA2</b> (musée à ciel ouvert) | Développer une offre touristique « Découverte des changements climatiques: méthodes pour en réduire les impacts et adaptations» : Explication des phénomènes météorologiques et climatiques, des facteurs d'émissions de GES, de l'intérêt des énergies renouvelables, de l'évolution des risques naturels, etc. |
| 2.2.b    | Développer une offre « Découverte des changements climatiques » <ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication des phénomènes météorologiques et climatiques</li> <li>- Parcours pédagogiques (signes avant-coureurs du changement climatique dans la région)</li> </ul> | <b>Tourisme IVA2</b>                                                     | Développer une offre touristique « Découverte des changements climatiques: méthodes pour en réduire les impacts et adaptations» : Explication des phénomènes météorologiques et climatiques, des facteurs d'émissions de GES, de l'intérêt des énergies renouvelables, de l'évolution des risques naturels, etc. |
| 2.2.c    | Développer et valoriser les liens entre les touristes et les artisans/agriculteurs/éleveurs/etc. locaux                                                                                                                                                                        | <b>Tourisme IVB1</b>                                                     | Développer et valoriser les liens entre les touristes et les professionnels locaux (artisans, agriculteurs, éleveurs, etc.)                                                                                                                                                                                      |
| <b>3</b> | <b>Anticiper les impacts du changement climatique sur l'économie touristique et diversifier les activités</b>                                                                                                                                                                  |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 3.1      | Favoriser et suivre les travaux permettant d'anticiper les impacts du changement climatique sur les activités économiques de la vallée                                                                                                                                         |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 3.1.a    | Diffuser l'information sur les impacts constatés et ceux qui sont prévisibles                                                                                                                                                                                                  | <b>Tourisme IIIA1</b>                                                    | Suivre les études scientifiques relatives aux changements climatiques pour anticiper les impacts sur les activités économiques de la vallée                                                                                                                                                                      |
| 3.2      | Mettre en œuvre des premières mesures d'adaptation de l'économie touristique et des activités liées                                                                                                                                                                            |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                             | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                     | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.2.a | Communiquer sur les activités praticables selon les saisons et en instantané dans les jours à venir                                                                                                                                                  | <b>Tourisme<br/>IVA1</b>                                            | Poursuivre la communication sur l'évolution de la pratique de la montagne estivale (report sur le printemps/ l'hiver, évolution des risques).                                                                                                                                |
| 3.2.b | Développer de nouveaux modes de tourisme <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme « sénior »</li> <li>- Tourisme « Bien-être »</li> <li>- Tourisme « Scientifique »</li> <li>- Tourisme de « Ressourcement spirituel » (Houches)</li> </ul> | <b>Tourisme<br/>IIIA5</b><br><br><b>Tourisme<br/>IIIA6</b>          | Développer de nouveaux modes de tourisme (ex: « Bien-être », « Scientifique », etc.)<br><br>Développer les activités touristiques intersaison (par exemple : découverte de la nature, randonnées pédestres, tours photo, équitation, découverte des métiers agricoles, etc.) |
| 3.2.c | Maintenir, moduler et adapter les services hors-saison (gestion à l'année)                                                                                                                                                                           | <b>Tourisme<br/>IIIA4</b>                                           | Maintenir, moduler et adapter les services touristiques en intersaison (printemps/automne) pour lisser la fréquentation touristique sur l'année.                                                                                                                             |
| 3.2.d | Diversifier les activités économiques sur d'autres secteurs que le tourisme                                                                                                                                                                          | <b>Tourisme<br/>IIIA4</b>                                           | Diversifier les activités économiques en développant d'autres secteurs que le tourisme (par exemple : recherche scientifique, Haute Technologie, matériel de montagne, etc.)                                                                                                 |
| 3.3   | Adapter les activités agricoles et sylvicoles et les soutenir                                                                                                                                                                                        |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 3.3.a | Remettre en activité les alpages et trouver de nouveaux espaces pour l'agriculture<br>Voir également la thématique Territoire – Consommation & Déchets (Axe 8)                                                                                       | <b>Milieus naturels –<br/>sylviculture –<br/>agriculture<br/>I3</b> | Maintenir et promouvoir l'agriculture locale, en particulier les activités pastorales, et accompagner son adaptation aux évolutions du climat.                                                                                                                               |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                     | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                                                                                         | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.3.b      | Rassembler les exploitations forestières et favoriser la culture du bois                                                                                                                                                                     | <p>Milieux naturels –<br/>sylviculture –<br/>agriculture<br/>I2</p> <p>Milieux naturels –<br/>sylviculture –<br/>agriculture<br/>I1</p> | <p>Améliorer l'information et l'organisation collective des propriétaires forestiers privés, et les inciter à exploiter leur domaine conformément aux objectifs ci-dessus.</p> <p>Mettre en œuvre les mesures de la Charte Forestière en lien avec l'adaptation aux changements climatiques (renouveler les peuplements en privilégiant les espèces écologiquement résistantes, mettre en place des actions de gestion forestière durables/labellisées, accroître le rôle des forêts dans la régulation des émissions de CO<sub>2</sub>).</p> |
| 3.3.c      | <p>Développer et diversifier les productions agricoles pour s'adapter aux impacts du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vergers, vignes, maraîchages, plantes médicinales, plantes du futur, etc.</li> </ul> | Milieux naturels –<br>sylviculture –<br>agriculture<br>I4                                                                               | Développer et diversifier les productions agricoles pour s'adapter aux impacts du changement climatique : voir fiche projet n°                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>4</b>   | <b>Limiter les impacts du transport de marchandises</b>                                                                                                                                                                                      | <b>I</b>                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>4.1</b> | <b>Réguler le transport de marchandises</b>                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 4.1.a      | Limiter la vitesse des camions de façon permanente sur la route blanche, avec contrôle radar sélectif                                                                                                                                        | Transport &<br>mobilité<br>IA3                                                                                                          | Réduire les vitesses de circulation en période hivernale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 4.1.b      | Appliquer les mesures du PPA concernant les Poids Lourds (PL)                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 4.1.c      | Reporter vers le rail Mont Ceniz, avec le développement des plates formes multimodales en amont des Alpes                                                                                                                                    | Action non retenue<br>dans le PCET                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                                                    | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                      |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.1.d | Instaurer des quotas sur le trafic routier à ne pas dépasser et planifier la diminution des ces quotas chaque année                                                     | <b>Transport &amp; mobilité IA1</b><br><br><b>Transport &amp; mobilité IA4</b><br><br>Prise en compte partielle | Réglementer la circulation en période hivernale en fonction du niveau de pollution des véhicules.<br><br>Soutenir la création volontaire d'une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) sur le périmètre de la vallée de l'Arve |
| 4.2   | Favoriser les modes de transport de marchandises alternatifs au transport routier pour la desserte du territoire                                                        |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.2.a | Privilégier l'utilisation du câble pour les livraisons dans les zones d'altitude<br>- Exemple à Servoz : Remettre en service le câble de l'alpage de Pormenaz à Servoz  | <b>Transport &amp; mobilité IB3</b>                                                                             | Privilégier le transport par câble lors des livraisons en zones d'altitude                                                                                                                                                         |
| 4.2.b | Favoriser la livraison et le transport de marchandises par le rail<br>- Existait déjà avant à Vallorcine (contrat avec la SNCF) avec des wagons dédiés aux marchandises | <b>Transport &amp; mobilité IB2</b>                                                                             | Poursuivre les négociations avec les différents opérateurs afin de favoriser le transport de marchandise par rail                                                                                                                  |
| 4.3   | Optimiser les livraisons de marchandises en ville                                                                                                                       |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                    |
| 4.3.a | Mettre en place des centres de regroupement de marchandises dans les communes                                                                                           | <b>Transport &amp; mobilité IB1</b>                                                                             | Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plateforme logistique intercommunale rail et/ou route pour rationaliser la distribution des marchandises sur le territoire.                                           |
| 4.3.b | Mettre en place une plateforme logistique en bas de vallée pour limiter le nombre de véhicules de transport de marchandises montant jusqu'à la Communauté de Commune    | <b>Transport &amp; mobilité IB1</b>                                                                             | Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plateforme logistique intercommunale rail et/ou route pour rationaliser la distribution des marchandises sur le territoire.                                           |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                               | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET          | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5</b>   | <b>Limitier l'utilisation de la voiture et favoriser l'intermodalité</b>                                                                                                                                                                                                               |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>5.1</b> | <b>Limitier l'utilisation de la voiture individuelle</b>                                                                                                                                                                                                                               |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 5.1.a      | Structurer le covoiturage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relier les sites internet existants pour en faire un site unique dédié</li> <li>- Utiliser les nouvelles technologies telles que smartphone, etc.</li> </ul>                                                      | <b>Transport &amp; mobilité IIIB2</b> | Faciliter la pratique du covoiturage en optimisant les outils de mise en relation des usagers type site internet et smart-phone                                                                                                                   |
| 5.1.b      | Développer la pratique de l'autostop/ « Covoiturage sur le pouce » <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer la pratique</li> <li>- Informer et sensibiliser sur la pratique</li> <li>- Mettre en place des aires d'embarquement d'austoppeurs</li> </ul>                    | <b>Transport &amp; mobilité IIIB1</b> | Le covoiturage est déjà engagé par le PIT, porté par le Syndicat Mixte<br>Créer des aires d'embarquement aux points stratégiques ou améliorer celles existantes (signalétique, sécurité etc.)                                                     |
| 5.1.c      | Etudier les déplacements professionnels longue-distance (Genève/Grenoble/Annecy etc. – Vallée de Chamonix) et mettre en place une solution adaptée (à optimiser avec les navettes vers l'aéroport de Genève, voir 1.1.c).                                                              | <b>Transport &amp; mobilité IIID1</b> | Mener une étude sur les déplacements professionnels longue distance (Genève-Grenoble-Annecy etc.) et proposer des solutions adaptées en fonction des résultats<br><i>(voir optimisation possible avec les navettes vers l'aéroport de Genève)</i> |
| <b>5.2</b> | <b>Favoriser l'intermodalité</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 5.2.a      | Améliorer le parc-relais du Grépon : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la signalétique</li> <li>- Mettre à disposition des vélos à proximité</li> <li>- Informer sur le système parc-relais</li> <li>- Implanter un point information tourisme à proximité</li> </ul> | <b>Transport &amp; mobilité IIIA7</b> | Améliorer le parking relais du Grépon, par exemple : réaménagement, augmentation de la capacité, mise en place d'une signalétique, régulation du temps d'attente, mise à disposition de vélos, etc.                                               |

| N°       | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET           | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                        |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.2.b    | Créer d'autres parcs relais aux points stratégiques et en cohérence avec un maillage performant de transports en commun <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité d'accès, signalétique adaptée</li> <li>- Gratuité des parkings</li> <li>- Desserte de transports en commun à proximité / vélos à disposition</li> <li>- Information / communication sur le système</li> </ul> | <b>Transport &amp; mobilité<br/>IIIA8</b> | Créer d'autres parkings relais sur les quatre communes du territoire                                                                                                    |
| <b>6</b> | <b>Améliorer le réseau de transports en commun</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                           |                                                                                                                                                                         |
| 6.1      | Elargir le périmètre d'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                           |                                                                                                                                                                         |
| 6.1.a    | Réfléchir à l'échelle du Pays de Mont-Blanc (Communauté de Communes, SMPMB, Région, CG 74) pour une tarification cohérente pour l'ensemble des habitants du PMB <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gratuité/carte à petits prix pour aller jusqu'au Fayet/Sallanches (travailleurs, vacanciers etc.)</li> </ul>                                                                   | <b>Transport &amp; mobilité<br/>IIA1</b>  | Proposer une tarification attractive sur l'ensemble du territoire du Pays du Mont-Blanc, sur le modèle de la carte d'hôte, avec priorité sur l'axe Le Fayet/Vallorcine. |
| 6.2      | Améliorer les transports en commun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                           |                                                                                                                                                                         |
| 6.2.a    | Engager la Communauté de Communes dans le choix de matériel peu émetteur de GES lors du renouvellement du marché TPU en 2014<br>Voir également la thématique Patrimoine & Service – Déplacements (Action 17.2.a)                                                                                                                                                                        | <b>IIC8</b>                               | Choisir du matériel peu émetteur de GES lors du renouvellement du parc de véhicules (voir mesures Plan de Protection de l'Atmosphère)                                   |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                    | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                                                                                                                     | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.2.b | <p>Optimiser les transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires fixes tout au long de l'année et simplifiés</li> <li>- Augmenter la fréquence et l'amplitude</li> <li>- Synergie / complémentarité des TC (train-bus)</li> </ul>                                                              | <p><b>Transport &amp; mobilité IIB1</b></p> <p><b>Transport &amp; mobilité IIB2</b></p> <p><b>Transport &amp; mobilité IIB3</b></p> <p><b>Transport &amp; mobilité IIIA3</b></p> | <p>Développer la ligne ferroviaire St-Gervais – Vallorcine Mont-Blanc Express en optimisant les services : adaptation des horaires, augmentation de la fréquence des trains et de la capacité de stockage de vélos-embarqués, horaires identiques en haute et basse saison.</p> <p>Poursuivre les négociations afin d'améliorer la desserte TER et grandes lignes du territoire.</p> <p>Améliorer le réseau des bus urbains sur la liaison gare – centre village des Houches</p> <p>Améliorer les liaisons entre réseaux ferroviaire, urbain et remontées mécaniques (voir également TOURISME : action IC1)</p> |
| 6.2.c | <p>Améliorer les transports des communes (navettes/mulets/Transport à la demande)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la fréquence des mulets</li> <li>- Augmenter les rotations des navettes pour aller en centre-ville</li> <li>- Mettre en place des navettes à Servoz à partir de la gare</li> </ul> | <p>Prise en compte partielle, cf ligne ci-dessus</p>                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                                                             | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.2.d | <p>Améliorer les transports intercommunaux et TAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lignes de bus pour Servoz et les Houches, et jusqu'au plateau d'Assy</li> <li>- Dessertes pour les hameaux et lieux-dits</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p><b>Transport &amp; mobilité IIB3</b></p> <p><b>Transport &amp; mobilité IIB4</b></p> <p>Prise en compte partielle</p> | <p>Améliorer le réseau des bus urbains sur la liaison gare – centre village des Houches</p> <p>Améliorer le Transport A la Demande (TAD), en étudiant notamment de nouvelles solutions pour les zones et/ou publics non desservis</p>                                                                                                            |
| 6.2.e | <p>Améliorer l'aménagement des arrêts de bus/train et les conditions d'attente (arrêts abrités, bien placés, avec panneau d'information sur le temps d'attente)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A déléguer au niveau de la Communauté de Communes pour uniformisation</li> <li>- Projet en cours pour les panneaux d'information (amélioration soumise à la Communauté de Communes)</li> <li>- Suivi des horaires / temps d'attente par smartphone</li> <li>- Améliorer l'arrêt de train Sainte-Marie aux Houches, rajouter un arrêt à la Frasse</li> </ul> | <p><b>Transport &amp; mobilité IIC6</b></p> <p>Prise en compte partielle</p>                                             | <p>Améliorer les aménagements des arrêts bus-train et les conditions d'attente (arrêts abrités, panneau d'information sur les temps d'attente, application Smartphone etc.).</p>                                                                                                                                                                 |
| 6.2.f | <p>Améliorer l'information auprès des utilisateurs en sensibilisant les hébergeurs, les acteurs du tourisme, les saisonniers, les acteurs économiques pour relayer les messages auprès des particuliers et touristes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple : Remettre en place la réunion de sensibilisation des saisonniers en début de saison.</li> <li>- Communiquer autour de la Carte hôte pour la faire connaître et la valoriser</li> <li>- Créer une charte graphique unique commune aux différents modes de TC</li> </ul>                        | <p><b>Transport &amp; mobilité VB1</b></p> <p><b>Transport &amp; mobilité VB2</b></p> <p>Prise en compte partielle</p>   | <p>Sensibiliser les professionnels du tourisme de la vallée à leur rôle de relai d'information auprès de leur clientèle sur les transports alternatifs à la voiture individuelle (notamment sur les avantages de la carte d'hôte).</p> <p>Sensibiliser les saisonniers par le biais de la réunion d'information annuelle de début de saison.</p> |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                            | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                                                      | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.2.g      | Elaborer un schéma intermodal et nommer un conseiller en mobilité<br>- Création d'une plateforme de mobilité : conseils sur les déplacements, vente de titres de transport multimodaux (billettique unique), plateforme disponible 24h/24 par internet ou téléphone | <b>Transport &amp; mobilité IIIA1</b><br><br><b>Transport &amp; mobilité VA5</b><br><br>Prise en compte partielle | Créer un poste de chargé de transport avec notamment pour mission de structurer l'offre intermodale sur le territoire.<br><br>Mettre en place dans les gares un point de services (information, vente de titres de transports) communs entre les différents opérateurs du transport (SNCF, SAT, Chamonix Bus).                            |
| <b>7</b>   | <b>Développer les modes doux/alternatifs</b>                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>7.1</b> | <b>Développer la pratique du vélo</b>                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 7.1.a      | Créer des pistes cyclables en centre urbain et en liaison intercommunale avec itinéraires balisés (Schéma de mobilité douce)                                                                                                                                        | <b>Transport &amp; mobilité IVA1</b>                                                                              | Définir et développer un réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire permettant de répondre aux divers motifs de déplacements (utilitaires, loisirs), et complémentaire au réseau de transport en commun. Notamment, sur la commune des Houches, liaison entre les hameaux et le centre, y compris la traversée de la Griez. |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                                                      | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.1.b | Faciliter et promouvoir l'usage du vélo sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abris à vélo sécurisés pour stationnement journée et arrêt-minute</li> <li>- Sensibilisation auprès des jeunes sur les modes doux lorsqu'ils préparent leur permis voiture</li> <li>- Sensibiliser les hébergeurs et les employeurs pour qu'ils prévoient des stationnements dédiés aux vélos</li> </ul> | <b>Transport &amp; mobilité IVA2</b><br><br><b>Transport &amp; mobilité IVA4</b><br><br>Prise en compte partielle | Définir une offre de stationnement et de services facilitant la pratique des modes doux (parking vélos notamment).<br><br>Inciter les établissements privés (entreprises, hôtels) à installer des espaces de stationnements dédiés aux vélos par le biais, notamment de la Charte des Partenaires du Plan Climat. |
| 7.1.c | Mettre en place un système de vélos en libre service du type Velib, expérimenter le vélo électrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Transport &amp; mobilité IVA6</b><br><br><b>Transport &amp; mobilité IVA7</b>                                  | Expérimenter le vélo électrique en proposant des tests lors d'événementiels.<br><br>Inciter les particuliers et les touristes à la pratique et à l'acquisition de vélos électriques : mise à disposition, à titre expérimental et en lien avec les offices du tourisme, d'une flotte de vélos électriques.        |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                              | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.1.d | <p>Mettre en place un réseau de récupération de vieux vélos (réparation, revente/location/prêt)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Géré par une entreprise de l'économie sociale et solidaire (association, coopérative, SCOP, entreprise d'insertion...)</li> <li>- Atelier de réparation à disposition des membres</li> <li>- Sensibilisation autour du vélo</li> </ul> <p>Voir également la thématique Territoire – Consommation &amp; Déchets (Axe 11)</p> | <p><b>Transport &amp; mobilité IVA3</b></p> <p><b>Consommation &amp; déchets IIB1</b></p> | <p>Mettre en place un service de recyclage de vélos de ville usagers (réparation, prêt, location) en partenariat avec le chantier d'insertion.</p> <p>Créer, en partenariat avec le chantier d'insertion de la Vallée, une ressoucerie de vélos urbains (atelier de récupération, réparation, location, prêt).</p> |
| 7.2   | Développer des itinéraires piétons                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 7.2.a | Développer les pédibus pour accompagner les enfants dans les écoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Transport &amp; mobilité IVB2</b>                                                      | Développer les pédibus en collaboration avec les associations de parents d'élèves et les écoles                                                                                                                                                                                                                    |
| 7.2.b | <p>Développer la signalétique sur le modèle des sentiers de montagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des principaux lieux d'intérêt (poste, OT, centre sportif, point d'intérêt touristique, etc.)</li> <li>- Temps pour d'y rendre à pied</li> </ul>                                                                                                                                                                                           | <b>Transport &amp; mobilité IVB1</b>                                                      | Développer des itinéraires piétons en ville permettant de répondre aux divers motifs de déplacements (utilitaires, loisirs) et complémentaire au réseau de transport en commun.                                                                                                                                    |
| 8     | Dynamiser l'agriculture de proximité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 8.1   | Aider à l'implantation d'exploitations agricoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 8.1.a | <p>Répondre à la problématique du foncier en agriculture et des financements pour accueillir de nouveaux exploitants (type AMAP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et soutenir de nouvelles associations foncières pastorales</li> <li>- Sauvegarder ou récupérer des terres afin d'éviter la spéculation foncière/immobilière</li> </ul>                                                                                                               | <p><b>Consommation &amp; déchets 1A2</b></p> <p>Prise en compte partielle</p>             | Accompagner les agriculteurs dans la recherche de solutions à la problématique du foncier                                                                                                                                                                                                                          |

| N°    | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                                                                    | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9     | Promouvoir des achats raisonnés / réfléchis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 9.1   | Promouvoir la consommation de produits locaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 9.1.a | Donner de la visibilité aux produits locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Label ou équivalent</li> <li>- Zone du marché dédié aux producteurs locaux,</li> <li>- Soutien et communication autour des AMAP</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Consommation &amp; déchets I1A</b><br><br><b>Consommation &amp; déchets IB5</b><br><br><b>Consommation &amp; déchets IB2</b> | Mettre en place un label ou équivalent valorisant les productions locales<br><br>Créer, gérer ou soutenir des lieux relais de ces activités (marché de producteurs, bistrot de village, épicerie associative, centrale d'achat, buvettes d'alpage, etc.).<br><br>Communiquer sur les circuits courts en créant des outils spécifiques selon les publics (touristes, restaurateurs, entreprises, particuliers, enfants) |
| 9.1.b | Favoriser l'approvisionnement en produits locaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régie agricole avec agriculteur salarié pour les cantines ou coopérative agricole communale</li> <li>- Centrale d'achat (échelle plus large)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Consommation &amp; déchets IB</b>                                                                                            | Favoriser l'approvisionnement en produits locaux, y compris transfrontaliers, et promouvoir les circuits-courts                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 9.1.c | Développer et informer autour des circuits alternatifs <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un annuaire sous forme de site internet pour recenser les circuits alternatifs sur le territoire (équitable, locale, agriculture biologique) pour le consommateur</li> <li>- Créer une épicerie associative</li> <li>- Encourager les achats groupés associatifs</li> <li>- Identifier et valoriser les circuits courts d'approvisionnement dans et autour de la vallée (y compris transfrontalier)</li> </ul> | <b>Consommation &amp; déchets IB1</b><br><br><b>Consommation &amp; déchets IB2</b><br><br>Prise en compte partielle             | Mettre en place un label ou équivalent valorisant les productions locales.<br><br>Communiquer sur les circuits courts en créant des outils spécifiques selon les publics (touristes, restaurateurs, entreprises, particuliers, enfants)                                                                                                                                                                                |
| 9.1.d | Mettre en place des jardins partagés sur le modèle des Houches (Association le Brin d'Herbe)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Consommation &amp; déchets IA5</b>                                                                                           | Favoriser le développement des productions locales pour les particuliers (jardins : Impotagers, jardins partagés),                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| N°     | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                              | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9.1.e  | Sensibiliser les restaurateurs locaux à utiliser et proposer des produits locaux<br>Voir également la thématique Territoire – Tourisme (Action 1.4.b) | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IB2</b>                                   | Communiquer sur les circuits courts en créant des outils spécifiques selon les publics (touristes, restaurateurs, entreprises, particuliers, enfants)                                                                                                        |
| 9.2    | Promouvoir un mode de consommation durable                                                                                                            |                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 9.2.a  | Impliquer les acteurs économiques du territoire dans une démarche d'achat et de consommation durable (Charte des partenaires)                         | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IB3</b>                                   | Impliquer les acteurs économiques dans une démarche d'achat et de consommation durable par le biais, notamment, de la Charte des partenaires du Plan Climat                                                                                                  |
| 9.2.b  | Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'impact des modes de consommation : emballages, type de produit, circuit de distribution etc.     | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IID2</b><br><br>Prise en compte partielle | Améliorer les outils de communication et les adapter aux différents publics, notamment : résidents permanents/secondaires, français ou étrangers, touristes, scolaires, commerçants (dont les marchés), professionnels du tourisme, propriétaires-bailleurs. |
| 9.2.c  | Distribuer des « sacs réutilisables » avec un message de sensibilisation dans les commerces (à l'effigie de la Communauté de Communes)                | Action non retenue                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 10     | <b>Réduire la production de déchets sur le territoire</b>                                                                                             |                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 10.1   | Développer le compostage                                                                                                                              |                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 10.1.a | Développer le compostage collectif pour les résidences et les établissements publics                                                                  | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IIA2</b>                                  | Développer des centres de compostage collectif pour les résidences et les établissements publics                                                                                                                                                             |
| 10.1.b | Développer le compostage individuel en appartements/en maisons individuelles                                                                          | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IIA1</b>                                  | Renforcer les actions de sensibilisation sur le compostage auprès particuliers                                                                                                                                                                               |

| N°        | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                      | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET           | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11</b> | <b>Encourager la réutilisation et la revalorisation des produits de consommation sur le territoire</b>        |                                        |                                                                                                                   |
| 11.1      | Créer des réseaux pour dons/échanges/ventes d'objets de seconde main sur le territoire                        |                                        |                                                                                                                   |
| 11.1.a    | Développer des recycleries/ressourceries avec un portage au niveau municipal                                  | <b>Consommation &amp; déchets IIB2</b> | Créer, en partenariat avec le chantier d'insertion de la Vallée, un espace de circulation des biens (recyclerie). |
| 11.2      | Promouvoir et distribuer les produits issus de la revalorisation des déchets                                  |                                        |                                                                                                                   |
| 11.2.a    | Contrôler et distribuer un compost de qualité créé à base de déchets verts                                    | <b>Consommation &amp; déchets IIA5</b> | Fabriquer, contrôler et distribuer un compost de qualité dans les déchèteries                                     |
| 11.2.b    | Mettre en place un centre de revalorisation de l'huile de cuisson                                             | Action non retenue                     |                                                                                                                   |
| <b>12</b> | <b>Optimiser la collecte et le tri des déchets sur le territoire</b>                                          |                                        |                                                                                                                   |
| 12.1      | Optimiser le circuit de collecte et le tri                                                                    |                                        |                                                                                                                   |
| 12.1.a    | Identifier les zones qui présentent des refus de tri important et agir en conséquence (sensibilisation, etc.) | <b>Consommation &amp; déchets IIC1</b> | Identifier les zones présentant des refus de tri importants, et améliorer la sensibilisation au tri sur ces sites |
| 12.1.b    | Harmoniser le matériel pour les recyclables et les ordures ménagères pour une optimisation de leurs collectes | <b>Consommation &amp; déchets IIC2</b> | Homogénéiser à l'échelle intercommunale le matériel de collecte des recyclables et des déchets ménagers.          |
| 12.2      | Trier et recycler les déchets : bonnes pratiques, sensibilisation et communication                            |                                        |                                                                                                                   |

| N°     | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                  | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                                                                       | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12.2.a | Mettre en place des poubelles de tri dans les lieux publics et parapublics                                                                                                                                                                                                                | <b>Consommation &amp; déchets IIC4</b><br><br><b>Consommation &amp; déchets IIC5</b>                                  | Mettre en place de corbeilles de tri dans les lieux publics fortement fréquentés<br><br>Systématiser le tri sélectif sur les lieux des manifestations/événementiels                                                                                          |
| 12.2.b | Favoriser le ramassage des déchets verts : créer des moloks et un ramassage de ces déchets                                                                                                                                                                                                | <b>Consommation &amp; déchets IIA3</b><br><br><b>Consommation &amp; déchets IIA4</b><br><br>Prise en compte partielle | Proposer aux particuliers des solutions de broyages des déchets verts via les entreprises spécialisées implantées sur le territoire.<br><br>Renforcer la communication sur l'élimination des déchets verts par le compostage                                 |
| 12.2.c | Sensibiliser et créer des outils de communication adaptés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professionnels (loueurs, bailleurs...) afin de pouvoir toucher les publics relais</li> <li>- Les locaux, les touristes et les scolaires au tri et recyclage des déchets</li> </ul> | <b>Consommation &amp; déchets IID2</b>                                                                                | Améliorer les outils de communication et les adapter aux différents publics, notamment : résidents permanents/secondaires, français ou étrangers, touristes, scolaires, commerçants (dont les marchés), professionnels du tourisme, propriétaires-bailleurs. |
| 12.2.d | Mettre en place un label QUALITRI pour la Communauté de communes (label ADEME / Eco-emballage pour reconnaître la qualité du service de collecte des déchets)                                                                                                                             | Action non retenue                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                              |

| N°     | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET            | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12.2.e | Adapter les horaires des déchetteries                                                   | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IIC3</b> | Créer un comité regroupant les opérateurs « déchets » (collectivités, SITOM) et les usagers (particuliers, entreprises) dans l'objectif de trouver des solutions concertées aux questions relatives aux déchets (par exemple : définition des horaires des déchetteries, implantation des moloks, outils de communication, traitement des déchets professionnels, etc.). |
| 12.2.f | Encourager les commerçants (+ marchés) à la réduction des déchets                       | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IID2</b> | Améliorer les outils de communication et les adapter aux différents publics, notamment : résidents permanents/secondaires, français ou étrangers, touristes, scolaires, commerçants (dont les marchés), professionnels du tourisme, propriétaires-bailleurs.                                                                                                             |
| 12.3   | Lutter contre les mauvaises pratiques d'élimination des déchets                         |                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 12.3.a | Renforcer la brigade verte communale sur Chamonix : rôle d'information et de répression | <b>Consommation &amp; déchets<br/>IID1</b> | méliorer le service assuré par la brigade verte dans son rôle d'information et de répression                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                        | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                         | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12.3.<br>b | Lutter contre les feux de jardin et l'écobuage (PPA)                                                                                                                                                                                            | <b>Consommation &amp; déchets IIA3</b><br><br><b>Consommation &amp; déchets IIA4</b> | Proposer aux particuliers des solutions de broyages des déchets verts via les entreprises spécialisées implantées sur le territoire.<br><br>Renforcer la communication sur l'élimination des déchets verts par le compostage                                                                   |
| <b>13</b>  | <b>S'assurer de la cohérence des documents de planification en urbanisme avec les objectifs énergie/climat et mener une politique incitative en terme de logement</b>                                                                           |                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 13.1       | Optimiser les critères Energie/Climat dans les PLU                                                                                                                                                                                              |                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 13.1.a     | Réviser les PLU en intégrant systématiquement des critères énergie/climat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densification des constructions</li> <li>- Efficacité énergétique</li> <li>- Favoriser l'habitat collectif etc.</li> </ul> | <b>Urbanisme &amp; Habitat IA5</b>                                                   | Introduire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des dispositions favorisant le développement des constructions énergétiquement performantes et des énergies renouvelables et rédiger un cahier technique annexe aux PLU sur les préconisations relatives à la mise en œuvre de ces mesures. |
| 13.1.<br>b | Imposer des vérifications terrain pour les secteurs bénéficiant d'une bonification de COS liée à la performance énergétique du bâtiment, ou la mise en place d'EnR.                                                                             | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIB3</b>                                                  | Assurer la mise en œuvre conforme aux enjeux énergétiques fixés, des projets bénéficiant du dispositif d'aide ci-dessus, par un contrôle a posteriori                                                                                                                                          |
| 13.2       | Etablir des critères énergie/climat dans le PLH                                                                                                                                                                                                 |                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 13.2.a     | Proposer des critères de performance énergétique, d'ENR etc. dans le PLH actuellement en cours d'élaboration                                                                                                                                    | <b>Urbanisme &amp; Habitat IA1</b>                                                   | Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) intégrant des critères énergie/climat et favorisant la rénovation thermique du bâti                                                                                                                                                             |
| 13.3       | Permettre aux travailleurs de loger sur le territoire pour limiter les déplacements pendulaires                                                                                                                                                 |                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| N°          | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                      | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                                     | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                        |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13.3.a      | Inciter les propriétaires de résidences (principales ou secondaires) à aménager un studio ou un appartement dans leur chalet pour louer à l'année à des personnes travaillant dans la vallée. | <b>Urbanisme &amp; Habitat<br/>IB2</b>                                              | Créer une structure d'animation visant à inciter les propriétaires à louer leurs logements vacants, afin de permettre aux travailleurs de se loger sur le territoire et de limiter ainsi les déplacements pendulaires . |
| 13.3.b      | Gestion d'une location centrale de studios vacants (voir modèle dans les autres stations de montagne)                                                                                         | Action retenue partiellement via l'action<br><b>Urbanisme &amp; Habitat<br/>IB2</b> | Créer une structure d'animation visant à inciter les propriétaires à louer leurs logements vacants, afin de permettre aux travailleurs de se loger sur le territoire et de limiter ainsi les déplacements pendulaires . |
| <b>14</b>   | <b>Privilégier la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique du bâti</b>                                                                                                    |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>14.1</b> | <b>Inciter à la rénovation du bâti existant et le développement des installations EnR individuelles</b>                                                                                       |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                         |
| 14.1.a      | Utiliser la thermographie pour connaître l'état du parc et les cibles prioritaires                                                                                                            | Action non retenue                                                                  | <i>Thermographie à réaliser au sol en raison de contraintes physiques, très coûteux</i>                                                                                                                                 |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                                                                                                                             | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1.<br>b | <p>Développer des dispositifs incitatifs pour mettre l'accent sur la rénovation du bâti et le recours aux EnR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides à la rénovation via un organisme gérant de type SAEM</li> <li>- Chèques « habitat durable » : prime remboursant une partie des travaux de réhabilitation de résidences secondaires</li> <li>- Subventions lors de la mise en œuvre de systèmes de production EnR</li> <li>- Aides aux copropriétés de plus de 15 ans et chauffées au fioul à hauteur de 20% pour la réalisation d'un diagnostic énergétique</li> </ul> | <p><b>Urbanisme &amp; Habitat IIB1</b></p> <p><b>Urbanisme &amp; Habitat IIB2</b></p> <p><b>Urbanisme &amp; Habitat IIC2</b></p> <p><b>Urbanisme &amp; Habitat IIC3</b></p> | <p>Accompagner la rénovation du bâti via la création d'une structure de type Société d'Economie Mixte.</p> <p>Développer les constructions/ rénovations énergétiquement performantes et les énergies renouvelables par la validation d'un dispositif d'aide convergent sur les quatre communes du territoire (par exemple: subvention, exonération de taxe, bonification, aide à l'acquisition de labels sur la performance énergétique)</p> <p>Accompagner les commerçants à la rénovation énergétique de leurs bâtiments, notamment par l'intermédiaire des fonds FISAC.</p> <p>Inciter l'ensemble des partenaires du Plan Climat à rénover leurs bâtiments et développer des projets innovants via la signature de la Charte des Partenaires.</p> <p><i>Un travail sur le modèle économique est nécessaire</i></p> |

| N°     | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                          | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET        | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1.c | Généraliser les exonérations sur les taxes foncières propriété bâti (TSPBI) aux 4 communes selon les performances énergétiques, par arrêté municipal                                              | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIB2</b> | Développer les constructions/rénovations énergétiquement performantes et les énergies renouvelables par la validation d'un dispositif d'aide convergent sur les quatre communes du territoire (par exemple: subvention, exonération de taxe, bonification, aide à l'acquisition de labels sur la performance énergétique) |
| 14.1.d | Dans les hôtels, profiter de la remise aux normes « sécurité » et « accès handicapés » d'ici 2011 ou 2015 pour accorder des aides si les hôtels couplent avec des travaux de rénovation thermique | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIC1</b> | Inciter les hôteliers qui effectuent des travaux de remise aux normes 2015 (sécurité et accès handicapés) à améliorer également la performance énergétique de leur bâti.                                                                                                                                                  |
| 14.2   | Améliorer les connaissances des nouvelles techniques de construction/rénovation                                                                                                                   |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 14.2.a | Former les professionnels du bâtiment avec le soutien du CAUE, du GRETA, de la Chambre des Métiers                                                                                                | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIA1</b> | Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment aux notions d'« énergie grise », d'efficacité énergétique et aux nouvelles techniques du bâtiment avec le soutien de partenaires (ADEME, CAUE, CCI, Chambre des Métiers).                                                                                           |
| 14.2.b | Mettre en place des chantiers de formation sur les maisons passives lors des rénovations des bâtiments publics de sensibilisation (chantiers-école lors des futurs projets du territoire)         | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIA3</b> | Mettre en place des opérations concrètes de sensibilisation mais aussi de formation sur les maisons économes en énergie lors des rénovations/constructions de bâtiments publics (chantiers-écoles).                                                                                                                       |

| N°     | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                     | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                              | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.2.c | Engager un conseiller en énergie partagée (CEP)                                                                                                              | <b>Urbanisme &amp;<br/>Habitat<br/>IIIB2</b><br>Prise en compte<br>partielle | Mettre au service des collectivités un prestataire spécialisé dans l'efficacité énergétique des bâtiments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 14.3   | Viser la sobriété et l'efficacité énergétique dans les équipements publics                                                                                   |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 14.3.a | Réduire l'éclairage public permanent/temporaire (ex : illuminations de Noël) en s'appuyant sur le diagnostic en cours, et en concertation avec les citoyens. | <b>Urbanisme &amp;<br/>Habitat<br/>IIIE1à4</b>                               | <p>Réaliser un audit énergétique de l'éclairage public et valider un programme de réduction des consommations d'énergie sur la base des résultats de cet audit.</p> <p>Considérer en priorité la performance énergétique lors de l'acquisition de nouveau matériel (illuminations Noël, éclairage public).</p> <p>Organiser une concertation avec les habitants et les commerçants sur la réduction des illuminations de Noël afin de limiter celle-ci à une période comprise entre mi décembre et fin février.</p> <p>Réduire les périodes d'éclairement nocturnes en concertation avec les habitants.</p> |

| N°         | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET                                                                                                                                                                        | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.3.<br>b | <p>Exemplarité environnementale des collectivités publiques dans les projets de construction/rénovation et programmes d'équipements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la RT2012 dans les nouvelles constructions et aller au-delà (standard passif, positif)</li> <li>- Moderniser les bâtiments publics pour une meilleure sobriété des équipements</li> <li>- Prévoir des emplacements vélos lors du dépôt de permis de construire des bâtiments collectifs</li> <li>- Encourager la synergie entre la piscine et la patinoire et autres bâtiments</li> </ul> <p>Voir également la thématique Patrimoine &amp; Services – Energie (Objectif 22.6)</p> | <p><b>Urbanisme &amp; Habitat<br/>IIID1&amp;2</b></p><br><p><b>Urbanisme &amp; Habitat<br/>IIIC1 à 2</b></p><br><p><b>Urbanisme &amp; Habitat<br/>IIIF1 à 3</b></p><br><p><b>Transport<br/>VIA</b></p> | <p>Viser l'exemplarité énergétique des collectivités publiques dans les projets de construction et les programmes d'équipement public.</p> <p>Lancer des projets de bâtiments publics innovants en termes de conception, isolation, fourniture d'énergie, etc.</p> <p>Rénover le patrimoine des collectivités sur la base des audits et diagnostics énergétiques réalisés.</p> <p>Encourager les bailleurs sociaux à la rénovation thermique de l'habitat social et à la construction de logements énergétiquement performants et via le Programme Local d'Habitat (PLH) et la Charte des Partenaires du Plan Climat.</p> <p>Développer des synergies entre les infrastructures patinoire et piscine de la Communauté de Communes sur la base du diagnostic énergétique réalisé.</p> <p>Etudier la possibilité de récupérer la chaleur des serveurs informatiques et de la redistribuer pour chauffer les bâtiments (Mairie de Chamonix).</p> <p>Etudier les possibilités de valorisation énergétique liées au fonctionnement de la station d'épuration (STEP) : valoriser la chaleur des eaux usées ou des boues pour chauffer le bâtiment ou produire de l'électricité.</p> <p>Mettre en place un Plan de Déplacement Administratif (PDA), afin de réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels des agents de la collectivité</p> |

| N°     | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | PRISE EN COMPTE DANS LE PCET                                                 | FORMULATION PCET COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.3.c | Encourager les grands établissements publics du type Ecole Militaire de Haute Montagne à s'engager dans une démarche d'exemplarité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIC3</b>                                          | Encourager les acteurs publics présents dans la vallée à engager dans démarche de rénovation exemplaire sur leur patrimoine bâti via notamment la charte des partenaires du Plan Climat (par exemple : EMHM, PGHM, ENSA, SNCF/RFF, CG74).                                                          |
| 14.4   | Développer des formes d'habitat alternatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 14.4.a | Développer une éco-ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) de co-habitat, répondant aux exigences suivantes :<br>- Densification<br>- Logements pour les résidents permanents<br>- Exemplarité énergétique globale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Urbanisme &amp; Habitat IC1</b><br><br><b>Urbanisme &amp; Habitat IA2</b> | Développer des éco-quartiers à vocation de logements permanents et répondant à des exigences d'exemplarité énergétique.<br><br>Densifier les constructions et favoriser le développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs (train, bus). |
| 14.4.b | Favoriser la création de projets innovants à travers l'organisation de concours architecturaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Urbanisme &amp; Habitat IC2</b>                                           | Organiser des concours d'architecture pour favoriser les projets innovants sur les aspects énergétiques.                                                                                                                                                                                           |
| 14.5   | Sensibiliser sur les avantages des actions visant l'efficacité énergétique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 14.5.a | Mettre en place une stratégie de communication avec des objectifs « campagne de pub » avec pour cibles : les propriétaires des copropriétés anciennes, les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurants etc.), les habitants permanents, principalement les résidents secondaires et les touristes :<br>- Rénovation d'un appartement témoin<br>- Communiquer sur les exemples réalisés par des acteurs de la vallée<br>- Action de communication type « Climat box »<br>- Mise en place d'ateliers d'information<br>- Etc. | <b>Urbanisme &amp; Habitat IIA3</b>                                          | Mettre en place des opérations concrètes de sensibilisation mais aussi de formation sur les maisons économes en énergie lors des rénovations/constructions de bâtiments publics (chantiers-écoles).                                                                                                |

| N°          | AXE STRATEGIQUE / OBJECTIF SPECIFIQUE / ACTION / EXEMPLE                                                   | PRISE EN COMPTE<br>DANS LE PCET             | FORMULATION PCET<br>COMMENTAIRES                                                                                                                                                                                            |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>15</b>   | <b>Développer les énergies renouvelables</b>                                                               |                                             |                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>15.1</b> | <b>Connaître le gisement mobilisable et permettre son développement</b>                                    |                                             |                                                                                                                                                                                                                             |
| 15.1.a      | Réaliser des études de potentiel : géothermie, bois-énergie, solaire thermique, hydroélectrique, turbinage | <b>Urbanisme &amp;<br/>Habitat<br/>IVA1</b> | Mener des études pour déterminer le potentiel énergie renouvelable de la Vallée, notamment sur les filières: hydrauliques (eaux naturelles et eaux canalisées), bois énergie, solaire thermique, méthanisation, géothermie. |
| 15.1.b      | Soutenir la mise en place d'une filière d'approvisionnement en bois au niveau du SMPMB                     | <b>Urbanisme &amp;<br/>Habitat<br/>IVB1</b> | Mettre en place une filière locale de bois-énergie.                                                                                                                                                                         |
| <b>15.2</b> | <b>Développer les projets adaptés au contexte de la vallée</b>                                             |                                             |                                                                                                                                                                                                                             |
| 15.2.a      | Créer des chaufferies bois collectives performantes                                                        | <b>Urbanisme &amp;<br/>Habitat<br/>IVB2</b> | Etudier la faisabilité de nouveaux projets de chaufferies collectives au bois.                                                                                                                                              |
| 15.2.b      | Lancer les projets hydroélectriques déjà identifiés : Taconnaz, torrent des Favrandes etc.                 | <b>Urbanisme &amp;<br/>Habitat<br/>IVB3</b> | Développer la filière micro/pico hydroélectrique et valider un calendrier de travaux sur la base des résultats des études de potentiel et de faisabilité en cours                                                           |

## 6.6 Charte des Partenaires du Plan Climat

### Charte du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc



### Les objectifs du PCET

La mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), rendue obligatoire pour les territoires rassemblant plus de 50 000 habitants en application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a été décidée de manière volontaire par les élus de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, laquelle regroupe environ 15 000 habitants permanents.

**Cette initiative, inédite en territoire de montagne, témoigne d'un attachement particulier** de la Vallée à la prise en compte des problématiques environnementales et climatiques.

La finalité première d'un Plan Climat est de contribuer, à l'échelle du territoire impliqué, à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, et à **l'adaptation du territoire aux changements climatiques**. Suite à la signature de la **Convention des Maires** par le président, la Vallée de Chamonix s'est engagée volontairement à atteindre voire dépasser les objectifs « 3x20 » de l'Union Européenne d'ici 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire de 20% la consommation d'énergie, augmenter de 20% l'efficacité énergétique
- Porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

Cependant, de tels objectifs ne seront atteints par l'unique action de la Communauté de Communes. Seule une **mobilisation conjointe et coordonnée de tous les acteurs du territoire** permettra d'observer une réduction concrète des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Vallée de Chamonix. C'est pourquoi, il est primordial que chacun puisse **s'engager, à son niveau**, dans ce grand projet via cette présente **charte** et devienne partenaire de ce Plan Climat.

## Les engagements du PCET

### Les engagements de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'engage de son côté à :

#### Etre exemplaire et contribuer aux objectifs du Plan Climat

Mettre en place une stratégie d'économie d'énergie et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur le fonctionnement de l'organisation et les pratiques internes.



Intégrer des critères énergie-climat dans les politiques publiques.



#### Accompagner les signataires de la charte du Plan Climat dans leur démarche

Proposer aux signataires des séances d'information, d'échange.



Mettre à disposition des signataires un site internet de reporting (plate-forme internet 3x20) (<http://www.3x20.org/>).



#### Suivre la mise en œuvre du Plan Climat

Prévoir un bilan annuel des actions réalisées.



Evaluer l'impact de ces actions en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de production d'énergie renouvelable.



#### Animer le dispositif de partenaires du Plan Climat

Créer un « Club Climat » associant tous les partenaires signataires et favoriser l'échange, la mutualisation et la rencontres des ces acteurs.



Assurer le développement du Plan Climat en recherchant de nouveaux signataires.



#### Communiquer sur le Plan Climat

Faire la promotion du Plan Climat et de ses partenaires auprès des acteurs du territoire, des touristes, et à l'extérieur du territoire.



Assurer le reporting des actions menées et des résultats obtenus auprès de la Commission Européenne pour répondre aux engagements pris dans la Convention des Maires.



## Les engagements des partenaires

---

En signant cette Charte, je m'engage en tant que partenaire du Plan Climat à contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat en respectant des engagements communs et à adapter mon action à la nature de mes activités.

### – Les engagements communs des partenaires –

- ✓ Sensibiliser mon personnel, mon public, mes clients, mes usagers, mes adhérents et mes partenaires aux enjeux du territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc face au changement climatique, au Plan Climat et à la nécessaire adaptation des comportements de chacun
- ✓ Mettre en œuvre dans les délais compatibles avec les objectifs du Plan Climat et de la Convention des Maires, des actions de réduction de mes émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie
- ✓ Assurer le suivi et l'évaluation de mes actions
- ✓ Communiquer le bilan de mes actions sur le site internet mis à ma disposition : la plateforme 3x20 (<http://www.3x20.org/>)
- ✓ Participer au « Club Climat » et mutualiser, au sein de ce club, mes expériences et résultats
- ✓ Communiquer sur mes propres actions en interne comme en externe
- ✓ Lancer des actions complémentaires spécifiques à mon activité (voir Annexe)

En s'engageant à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation du territoire au changement climatique dans le cadre du Plan Climat local, le signataire de la charte est autorisé à utiliser l'indication suivante sur tout ses documents d'information et de communication :  
« (nom du signataire) participe à la lutte contre le changement climatique en s'engageant dans le Plan Climat Energie Territorial de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ».

La présente charte est annexée au programme d'actions du Plan Climat et en fait partie intégrante. Cette charte est valide pour une période de 2 ans, jusqu'à la fin de la première période de mise en œuvre du Plan Climat. Jusqu'à cette date, un(des) amendement(s) pourra(ont) être signé(s) afin de signifier un engagement sur une nouvelle action du Plan Climat (ajout d'une nouvelle action).

Fait à ....., le .....

**Référent Plan Climat :**

**Coordonnées :**

**Prénom NOM**

Fonction

Structure

**Eric FOURNIER**

Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc  
Maire de Chamonix Mont-Blanc